

RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

EXERCICE 2021

MAPA-MAB SGAM

Table des matières

SYNTHÈSE.....	6
Partie A - Activités et résultats.....	14
A.1 Activités.....	14
MAPA.....	14
A.1.1 Présentation générale.....	14
A.1.2 Faits marquants et activités de la période de la MAPA.....	15
Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie.....	15
A.1.1' Présentation générale de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie.....	15
A.1.2' Faits marquants et activités de la période de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie.....	17
MAPA-MAB VIE.....	17
A.1.1" Présentation générale de MAPA-MAB VIE.....	17
A.1.2" Faits marquants et activités de la période de MAPA-MAB VIE.....	17
MAPA-MAB SGAM.....	18
A.1.1" Présentation générale de MAPA-MAB SGAM.....	18
A.1.2" Faits marquants et activités de la période de MAPA-MAB SGAM.....	19
A.2 Évolution du résultat de souscription.....	20
MAPA.....	20
Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie.....	21
MAPA-MAB VIE.....	22
MAPA-MAB SGAM.....	23
A.3 Évolution des produits financiers.....	24
Titrisations de la MAPA, de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, de MAPA-MAB VIE et de MAPA-MAB SGAM.....	25
A.4 Autres produits et dépenses.....	25
A.5 Autres informations.....	25
Partie B - Système de gouvernance.....	26
B.1 Exigences générales de gouvernance.....	26
MAPA.....	26
B.1.1 Informations générales sur le système de gouvernance de la MAPA.....	26
B.1.2 Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de la MAPA.....	27
B.1.3 Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités de la MAPA.....	28
B.1.4 Politiques et principes de rémunération de la MAPA.....	30
Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie.....	30
B.1.1' Informations générales sur le système de gouvernance de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie.....	30
B.1.2' Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie.....	31
B.1.3' Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie.....	32
B.1.4' Politiques et principes de rémunération de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie.....	33
MAPA-MAB VIE.....	33
B.1.1" Informations générales sur le système de gouvernance de MAPA-MAB VIE.....	33
B.1.2" Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de MAPA-MAB VIE.....	33
B.1.3" Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités de MAPA-MAB VIE.....	34
B.1.4" Politiques et principes de rémunération de MAPA-MAB VIE.....	35
MAPA-MAB SGAM.....	35
B.1.1" Informations générales sur le système de gouvernance de MAPA-MAB SGAM.....	35
B.1.2" Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle MAPA-MAB SGAM.....	36
B.1.3" Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités de MAPA-MAB SGAM.....	37
B.1.4" Organisation de la gouvernance des risques de MAPA-MAB SGAM.....	37
B.1.5 Politiques et principes de rémunération de MAPA-MAB SGAM.....	38
B.1.6 Les quatre fonctions-clés définies par Solvabilité II.....	38

B.2 Exigences générales de compétence de honorabilité.....	40
B.3 Système de gestion des risques de MAPA-MAB SGAM.....	41
B.3.1 Place du système de gestion des risques dans l'organisation.....	41
B.3.2 Risques significatifs et prise en compte dans besoin global de solvabilité.....	42
B.3.3 Risques non pris en compte dans les calculs.....	42
B.3.4 Intégration du système de gestion des risques dans la prise de décision.....	43
B.3.5 Informations sur les stratégies, objectifs et communication pour chaque risque.....	43
B.3.6 Respect de l'obligation relative au principe de la "personne prudente".....	45
B.3.7 Évaluations de crédit.....	46
B.3.8 Réalisation du dernier rapport ORSA de MAPA-MAB SGAM.....	46
B.3.9 Intégration de la gestion des risques dans le groupe MAPA-MAB SGAM.....	47
B.3.10 Autres informations.....	47
B.4 Système de contrôle interne.....	48
B.4.1 Description du système de contrôle interne.....	48
B.4.2 Informations sur les procédures clés du système de contrôle interne.....	48
B.5 Fonction audit interne.....	49
B.5.1 Principes majeurs de la politique d'audit interne.....	49
B.5.2 Description des audits internes.....	49
B.5.3 Plan d'audit.....	49
B.6 Fonction actuarielle.....	49
B.7 Sous-traitance.....	50
B.8 Autres informations.....	51
Partie C – Profil de risques.....	52
C.1 Risque de souscription.....	52
C.2 Risque de marché.....	52
C.3 Risque de crédit.....	52
C.4 Risque de liquidité.....	53
C.5 Risque opérationnel.....	53
C.6 Autres risques importants.....	54
C.6.1 Risque de longévité ou actif-passif.....	54
C.6.2 Risque de défaut.....	54
C.6.3 Risque lié à l'inflation.....	54
C.6.4 Risque de contagion.....	55
C.6.5 Risque de défaut des obligations.....	55
C.6.6 Risques stratégiques.....	55
C.6.7 Risques de changement économique, politique et réglementaire.....	55
C.6.8 Risque de concurrence.....	56
C.6.9 Risque de réputation ou de notoriété.....	56
C.7 Autres éléments importants sur le suivi des risques.....	56
C.7.1 Exposition au Risque.....	56
C.7.2 Concentration des risques.....	59
C.7.3 Atténuation des risques.....	59
C.7.4 Résultats et analyses des tests de résistance.....	60
C.7.5 Autre information importante.....	63
Partie D - Valorisation à des fins de solvabilité.....	64
D.1 Actifs.....	64
D.1.1 Placements.....	64
D.1.2 Autres actifs.....	65
D.2 Provisions techniques.....	66
D.2.1 Provisions techniques brutes et cédées – Méthodes, hypothèses et valorisations.....	67
D.2.2 Différence entre l'évaluation des provisions techniques normes françaises et Solvabilité II... ..	71
D.2.3 Effet d'une annulation de la correction pour volatilité sur les provisions techniques	72
D.3 Autres passifs.....	72
D.4 Méthodes de valorisation alternatives.....	73

D.5 Autres informations.....	74
Partie E – Gestion du capital.....	75
E.1 Fonds propres.....	75
E.1.1 Composition des fonds propres Solvabilité II.....	75
E.1.2 Qualité des fonds propres.....	77
E.1.3 Effets d'une annulation de la correction pour volatilité sur les fonds propres.....	77
E.2 Capital de Solvabilité Requis et Minimum de Capital Requis (SCR / MCR).....	77
E.2.1 Hypothèses et approximations retenues pour le calcul du SCR.....	78
E.2.2 Hypothèses et approximations retenues pour le calcul du MCR.....	79
E.2.3 Valorisation du SCR et MCR.....	80
E.2.4 Effet d'une annulation pour correction de la volatilité sur les SCR et MCR.....	80
E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé.....	80
E.5 Non-respect du MCR et non-respect du SCR.....	81
E.6 Autres informations.....	81
Partie F - Glossaire.....	82
Partie G - Annexes – états quantitatifs annuels.....	83

SYNTHÈSE

◆ MAPA

Sur l'**activité et les résultats**, les faits marquants de l'exercice 2021 ont été les suivants :

- le retour du développement en 2021 hors revalorisations tarifaires a permis une progression du chiffre d'affaires, minoré d'une ristourne COVID attribuée aux sociétaires en difficulté en raison des contraintes sanitaires ;
- un niveau de sinistralité sur l'exercice 2021 particulièrement élevé, sur toutes les branches pour différentes raisons. Ainsi les résultats en assurance de personnes ont été affectés par la réglementation 100% santé et par un retour accru de la consommation de soins après l'accalmie imposée par la COVID en 2020. Sur la branche automobile, l'exercice 2021 a enregistré deux accidents corporels importants d'une part, et, d'autre part, des rapports médicaux sur les exercices antérieurs, liés aux indemnisations corporelles, ont alourdi la charge. Enfin, la branche dommages aux biens des professionnels a connu une recrudescence des incendies en 2021, notamment en boulangerie ;
- enfin sur le plan social, un accord sur la mise en place du télétravail a été signé avec les partenaires sociaux.

Le résultat net comptable de la MAPA au 31/12/2021 s'élève à -8 350 K€ contre -1 664 K€ au 31/12/2020.

Il n'y a pas de changement majeur sur le **système de gouvernance** de la MAPA en 2021.

Le **profil de risques** de la MAPA n'a pas subi de changement majeur et ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières. Son système de gestion des risques se consolide au fil des exercices avec le processus ORSA qui rentre dans sa septième année. Les risques majeurs identifiés pour la MAPA sont au nombre de neuf.

Pour chacun de ces risques un plan d'action et de maîtrise du risque est associé.

Valorisation à des fins de solvabilité

Les écarts de valorisation Actif et Passif en normes comptables et prudentielles sont les suivants (en K€) :

Actif		Passif		
Valorisation Solvabilité I	Valorisation Solvabilité II	Valorisation Solvabilité I	Valorisation Solvabilité II	
		214 206	184 215	Passif (hors fonds propres)
288 846	283 714	74 640	99 499	Fonds propres de base
		288 846	283 714	Total passif

- À l'actif :
 - x en normes comptables, les placements sont valorisés à leur prix d'achat, diminués des amortissements et provisions quand il y en a, alors que dans les états prudentiels les placements sont évalués à leur valeur de marché à la date de la clôture. Cette

différence de valorisation, soit +20 M€ dans les états prudentiels, se constate principalement sur les titres de participation, les obligations et l'immobilier ;

- x sur les autres actifs, trois lignes ont des méthodes de valorisation différentes, il s'agit :
 - des immobilisations incorporelles valorisées à zéro dans les états prudentiels ;
 - des créances des réassureurs, valorisées à partir de l'évaluation actuarielle des sinistres ;
 - et des coupons courus des obligations d'entreprise qui sont valorisés de la même manière mais inclus dans les autres actifs dans les états financiers et dans les placements dans les états prudentiels.

Ainsi, à l'inverse des placements, les valorisations prudentielles de ces actifs sont inférieures de 22 M€ à celles des états financiers.

- Au passif :

- x en normes comptables, les provisions techniques utilisées pour leur valorisation dans les états financiers sont valorisées dossier par dossier, par les Services de gestion correspondant à la branche d'activité concernée, excepté pour les sinistres « Compléments Frais Médicaux » qui font l'objet d'une évaluation sur la base des règlements de l'année concernant les sinistres passés.

Les sinistres survenus en fin d'exercice et non encore déclarés font l'objet d'une provision pour tardifs. Cette estimation est basée sur la cadence des règlements précédemment constatés ;

- x en normes prudentielles, la meilleure estimation des provisions techniques est composée des éléments suivants :
 - la meilleure estimation des provisions pour sinistres bruts ;
 - la meilleure estimation des provisions pour sinistres cédés ;
 - la meilleure estimation des provisions pour primes futures ;
 - la marge de risque.

Ces deux méthodes de valorisation sont donc différentes, et expliquent les écarts constatés tant sur les provisions techniques brutes au passif que sur les provisions techniques cédées à l'actif.

Gestion du capital

Le taux de couverture du SCR a diminué entre 2020 et 2021, passant de 178% à 157%. Cela s'explique par le mauvais résultat de la MAPA causé par des sinistres corporels exceptionnels, ainsi que l'augmentation du risque de Marché, et notamment par des effets réglementaires (mécanisme d'ajustement symétrique sur le risque Action). Le ratio de solvabilité diminue, par les effets conjugués de la hausse du montant du capital de solvabilité requis (sinistralité forte, développement fort également, et risque de Marché), et la diminution des fonds propres prudentiels (résultat 2021).

◆ Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie

Sur l'**activité et les résultats**, le fait marquant de l'exercice 2021 est un niveau de sinistralité élevé ; en effet, les résultats en assurance de personnes ont été affectés par la réglementation 100% santé et par un retour accru de la consommation de soins après l'accalmie imposée par la COVID en 2020.

Le résultat net comptable de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie en 2021 s'élève ainsi à 364 K€ contre -301 K€ au 31/12/2020.

Il n'y a pas de changement majeur sur le **système de gouvernance** de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie en 2021.

Le **profil de risques** de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie n'a pas subi de changement majeur et ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières. Son système de gestion des risques se consolide au fil des exercices avec le processus ORSA qui rentre dans sa septième année. Les risques majeurs identifiés pour la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie sont au nombre de sept ; pour chacun de ces risques un plan d'action et de maîtrise du risque est associé.

La **valorisation** du bilan de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie à des fins de solvabilité a permis de dégager au 31/12/2021 un excédent de 48 097 K€, contre 46 717 K€ au 31/12/2020 :

- l'actif du bilan s'élève à 82 768 K€,
- le passif du bilan, s'élève à 34 671 K€.

Ces écarts s'expliquent principalement par les éléments suivants :

Actif		Passif		
Valorisation Solvabilité I	Valorisation Solvabilité II	Valorisation Solvabilité I	Valorisation Solvabilité II	
		33 723	34 671	Passif (hors fonds propres)
64 976	82 768	31 254	48 097	Fonds propres de base
		64 976	82 768	Total passif

- à l'actif :
 - x la différence entre la valorisation des biens immobiliers à des fins de solvabilité et celle dans les états financiers correspond d'une part, aux amortissements enregistrés dans les états financiers conformément aux règles comptables et, d'autre part, à la différence, positive ou négative, entre la valeur d'achat et la valeur d'expertise. Ainsi, plus les biens sont anciens dans le bilan, plus l'écart entre la valeur comptable et la valeur d'expertise est important. La plus-value latente représente 17 M€ pour cette seule classe d'actif ;
- au passif :
 - x en normes comptables, les provisions techniques utilisées pour leur valorisation dans les états financiers sont valorisées dossier par dossier, par les Services de gestion correspondant à la branche d'activité concernée, excepté pour les sinistres

« Compléments Frais Médicaux » qui font l'objet d'une évaluation sur la base des règlements de l'année concernant les sinistres passés. Les sinistres survenus en fin d'exercice et non encore déclarés font l'objet d'une provision pour tardifs. Cette estimation est basée sur la cadence des règlements précédemment constatés ;

- x en normes prudentielles, la meilleure estimation des provisions techniques est composée des éléments suivants :
 - la meilleure estimation des provisions pour sinistres bruts ;
 - la meilleure estimation des provisions pour sinistres cédés ;
 - la meilleure estimation des provisions pour primes futures ;
 - la marge de risque.

Ces deux méthodes de valorisation sont donc différentes, et expliquent les écarts constatés tant sur les provisions techniques brutes au passif que sur les provisions techniques cédées à l'actif.

Gestion du capital

Avec des fonds propres couvrant 1 300% du Minimum de **Capital Requis** (MCR), le taux de couverture du Capital de Solvabilité Requis (SCR) de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie s'élève à 411% au 31/12/2021.

Ces fonds propres admissibles en couverture du SCR et du MCR ont augmenté de 3% par rapport à la clôture 2020.

◆ MAPA-MAB VIE

Sur l'**activité et les résultats**, le fait marquant de l'exercice 2021 est l'accroissement du chiffre d'affaires de la société, principalement dû à la reprise au 1^{er} janvier 2021 du contrat collectif « décès toutes causes » des salariés de la MAPA, de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et du GIE Contact auprès d'un autre assureur.

Le résultat net comptable de MAPA-MAB VIE en 2021 s'élève ainsi à 435 K€ contre -656 K€ au 31/12/2020.

Le **système de gouvernance** de MAPA-MAB VIE satisfait aux obligations du régime Solvabilité II. La nomination d'un Directeur Général Délégué et de quatre responsables de Fonction-Clé que sont, l'Audit Interne, la Conformité, la Gestion des Risques et l'Actuariat avec des exigences en matière de compétences et d'honorabilité répond à la réglementation.

Le **profil de risques** de MAPA-MAB VIE ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières. Son système de gestion des risques est intégré à celui de la MAPA qui se consolide au fil des exercices.

Valorisation à des fins de solvabilité

Les écarts de valorisation Actif et Passif en normes comptables et prudentielles sont les suivants (en K€) :

Ces écarts s'expliquent principalement par les éléments suivants :

- à l'actif : les immobilisations incorporelles sont valorisées à zéro dans les états prudentiels ;
- au passif :
 - x en normes comptables, les provisions techniques utilisées pour leur valorisation dans les états financiers sont valorisées dossier par dossier, par les Services de gestion correspondant à la branche d'activité concernée. Les sinistres survenus en fin d'exercice et non encore déclarés font l'objet d'une provision pour tardifs ;
 - x en normes prudentielles, la meilleure estimation des provisions techniques est composée des éléments suivants :
 - la meilleure estimation des provisions pour sinistres bruts ;
 - la meilleure estimation des provisions pour sinistres cédés ;
 - la meilleure estimation des provisions pour primes futures ;
 - la marge de risque.

Ces deux méthodes de valorisation sont donc différentes, et expliquent les écarts constatés tant sur les provisions techniques brutes au passif que sur les provisions techniques cédées à l'actif.

Gestion du capital

La société MAPA-MAB VIE, récemment créée, dispose de fonds propres suffisants pour couvrir les risques liés à ses activités. En effet, le taux de couverture du Minimum de Capital Requis (MRC) est de 141%, et le taux de couverture du Capital de Solvabilité Requis (SCR) est de 629%.

◆ MAPA-MAB SGAM

Sur l'**activité et les résultats**, les faits marquants de l'exercice 2021 sont les suivants :

- le retour du développement en 2021 hors revalorisations tarifaires a permis une progression du chiffre d'affaires, minoré d'une ristourne COVID attribuée aux sociétaires en difficulté en raison des contraintes sanitaires ;
- un niveau de sinistralité sur l'exercice 2021 particulièrement élevé, sur toutes les branches pour différentes raisons. Ainsi les résultats en assurance de personnes ont été affectés par la réglementation 100% santé et par un retour accru de la consommation de soins après l'accalmie imposée par la COVID en 2020. Sur la branche automobile, l'exercice 2021 a enregistré deux accidents corporels importants d'une part, et, d'autre part, des rapports médicaux sur les exercices antérieurs, liés aux indemnités corporelles, ont alourdi la charge. Enfin, la branche dommages aux biens des professionnels a connu une recrudescence des incendies en 2021, notamment en boulangerie.

Le résultat net comptable de MAPA-MAB SGAM au 31/12/2021 s'élève à -7 421 K€ contre -2 469 K€ au 31/12/2020.

Il n'y a pas de changement majeur sur le **système de gouvernance** de MAPA-MAB SGAM en 2021.

Le **profil de risques** de MAPA-MAB SGAM n'a pas subi de changement majeur et ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières. Son système de gestion des risques se consolide au fil des exercices avec le processus ORSA qui rentre dans sa sixième année. Les risques majeurs identifiés pour la MAPA sont au nombre de sept ; pour chacun de ces risques un plan d'action et de maîtrise du risque est associé.

Valorisation à des fins de solvabilité

Les écarts de valorisation Actif et Passif en normes comptables et prudentielles sont les suivants (en K€) :

Actif		Passif		
Valorisation Solvabilité I	Valorisation Solvabilité II	Valorisation Solvabilité I	Valorisation Solvabilité II	
		238 889	204 938	Passif (hors fonds propres)
343 380	352 168	104 490	147 230	Fonds propres de base
		343 380	352 168	Total passif

Ces écarts s'expliquent principalement par les éléments suivants :

- à l'actif :
 - x en normes comptables, les placements sont valorisés à leur prix d'achat, diminués des amortissements et provisions quand il y en a, alors que dans les états prudentiels les placements sont évalués à leur valeur de marché à la date de la clôture. Cette différence de valorisation, soit +38 M€ dans les états prudentiels, se constate principalement sur les titres de participation, les obligations et l'immobilier ;
 - x sur les autres actifs, trois lignes ont des méthodes de valorisation différentes, il s'agit :
 - des immobilisations incorporelles valorisées à zéro dans les états prudentiels ;

- des créances des réassureurs, valorisées à partir de l'évaluation actuarielle des sinistres ;
- et des coupons courus des obligations d'entreprises qui sont valorisés de la même manière mais inclus dans les autres actifs dans les états financiers et dans les placements dans les états prudentiels.

Ainsi, à l'inverse des placements, les valorisations prudentielles de ces actifs sont inférieures de 29 M€ à celles des états financiers ;

- au passif :
 - x en normes comptables, les provisions techniques des sinistres non encore payés sont évaluées dossier par dossier, par les Services de gestion correspondant à la branche d'activité concernée, excepté pour les sinistres « Compléments Frais Médicaux » qui font l'objet d'une évaluation sur la base des règlements de l'année concernant les sinistres passés.

Les sinistres survenus en fin d'exercice et non encore déclarés font l'objet d'une provision pour tardifs. Cette estimation est basée sur la cadence des règlements précédemment constatés ;

- x en normes prudentielles, la meilleure estimation des provisions techniques est composée des éléments suivants :
 - la meilleure estimation des provisions pour sinistres bruts ;
 - la meilleure estimation des provisions pour sinistres cédés ;
 - la meilleure estimation des provisions pour primes futures ;
 - la marge de risque.

Ces deux méthodes de valorisation sont donc différentes et expliquent les écarts constatés tant sur les provisions techniques brutes au passif que sur les provisions techniques cédées à l'actif.

Gestion du capital

Le taux de couverture du SCR MAPA-MAB SGAM au 31/12/2021 s'élève à 200%, en baisse de 15 points par rapport à 2020.

Cette évolution est due à :

- l'agrégation des évolutions constatées pour la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE soit :
 - x une sinistralité particulièrement défavorable, et notamment sur des sinistres corporels graves ;
 - x un risque de Marché plus important, notamment en raison d'une aggravation du paramètre d'ajustement symétrique des Actions.

L'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février constitue un événement post-clôture. Ce dernier n'a pas d'incidence financière sur les comptes clos au 31 décembre 2021 pour aucun des membres du groupe dans la mesure où il s'agit d'un événement relatif à une situation nouvelle. À date, les premières analyses de l'exposition de l'entité conduisent à un impact financier non significatif. Les effets de cette guerre à moyen et long terme sur l'économie et les marchés demeurent à ce stade inconnus et continueront à être appréciés avec prudence.

Partie A - Activités et résultats

A.1 Activités

MAPA

A.1.1 Présentation générale

La MAPA, Mutuelle d'Assurance des Professionnels de l'Alimentaire, est une société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des Assurances. Elle est spécialisée dans l'assurance non-vie des professions alimentaires. Elle propose aux artisans et commerçants indépendants et leurs salariés de cette branche des garanties d'assurance sur les risques suivants : automobile, responsabilité civile professionnelle et familiale, maladie, prévoyance, incendie, vol, dégâts des eaux, tempête, bris de glace, bris de machine, défense et recours, navigation de plaisance, individuelle accident, marchandises transportées, protection juridique, assistance.

En partenariat avec d'autres sociétés qui portent le risque d'assurance ou financier, la MAPA distribue auprès de ses sociétaires des produits d'assurance-vie, d'assurance emprunteur, de retraite et de crédit automobile. Elle développe également des services avec des partenaires spécialisés inclus dans les contrats d'assurance afin de répondre au mieux aux besoins des sociétaires tels des réseaux d'opticiens, de dentistes, de réparateurs automobiles.

Les produits d'assurance « décès toutes causes » distribués par la MAPA sont portés depuis le 1^{er} janvier 2020 par sa filiale, MAPA-MAB VIE, dont elle détient 50,01% du capital.

La mutuelle dispose de 80 agences localisées en grande majorité dans les préfectures départementales. Ses produits sont vendus par un réseau de 350 salariés. Son siège social est situé à Saint-Jean-d'Angély en Charente-Maritime, département où elle fut fondée en 1911, et regroupe environ 250 salariés.

L'organisation de la société s'articule autour de six directions pour l'exercice 2021 :

- la Direction Générale ;
- la Direction Assurance et Services ;
- la Direction Développement ;
- la Direction Administrative et Financière ;
- la Direction des Systèmes d'Informations ;
- la Direction des Ressources Humaines et de la Communication Interne.

Pour la maîtrise des coûts des sinistres, la MAPA a mis en place un réseau d'une dizaine d'inspecteurs régleurs salariés qui interviennent pour les paiements de sinistres.

Avec 180 millions d'euros de primes, la MAPA représente moins de 0,25% du marché global de l'assurance dommage des professionnels et des particuliers en France, ce qui fait d'elle un acteur de petite taille. En tant que mutuelle professionnelle, son profil de

risque est simple. Elle dispose de 75 millions d'euros de fonds propres fin 2021.

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) veille à la préservation de la stabilité du système financier et à la protection des clients, assurés, adhérents et bénéficiaires des personnes soumises à son contrôle, organismes des secteurs de la banque et de l'assurance. L'ACPR est située 4 place de Budapest dans le 9ème arrondissement de Paris.

La MAPA missionne deux cabinets de commissaires aux comptes, AUDICO/STECO et BAKERTILLY STREGO AUDIT dont les adresses sont respectivement au 5 rue Francois Hennebique 17140 Lagord et au 9 rue Augustin Fresnel 17180 Périgny, pour qu'ils émettent leur opinion sur les comptes sociaux et s'assurent que les hypothèses de calculs, méthodes d'évaluation et méthodes de comptabilisation sont conformes et cohérentes avec la réglementation. Les comptes 2021 sont approuvés sans réserve.

A.1.2 Faits marquants et activités de la période de la MAPA

Les faits marquants de l'exercice 2021 sont les suivants :

- le retour du développement en 2021 hors revalorisations tarifaires a permis une progression du chiffre d'affaires, minoré d'une ristourne COVID attribuée aux sociétaires en difficulté en raison des contraintes sanitaires ;
- un niveau de sinistralité sur l'exercice 2021 particulièrement élevé, sur toutes les branches pour différentes raisons. Ainsi les résultats en assurance de personnes ont été affectés par la réglementation 100% santé et par un retour accru de la consommation de soins après l'accalmie imposée par la COVID en 2020. Sur la branche automobile, l'exercice 2021 a enregistré d'une part deux accidents corporels importants, et d'autre part, des rapports médicaux sur les exercices antérieurs, liés aux indemnités corporelles ont alourdi la charge. Enfin, la branche dommages aux biens des professionnels a connu une recrudescence des incendies en 2021, notamment en boulangerie ;
- enfin sur le plan social, un accord sur la mise en place du télétravail a été signé avec les partenaires sociaux.

Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie

A.1.1' Présentation générale de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie

Créés en 1932, les Risques Civils de la Boulangerie et Boulangerie-Pâtisserie Française (RCBF), société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des Assurances, sont spécialisés dans l'assurance non-vie des boulangers et boulangers-pâtisseries. Les contrats proposés sont de plusieurs types : complémentaire de frais médicaux, indemnité journalière, allocation quotidienne hospitalière, assurance individuelle accident, prévoyance, responsabilité civile professionnelle et familiale, protection juridique. Les agréments datent du 24 avril 1943 et 16 septembre 1946.

Les produits d'assurance « décès toutes causes » distribués par le réseau de conseillers

commerciaux de la MAPA sont portés depuis le 1^{er} janvier 2020 par sa filiale, MAPA-MAB VIE, dont elle détient 49,99% du capital.

En 2021, le chiffre d'affaires est de 39 millions d'euros, le résultat se monte à + 0,4 millions d'euros. Les fonds propres s'élèvent à 31 millions d'euros.

En 2018, les RCBF décident de changer de dénomination commerciale pour s'appeler la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie puis actent ce nouveau nom dans les statuts le 13 octobre 2020, sur décision de l'Assemblée générale extraordinaire.

Le siège social est à Paris au 27 avenue d'Eylau dans le 16^{ème} arrondissement. La Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie ne dispose pas de réseau commercial.

En 1979, les RCBF ont conclu un accord de partenariat avec la MAPA, société d'assurance mutuelle des professions alimentaires ; accord étendu en 1994 et dont l'objet est de favoriser l'administration et le développement des RCBF grâce à l'aide logistique de la MAPA via la mise à disposition de son réseau commercial, de son réseau d'inspecteurs régulateurs, de ses supports informatiques, comptables et financiers, paie, gestion des sinistres, contrôle interne, marketing et réassurance.

La quinzaine de salariés de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie travaille à son siège social, Paris 16^{ème}.

L'organisation du management de la société s'articule de la façon suivante :

- la Direction Générale ;
- la Directrice Administrative ;
- le Service Assurance de personnes ;
- le Service comptabilité, courrier et téléphone.

C'est dans la continuité de ce partenariat avec la MAPA que les deux mutuelles ont décidé de créer une SGAM afin de disposer d'une instance juridique pérenne au sein de laquelle les échanges peuvent avoir lieu concernant l'évolution économique des mutuelles et de leur partenariat, sur fond de solidarité financière.

Les statuts de cette SGAM ont été adoptés par l'Assemblée générale constitutive en janvier 2015.

L'ACPR veille à la préservation de la stabilité du système financier et à la protection des clients, assurés, adhérents et bénéficiaires des personnes soumises à son contrôle, organismes des secteurs de la banque et de l'assurance.

La Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie missionne deux cabinets de commissaires aux comptes, TUILLET AUDIT, membre français de GRANT THORNTON International, 29 rue du Pont, 92200 Neuilly-sur-Seine et AUDICO/STECO, 5 rue François Hennebique 17140 Lagord pour qu'ils émettent leur opinion sur les comptes sociaux et s'assurent que les hypothèses de calculs, méthodes d'évaluation et méthodes de comptabilisation sont conformes et cohérentes avec la réglementation. Les comptes 2021 sont approuvés sans réserve.

A.1.2' Faits marquants et activités de la période de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie

Le fait marquant de l'exercice 2021 est un niveau de sinistralité élevé ; en effet, les résultats en assurance de personnes ont été affectés par la réglementation 100% santé et par un retour accru de la consommation de soins après l'accalmie imposée par la COVID en 2020.

MAPA-MAB VIE

A.1.1" Présentation générale de MAPA-MAB VIE

MAPA-MAB VIE est une société anonyme d'assurance vie créée en juillet 2019. Elle a obtenu son agrément auprès de l'ACPR le 22 novembre 2019 sur la branche 20 Vie-Décès pour commercialiser des garanties suivantes :

- la garantie capital décès toutes causes, qui, en cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie (PTIA) ouvre droit au versement d'un capital ;
- la garantie Rente de conjoint en cas de décès toutes causes ;
- la garantie Rente d'enfants en cas de décès toutes causes.

Filiale de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie à 49,99% et de la MAPA à 50,01%, elle délègue à cette dernière l'ensemble de son activité, de la distribution de ses contrats à la gestion administrative et financière de son activité, y compris les obligations liées à la Directive européenne solvabilité II.

En 2021, MAPA-RCBF VIE décide de changer de dénomination commerciale pour s'appeler MAPA-MAB VIE puis acte ce nouveau nom dans les statuts le 12 juillet 2021, sur décision de l'Assemblée générale extraordinaire.

En 2021, le chiffre d'affaires est de 2 millions d'euros, le résultat se monte à + 0,4 millions d'euros. Les fonds propres s'élèvent à 6 millions d'euros.

L'ACPR veille à la préservation de la stabilité du système financier et à la protection des clients, assurés, adhérents et bénéficiaires des personnes soumises à son contrôle, organismes des secteurs de la banque et de l'assurance.

MAPA-MAB VIE missionne deux cabinets de commissaires aux comptes, AUDICO/STECO et BAKERTILLY STREGO AUDIT situés respectivement au 5 rue François Hennebique 17140 Lagord et au 9 rue Augustin Fresnel 17180 Périgny, pour qu'ils émettent leur opinion sur les comptes sociaux et combinés et s'assurent que les hypothèses de calculs, méthodes d'évaluation et méthodes de comptabilisation sont conformes et cohérentes avec la réglementation. Les comptes 2021 sont approuvés sans réserve.

A.1.2" Faits marquants et activités de la période de MAPA-MAB VIE

Le fait marquant de l'exercice 2021 est l'accroissement du chiffre d'affaires de la société, principalement dû à la reprise au 1^{er} janvier du contrat collectif « décès toutes causes » des salariés de la MAPA, de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et du

MAPA-MAB SGAM

A.1.1" Présentation générale de MAPA-MAB SGAM

Le 8 janvier 2015, la MAPA et les RCBF ont créé une société de groupe d'assurance mutuelle, SGAM, qui vient pérenniser une collaboration étroite depuis de plus de trente ans. L'objectif est de nouer, développer et gérer des liens de collaborations, de distribution, de gestion et de réassurance existants à la date de constitution et ainsi que des liens de solidarité financière entre les deux mutuelles (annexe 1).

Filiale de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie à 49,999% et de la MAPA à 50,001%, MAPA-MAB VIE est une société anonyme qui rentre dans le champ de la combinaison.

En 2020, « les Risques Civils de la Boulangerie et Boulangerie-Pâtisserie Française » ont changé de dénomination sociale pour « Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie » et MAPA-RCBF SGAM est renommée MAPA-MAB SGAM ; ces deux changements ayant été approuvés lors des assemblées générales réunies sous la forme extraordinaire de ces deux entités.

Dans la suite de ce rapport, la dénomination de «SGAM» ou «groupe» concerne l'entité MAPA-MAB SGAM.

Ainsi la SGAM veille à ce que les deux mutuelles soient en mesure d'assurer chacune leurs obligations réglementaires en termes de solvabilité. À ce titre, elle supervise les liens de réassurance internes et externes, de gestion et de distribution liant et protégeant les deux mutuelles.

Avec 206 millions d'euros de primes, MAPA-MAB SGAM représente moins de 0,3% du marché global de l'assurance dommage des professionnels et des particuliers en France, ce qui fait d'elle un acteur de petite taille. En tant que SGAM de deux mutuelles professionnelles, son profil de risque est simple. Elle dispose de 104 millions d'euros de fonds propres fin 2021.

La SGAM est elle-même combinée par la MCR, société combinante du groupe Monceau et réassureur depuis plusieurs décennies de la MAPA. Cette combinaison est justifiée par les liens de réassurance entre les deux sociétés.

L'ACPR veille à la préservation de la stabilité du système financier et à la protection des clients, assurés, adhérents et bénéficiaires des personnes soumises à son contrôle, organismes des secteurs de la banque et de l'assurance.

MAPA-MAB SGAM missionne deux cabinets de commissaires aux comptes, AUDICO/STECO et BAKERTILLY STREGO AUDIT respectivement situés au 5 rue François Hennebique 17140 Lagord et au 9 rue Augustin Fresnel 17180 Périgny, pour qu'ils émettent leur opinion sur les comptes sociaux et combinés et s'assurent que les hypothèses de calculs, méthodes d'évaluation et méthodes de comptabilisation sont

conformes et cohérentes avec la réglementation. Les comptes 2021 sont approuvés sans réserve.

A.1.2''' Faits marquants et activités de la période de MAPA-MAB SGAM

Les faits marquants de l'exercice 2021 sont les suivants :

- le retour du développement en 2021 hors revalorisations tarifaires a permis une progression du chiffre d'affaires, minoré d'une ristourne COVID attribuée aux sociétaires en difficulté en raison des contraintes sanitaires ;
- un niveau de sinistralité sur l'exercice 2021 particulièrement élevé, sur toutes les branches pour différentes raisons. Ainsi les résultats en assurance de personnes ont été affectés par la réglementation 100% santé et par un retour accru de la consommation de soins après l'accalmie imposée par la COVID en 2020. Sur la branche automobile, l'exercice 2021 a enregistré deux accidents corporels importants d'une part, et d'autre part, des rapports médicaux sur les exercices antérieurs, liés aux indemnités corporelles ont alourdi la charge. Enfin, la branche dommages aux biens des professionnels a connu une recrudescence des incendies en 2021, notamment en boulangerie.

A.2 Évolution du résultat de souscription

MAPA

MAPA (en milliers d'euros)	2021	2020	Var. 2021/2020
Cotisations acquises (yc acceptations)	180 252	172 444	4,5%
Solde technique	-15 281	-3 959	286,0%
Ratio combiné	108,5%	102,3%	6,0%

MAPA (en milliers d'euros)	Résultat 2021		Solde technique 2020
	Cotisations acquises (yc acceptations)	Solde technique 2021	
Automobile - Responsabilité civile	19 305	-11 920	3 886
Automobile - Autres garanties	28 835	-2 690	-2 464
Assurance maritime, aérienne et transport	109	27	18
Incendie et dommages aux biens	68 220	1 652	-5 462
Assistance	2 632	-1 281	-1 168
Santé	61 151	-1 069	1 231
Total	180 252	-15 281	-3 959

Les variations du solde technique entre les exercices 2020 et 2021 s'expliquent pour différentes raisons, à savoir :

- le retour du développement en 2021 hors revalorisations tarifaires a permis une progression du chiffre d'affaires, minoré d'une ristourne COVID attribuée aux sociétaires en difficulté en raison des contraintes sanitaires ;
- un niveau de sinistralité sur l'exercice 2021 particulièrement élevé, sur toutes les branches pour différentes raisons. Ainsi les résultats en assurance de personnes ont été affectés par la réglementation 100% santé et par un retour accru de la consommation de soin après l'accalmie imposée par la COVID en 2020. Sur la branche automobile, l'exercice 2021 a enregistré deux accidents corporels importants d'une part, et d'autre part, des rapports médicaux sur les exercices antérieurs, liés aux indemnités corporelles ont alourdi la charge. Enfin, la branche dommages aux biens des professionnels a connu une recrudescence des incendies en 2021, notamment en boulangerie ;
- la réassurance vient atténuer cette sinistralité, principalement sur la branche dommage aux biens, la plus contributrice du stop loss multibranches.

Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie

Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie (en milliers d'euros)	2021	2020	Var. 2021/2020
Cotisations acquises (yc acceptations)	38 968	38 470	1,3%
Solde technique	-1 128	-890	26,7%
Ratio combiné	102,9%	102,3%	0,6%

Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie (en milliers d'euros)	Résultat 2021		Solde technique 2020
	Cotisations acquises (yc acceptations)	Solde technique 2021	
Responsabilité civile	1 429	684	258
Protection juridique	1 421	69	270
Santé	36 118	-1 881	-1 418
Total	38 968	-1 128	-890

Le résultat technique est resté très dégradé en 2021 sur la santé ; en effet, cette branche a été affectée par la réglementation 100% santé et par un retour accru de la consommation de soins après l'accalmie imposée par la COVID en 2020.

MAPA-MAB VIE

MAPA-MAB VIE (en milliers d'euros)	2021	2020	Var. 2021/2020
Cotisations acquises (yc acceptations)	2 411	2 028	18,9%
Solde technique	420	-661	-163,5%
Ratio combiné	82,6%	132,6%	-37,7%

MAPA-MAB VIE (en milliers d'euros)	Résultat 2021		Solde technique 2020
	Cotisations acquises (yc acceptations)	Solde technique 2021	
Santé	2 411	420	-661
Total	2 411	420	-661

Après un premier exercice qui montrait un solde technique négatif lié aux coûts inhérents à toute mise en place d'une nouvelle société, la société MAPA-MAB VIE retrouve un solde technique positif en lien avec une activité normale. La sinistralité de 2021 correspond à celle du plan d'activité et l'accroissement du chiffre d'affaires est principalement dû à la reprise au 1^{er} janvier du contrat collectif « décès toutes causes » des salariés de la MAPA, de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et du GIE Contact auprès d'un autre assureur.

MAPA-MAB SGAM

MAPA-MAB SGAM (en milliers d'euros)	2021	2020	Var. 2021/2020
Cotisations acquises (yc acceptations)	206 145	197 673	4,3%
Solde technique	-15 859	-5 351	-196,4%
Ratio combiné	107,7%	102,7%	-4,9%

MAPA-MAB SGAM (en milliers d'euros)	Résultat 2021		Solde technique 2020
	Cotisations acquises (yc acceptations)	Solde technique 2021	
Automobile - Responsabilité civile	19 305	-12 019	3 738
Automobile - Autres garanties	28 835	-2 840	-2 687
Assurance maritime, aérienne et transport	109	114	17
Incendie et dommages aux biens	68 220	1 298	-5 962
Responsabilité civile générale	1 429	1 038	610
Protection juridique	1 421	421	608
Assistance	2 632	-1 295	-1 188
Santé	84 194	-2 576	-487
Total	206 145	-15 859	-5 351

Les variations du solde technique entre les exercices 2020 et 2021 s'expliquent pour différentes raisons, à savoir :

- le retour du développement en 2021 hors revalorisations tarifaires a permis une progression du chiffre d'affaires, minoré d'une ristourne COVID attribuée aux sociétaires en difficulté en raison des contraintes sanitaires ;
- un niveau de sinistralité sur l'exercice 2021 particulièrement élevé, sur toutes les branches pour différentes raisons. Ainsi les résultats en assurance de personnes ont été affectés par la réglementation 100% santé et par un retour accru de la consommation de soins après l'accalmie imposée par la COVID en 2020. Sur la branche automobile, l'exercice 2021 a enregistré deux accidents corporels importants d'une part, et d'autre part, des rapports médicaux sur les exercices antérieurs, liés aux indemnités corporelles ont alourdi la charge. Enfin, la branche dommages aux biens des professionnels a connu une recrudescence des incendies en 2021, notamment en boulangerie ;
- la réassurance vient atténuer cette sinistralité, principalement sur la branche dommage aux biens, la plus contributrice du stop loss multibranches.

A.3 Évolution des produits financiers

MAPA (en milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020		
	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets
Placements immobiliers	2 103	220	2 323	1 761	-19	1 742
Placements en actions	1 234	993	2 227	-27	-417	-443
Placements obligataires, prêts	2 472	95	2 567	346	735	1 081
Placements monétaires	24	-12	12	21	0	21
Intérêts courus	-404	0	-404	197	0	197
Total du revenu des placements	5 430	1 296	6 726	2 299	299	2 597

En 2020, la diminution des revenus nets courants était due à l'absence de versement de coupons sur certains titres suite à la baisse des marchés consécutive à la crise de la COVID.

En 2021, la situation est revenue à la normale.

L'augmentation en 2021 par rapport à 2020 des plus-values réalisées s'explique principalement par un incident de paiement sur une obligation détenue en portefeuille en 2020 qui n'a pas eu son équivalent en 2021 et par l'amélioration du niveau des marchés au 31/12/2021 par rapport à ceux arrêtés un an plus tôt.

Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie (en milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020		
	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets
Placements immobiliers	563	0	563	493	0	493
Placements en actions	232	173	405	-73	-190	-263
Placements obligataires, prêts	517	64	581	280	44	324
Placements monétaires	7	-3	4	4	0	4
Intérêts courus	-71	0	-71	98	0	98
Total du revenu des placements	1 248	234	1 482	802	-146	656

En 2020, la diminution des revenus nets courants était due à l'absence de versement de coupons sur certains titres suite à la baisse des marchés consécutive à la crise de la COVID.

En 2021, la situation est revenue à la normale.

L'augmentation des plus-values réalisées s'explique par l'amélioration du niveau des marchés au 31/12/2021 par rapport à ceux arrêtés un an plus tôt.

MAPA-MAB VIE (en milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020		
	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets
Placements immobiliers	0	0	0	0	0	0
Placements en actions	0	0	0	0	0	0
Placements obligataires, prêts	26	0	26	0	0	0
Placements monétaires	5	0	5	5	0	5
Intérêts courus	0	0	0	0	0	0
Total du revenu des placements	30	0	30	5	0	5

Après la forte volatilité du marché financier en 2020 consécutif à la crise sanitaire, aucun investissement n'avait été réalisé. En 2021, des achats obligataires ont permis de dégager des revenus de 26 K€.

MAPA-MAB SGAM (en milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020		
	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets
Placements immobiliers	2 669	220	2 889	2 275	-19	2 256
Placements en actions	1 466	1 166	2 632	-105	-607	-712
Placements obligataires, prêts	3 013	159	3 172	904	779	1 682
Placements monétaires	36	-15	21	32	0	32
Intérêts courus	-475	0	-475	0	0	0
Total du revenu des placements	6 708	1 530	8 239	3 106	153	3 258

En 2020, la diminution des revenus nets courants était due à l'absence de versement de coupons sur certains titres suite à la baisse des marchés consécutive à la crise de la COVID.

En 2021, la situation est revenue à la normale.

L'augmentation en 2021 par rapport à 2020 des plus-values réalisées s'explique principalement par un incident de paiement sur une obligation détenue en portefeuille en 2020 qui n'a pas eu son équivalent en 2021 et par l'amélioration du niveau des marchés au 31/12/2021 par rapport à ceux arrêtés un an plus tôt.

Titrisations de la MAPA, de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, de MAPA-MAB VIE et de MAPA-MAB SGAM

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-MAB VIE et MAPA-MAB SGAM n'ont pas d'investissement dans des titrisations.

A.4 Autres produits et dépenses

La MAPA perçoit des commissions de distribution des produits d'épargne, d'assurance vie, d'assureur emprunteur, de retraite et de crédit automobile non significatifs par rapport à son chiffre d'affaires.

A.5 Autres informations

Aucun élément particulier n'est à signaler.

Partie B - Système de gouvernance

B.1 Exigences générales de gouvernance

MAPA

B.1.1 Informations générales sur le système de gouvernance de la MAPA

La MAPA en tant que société d'assurance mutuelle est organisée en démocratie directe. Chaque sociétaire dispose donc d'une voix à l'**assemblée générale**. Lors de la dernière assemblée générale qui s'est tenue à titre ordinaire, et qui a eu lieu en juin 2021, le taux de participation était de 1,8 % (pour 106 700 sociétaires convoqués) contre 20,74 % à l'assemblée générale mixte de septembre 2020 (pour 104 379 sociétaires convoqués).

Le **conseil d'administration** est constitué d'administrateurs qui sont élus parmi les sociétaires par l'assemblée générale pour trois ans. Ils sont rééligibles. Sont généralement désignés des représentants des métiers de l'artisanat et du commerce principalement de l'alimentaire, issus de fédérations ou confédérations professionnelles nationales.

Le **bureau du conseil d'administration** est composé du Président, de deux Vice-présidents, et du Secrétaire du conseil d'administration. Le Directeur Général, le Directeur Général Délégué et les quatre autres membres du comité de direction sont invités aux réunions.

Le **comité d'audit** a été créé en 2007 comme le permet l'article 24 des statuts. Il est composé de trois administrateurs dont un Président, également responsable de la fonction-clé Audit Interne et le Vice-président, renouvelé chaque année. Le Président de la MAPA ainsi que le Directeur Général et le Directeur Général Délégué ne sont pas membres délibérants du comité d'audit mais assistent aux réunions avec voix consultatives.

Le conseil d'administration désigne le **Directeur Général**, lequel assume ses fonctions sous le contrôle et dans le cadre des orientations arrêtées par le conseil. Le Directeur Général est révocable à tout moment par le conseil administration. Sur proposition du Directeur Général, le conseil d'administration désigne un Directeur Général Délégué. Le conseil d'administration a désigné le Directeur Général et le Directeur Général Délégué en qualité de Dirigeants Effectifs au sens du Code des Assurances.

Le **comité de direction** est composé de six membres : le Directeur Général, le Directeur Général Délégué qui a en charge la Direction Développement, le Directeur Assurance et Services, la Directrice Administrative et Financière, le Directeur des Systèmes d'Information et la Directrice des Ressources Humaines et de la Communication Interne. Des collaborateurs y font des présentations chaque fois que nécessaire selon la nature des dossiers abordés en séance.

B.1.2 Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de la MAPA

Le nombre d'administrateurs est statutairement compris entre douze et vingt-et-un membres dont deux représentants élus du personnel. En 2021, le conseil est composé de dix-huit administrateurs dont seize représentants des sociétaires et deux représentants des salariés.

Le conseil d'administration a adopté un règlement intérieur en octobre 2018.

Le conseil nomme chaque année en son sein un président, un ou des vice-présidents, et un secrétaire.

Sont également présents aux réunions du conseil avec voix consultative, le Directeur Général et le Directeur Général Délégué assistés du comité de direction, deux représentants élus du comité social et économique et, au moins une fois par an, les commissaires aux comptes lors de l'examen des comptes définitifs. Les Responsables des fonctions clés sont entendus au moins une fois par an par le conseil.

Le Président organise et dirige les travaux du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du Président, ou par délégation de celui-ci, du Directeur Général, aussi souvent que les intérêts de la société le réclament. Les délibérations sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents du conseil.

Les administrateurs sont convoqués 15 jours avant la date de réunion par courriel. La convocation donne les points de l'ordre du jour qui seront abordés. Les membres reçoivent en même temps que les convocations un dossier constitué notamment des procès-verbaux du conseil précédent, de la réunion de bureau et des notes sur les « points à l'ordre du jour ».

Il est tenu au siège social un registre consignait les présences et les procès-verbaux des délibérations. Les délibérations du conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial, coté et paraphé, avec indication des membres présents et excusés. Les procès-verbaux sont signés par le Président et le secrétaire.

Le **bureau** se tient entre deux réunions du conseil d'administration, et chaque fois que nécessaire à la demande du Président ou du Directeur Général. À l'issue de la réunion de bureau est rédigé et validé un compte rendu ; ce dernier est signé par le Président et le secrétaire.

La Directrice Administrative et Financière présente et commente l'avancée des travaux selon le plan défini par le **comité d'audit**. À l'issue de chaque réunion, un compte rendu est rédigé et signé par le Président du comité et le secrétaire de séance.

Le **comité de direction** est animé par le Directeur Général ; il se réunit tous les 15 jours sur convocation et avec un ordre du jour ; les discussions et décisions sont l'objet d'un compte rendu.

Le **comité de gestion des risques** a été créé en 2014 afin de répondre à la Directive Solvabilité II 2009/138/CE du Parlement Européen et du conseil du 25 novembre 2009.

Il est composé du Directeur Général, du Directeur Général Délégué, de la Directrice Administrative et Financière, également responsable de la fonction-clé Gestion des Risques, du responsable de la fonction-clé Actuariat, du responsable du contrôle interne et de gestion des risques et de la responsable de la fonction-clé Conformité. Les procès-verbaux des séances du comité des risques sont adressés au comité d'audit.

La gestion du portefeuille obligations et actions de la MAPA est placée sous mandat chez OFI AM. Un **comité financier** se réunit chaque trimestre, il est composé du Directeur Général, de la Directrice Administrative et Financière et du gérant du mandat chez OFI AM. Ce comité permet de s'assurer de la pertinence de la gestion du mandataire sur la période écoulée et des éventuelles nouvelles orientations à prendre en fonction des perspectives des marchés financiers.

B.1.3 Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités de la MAPA

La séparation des fonctions politiques, exercées par le conseil administration et exécutives, exercées par le Directeur Général, conduit à ce que le Président exerce un rôle représentatif et fixe avec le conseil les orientations de la politique générale. Ces orientations seront mises en œuvre par le Directeur Général, en concertation avec le Président.

Les émissions de titres obligataires ou assimilés, l'octroi de garanties, cautions ou avals, la fixation des cotisations, l'achat ou la vente d'immeuble de rapport, à l'exception des parts et actions de société à prépondérance immobilière et des immeubles destinés à accueillir des agences, est soumis à l'autorisation du conseil d'administration. Le Directeur Général informe le Président du conseil d'administration des travaux d'ampleur significative à réaliser sur les immeubles du siège social qui décide le cas échéant de les soumettre au bureau ou au conseil d'Administration.

Le conseil d'administration détermine les orientations stratégiques avec un niveau de prudence déterminé par nature de risque. Les garanties des contrats sont classiques avec des plafonds sauf pour l'automobile dont la garantie responsabilité civile est illimitée.

La politique de réassurance est approuvée annuellement.

Quant à la politique de placement, le conseil d'administration valide une fois par an les orientations en fonction des conditions de marché et des orientations macro-économiques.

Lors des réunions de 2021, le conseil d'administration a fixé la réévaluation des cotisations, les changements de tarification pour l'année 2022, examiné les rapports sur la solvabilité, les questions financières et la réassurance, pris connaissance des bilans prévisionnels, arrêté les comptes annuels 2020, entendu la lecture des rapports des commissaires aux comptes, suivi le plan de redressement MRC, validé le plan commercial 2022, approuvé le rapport ORSA 2020 et les mises à jour des politiques

écrites et a pris connaissance de l'actualité réglementaire et du rapport actuariel. En outre, le conseil d'administration a pris note, à chaque réunion, de l'évolution de l'activité et de l'évolution du portefeuille de placements de la société et fait part de ses remarques.

Le **bureau** examine généralement les points suivants :

- le suivi de l'activité commerciale ;
- l'évolution de la sinistralité ;
- les projets de renouvellement de gamme de produits ;
- le suivi comptable et financier de la société ;
- les dossiers du fonds de solidarité ;
- les propositions tarifaires pour l'année suivante ;
- les projets de politiques écrites.

Le **comité d'audit** a pour missions :

- de suivre le processus d'élaboration de l'information financière ;
- d'examiner les comptes définitifs avant leur soumission au conseil d'administration ;
- de suivre la réalisation de la mission des commissaires aux comptes et de participer au processus de leur désignation, dans le respect de leur indépendance ;
- de prendre connaissance et de suivre les travaux de la fonction d'audit interne ;
- de valider le plan d'audit et suivre son application ;
- d'examiner les projets de rapports réglementaires sur la solvabilité et le contrôle interne ;
- de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques relatifs à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ;
- de suivre les travaux de préparation à Solvabilité II et de l'ORSA ;
- de prendre connaissance des comptes rendus du comité des risques.

Chargé du suivi du dispositif de gestion des risques, le comité d'audit dispose de plusieurs sources d'information : cartographie des risques, rapports d'audit interne et externe, rapport des commissaires aux comptes et les comptes rendus du comité des risques.

Le Directeur Général avec l'aide du **comité de direction** prend en charge le pilotage stratégique et opérationnel de la mutuelle. En conséquence, il prend part à la gestion des risques et notamment :

- veille à la prise en compte dans l'organisation des principes de maîtrise des risques définis par la réglementation et les normes professionnelles de l'assurance ;
- contribue à l'identification et l'évaluation des risques stratégiques ;
- assiste le conseil d'administration dans la définition de la stratégie de la gestion des risques.

B.1.4 Politiques et principes de rémunération de la MAPA

Les membres du conseil d'administration ont droit à des indemnités de temps passé. Ces indemnités ajoutées aux frais de déplacement des administrateurs sont visées chaque année par l'Assemblée Générale : le montant total ne doit pas dépasser 8% des frais d'acquisition et d'administration.

Les personnes qui dirigent ou occupent des fonctions-clés ne perçoivent pas de part variable. Leur niveau de rémunération est fixé par la Direction Générale.

Les rémunérations du Directeur Général et du Directeur Général Délégué sont arrêtées par le conseil d'administration, celles du comité de direction par le Directeur Général. Ces rémunérations ne comprennent pas de part variable.

La part variable des salaires des conseillers commerciaux de la MAPA est collectivement attribuée par agence, en fonction de l'atteinte d'objectifs définis annuellement, qui inclut les résultats techniques. Elle est proratisée individuellement en fonction de la présence annuelle du collaborateur.

Une part variable individuelle leur est également attribuée. Le cumul des primes collectives et individuelles est plafonné.

Les membres de l'organe d'administration perçoivent des indemnités de temps passé, le Président des indemnités compensatoires. Les membres du comité de direction et les titulaires des fonctions-clés n'ont aucune particularité de régimes de retraites par rapport aux autres salariés.

Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie

B.1.1' Informations générales sur le système de gouvernance de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie

La Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie en tant que société d'assurance mutuelle est organisée en démocratie directe. Chaque sociétaire dispose donc d'une voix à l'**assemblée générale**.

L'administration de la société est confiée à un **conseil d'administration** nommé par l'assemblée générale. Les administrateurs sont élus pour six ans. À ce jour, le conseil d'administration est composé de dix membres et un administrateur élu par les salariés auxquels s'ajoutent sept administrateurs honoraires et le Président de la Confédération Nationale de la Boulangerie et Boulangerie-Pâtisserie Française (CNBF) invités par le Président. Ces-derniers participent aux débats sans pour autant disposer de voix délibératives. Le cas échéant, le **conseil d'administration** règle les modalités de fonctionnement de son organisation, non prévues par les statuts.

Les administrateurs, tous issus du monde professionnel de la boulangerie, ont généralement des mandats dans d'autres organismes notamment des groupements professionnels départementaux, la CNBF, l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers, ou encore la Confédération Générale de l'Alimentaire de Détail.

Le **comité d'audit** est composé de deux administrateurs et d'un Président, administrateur honoraire qui est aussi responsable de la fonction-clé Audit Interne. Les commissaires aux comptes sont invités lors de la réunion du comité d'audit qui a pour objet de réviser les comptes annuels. Le Directeur Général et le Directeur Général Délégué ne sont pas membres délibérants du comité d'audit mais assistent aux réunions avec voix consultatives. La Directrice Administrative et Financière présente et commente les travaux de sa direction au comité d'audit. À l'issue de chaque réunion, un compte rendu est rédigé et signé par le Président du comité d'audit.

B.1.2' Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie

Le conseil d'administration nomme, en son sein, pour un an, un président, au moins un vice-président, et un secrétaire. Participent aux réunions du conseil d'administration, avec voix consultative, le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, la Directrice Administrative et Financière de la MAPA, la Directrice Administrative et, deux fois par an, les commissaires aux comptes lors de l'examen des comptes prévisionnels puis définitifs. Les Responsables des fonctions clés sont entendus au moins une fois par an par le conseil.

Le Président organise et dirige les travaux du conseil dont il rend compte à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du Président, aussi souvent que les intérêts de la société le réclament. Les délibérations sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents du conseil.

Le **comité de gestion des risques** de la MAPA a été créé en 2014 afin de répondre à la Directive Solvabilité II 2009/138/CE du Parlement Européen. Depuis la création de la SGAM ce comité couvre les entités du groupe : la SGAM, la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE.

Il est composé du Directeur Général, du Directeur Général Délégué de la MAPA et de la SGAM, de la Directrice Administrative et Financière, également responsable de la fonction-clé Gestion des Risques, du responsable de la fonction-clé Actuariat, du responsable du contrôle interne et de gestion des risques et de la responsable de la fonction-clé Conformité. Les procès-verbaux des séances du comité des risques sont adressés au comité d'audit.

La gestion du portefeuille obligations et actions de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie est placée sous mandat chez OFI AM. Un **comité financier** se réunit chaque trimestre. Il est composé du Directeur Général, de la Directrice Administrative et Financière de la MAPA et du gérant du mandat OFI AM. Ce comité permet de s'assurer de la pertinence de la gestion du mandataire sur la période écoulée et des éventuelles nouvelles orientations à prendre en fonction des perspectives des marchés financiers.

B.1.3' Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie

Le Président exerce un rôle représentatif et fixe avec le **conseil d'administration** les orientations de la politique générale et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Ces orientations seront mises en œuvre par le Directeur Général et le Directeur Général Délégué en concertation avec le Président. Le conseil d'administration a désigné le Directeur Général et le Directeur Général Délégué en qualité de Dirigeants Effectifs au sens du Code des Assurances.

La société ne peut emprunter que pour financer le développement des activités d'assurance ou renforcer la marge de solvabilité, tout emprunt destiné à la constitution et éventuellement à l'alimentation du fonds social complémentaire doit être autorisé par l'assemblée générale ordinaire.

Le conseil d'administration détermine les orientations stratégiques avec un niveau de prudence défini par nature de risque. Les garanties des contrats sont classiques avec des plafonds.

La politique de réassurance approuvée annuellement comprend des cessions en quote-part, en excédent de sinistres et un stop loss en lien avec les plafonds de garanties et l'aléa des fréquences sinistres.

Quant à la politique de placement, le conseil d'administration valide une fois par an les orientations en fonction des conditions de marché et des orientations macro-économiques. Les investissements obligataires doivent être sur des émetteurs de notation supérieure ou égale à BBB-. La durée totale du portefeuille doit être inférieure à 5 ans.

Lors des réunions en 2021, le conseil d'administration a fixé la réévaluation des cotisations, les changements de tarification pour l'année 2022, examiné les rapports sur la solvabilité, les questions financières et la réassurance, pris connaissance des bilans prévisionnels, arrêté les comptes annuels 2020, entendu la lecture des rapports des commissaires aux comptes, accepté l'évolution de la gamme santé, le plan commercial 2022, approuvé le rapport ORSA 2020 et les mises à jour des politiques écrites et a pris connaissance de l'actualité réglementaire et du rapport actuariel. En outre, le conseil d'administration a pris note, à chaque réunion, de l'évolution de l'activité et de l'évolution du portefeuille de placements de la société et fait part de ses remarques.

La Direction Générale prend en charge le pilotage stratégique et opérationnel de la mutuelle. En conséquence, elle prend part à la gestion des risques et notamment :

- elle veille à la prise en compte dans l'organisation des principes de maîtrise des risques définis par la réglementation et les normes professionnelles de l'assurance ;
- elle assure l'identification et l'évaluation des risques stratégiques ;
- elle assiste le conseil d'administration dans la définition de la stratégie de la gestion des risques.

B.1.4' Politiques et principes de rémunération de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie

Les frais de déplacement des administrateurs sont visés chaque année par l'assemblée générale : le montant ne doit pas dépasser 4% des frais de personnel charges comprises.

Les personnes qui dirigent ou occupent des fonctions-clés ne perçoivent pas de part variable. Leur niveau de rémunération est fixé par la Direction Générale.

Les rémunérations du Directeur Général et du Directeur Général Délégué sont arrêtées par le conseil d'administration. Ces rémunérations ne comprennent pas de part variable.

MAPA-MAB VIE

B.1.1'' Informations générales sur le système de gouvernance de MAPA-MAB VIE

La société MAPA-MAB VIE est une société anonyme, entreprise régie par le Code des Assurances. Elle est détenue exclusivement par la MAPA et la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie.

L'administration de la société est confiée à un **conseil d'administration** nommé par l'assemblée générale. Les administrateurs sont élus pour trois ans. À ce jour, le conseil d'administration est composé de quatre membres. Le cas échéant, le conseil **d'administration** règle les modalités de fonctionnement de son organisation, non prévues par les statuts.

Les administrateurs sont issus à parité des conseils d'administration des mutuelles du groupe MAPA-MAB.

Conformément à la législation, le **comité d'audit** de MAPA-MAB SGAM est compétent pour assurer le suivi des questions relatives à MAPA-MAB VIE. Il rend compte de ses travaux au conseil d'administration de MAPA-MAB VIE.

B.1.2'' Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de MAPA-MAB VIE

Le conseil d'administration nomme, en son sein, pour un an, un président, au moins un vice-président, et un secrétaire. Participent aux réunions du conseil d'administration, avec voix consultative, le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, la Directrice Administrative et Financière de la MAPA, et, deux fois par an, le commissaire aux comptes, lors de l'examen des comptes prévisionnels puis définitifs. Les Responsables des fonctions- clés sont entendus au moins une fois par an par le conseil.

Le Président organise et dirige les travaux du conseil dont il rend compte à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du Président, aussi souvent que les intérêts de la société le réclament. Les délibérations sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents du conseil.

Le **comité de gestion des risques** de la MAPA a été créé en 2014 afin de répondre à la Directive Solvabilité II 2009/138/CE du Parlement Européen. Depuis la création de la SGAM ce comité couvre les entités du groupe : la SGAM, la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE.

Il est composé du Directeur Général, du Directeur Général Délégué de la MAPA et de la SGAM, de la Directrice Administrative et Financière, également responsable de la fonction-clé Gestion des Risques, du responsable de la fonction-clé Actuariat, du responsable du contrôle interne et de gestion des risques et de la responsable de la fonction-clé Conformité. Les procès-verbaux des séances du comité des risques sont adressés au comité d'audit.

B.1.3" Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités de MAPA-MAB VIE

Le Président exerce un rôle représentatif et fixe avec le **conseil d'administration** les orientations de la politique générale et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Ces orientations seront mises en œuvre par le Directeur Général et le Directeur Général Délégué en concertation avec le Président. Le Conseil d'administration a désigné le Directeur Général et le Directeur Général Délégué en qualité de Dirigeants Effectifs au sens du Code des Assurances.

La société ne peut emprunter que pour financer le développement des activités d'assurance ou renforcer la marge de solvabilité.

Le conseil d'administration détermine les orientations stratégiques avec un niveau de prudence défini par nature de risque. Les garanties des contrats sont classiques avec des plafonds. La société ne pratique pas d'activité d'épargne.

La politique de réassurance approuvée annuellement comprend des cessions en quote-part, en excédent de sinistres et un stop loss en lien avec les plafonds de garanties et l'aléa des fréquences sinistres.

Quant à la politique de placement, le conseil d'administration valide une fois par an les orientations en fonction des conditions de marché et des orientations macro-économiques. Les investissements obligataires doivent être sur des émetteurs de notation supérieure ou égale à BBB-. La durée totale du portefeuille doit être inférieure à 5 ans.

Lors des réunions en 2021, le conseil d'administration a fixé les changements de

tarification pour l'année 2022, les questions financières et la réassurance, pris connaissance des bilans prévisionnels, approuvé les mises à jour des politiques écrites et a pris connaissance de l'actualité réglementaire et du rapport actuariel. Enfin, il a décidé de modifier la dénomination sociale de la société pour adopter celle de MAPA-MAB VIE, et de soumettre à l'assemblée générale une modification statutaire. En outre, le conseil d'administration a pris note, à chaque réunion, de l'évolution de l'activité et de l'évolution du portefeuille de placements de la société et fait part de ses remarques.

La Direction Générale prend en charge le pilotage stratégique et opérationnel de la société. En conséquence, elle prend part à la gestion des risques et notamment :

- elle veille à la prise en compte dans l'organisation des principes de maîtrise des risques définis par la réglementation et les normes professionnelles de l'assurance ;
- elle assure l'identification et l'évaluation des risques stratégiques ;
- elle assiste le conseil d'administration dans la définition de la stratégie de la gestion des risques.

B.1.4" Politiques et principes de rémunération de MAPA-MAB VIE

Il n'y a pas de salariés au sein de MAPA MAB VIE.

Les membres du conseil d'administration ont droit à des jetons de présence. Ces indemnités ajoutées aux frais de déplacement des administrateurs sont visées chaque année par l'assemblée générale : le montant total ne doit pas dépasser 1% du chiffre d'affaires.

Les personnes qui dirigent ou occupent des fonctions-clés ne perçoivent pas de part variable. Leur niveau de rémunération est fixé par la Direction Générale.

Les rémunérations du Directeur Général et du Directeur Général Délégué sont arrêtées par le conseil d'administration. Ces rémunérations ne comprennent pas de part variable.

MAPA-MAB SGAM

B.1.1"" Informations générales sur le système de gouvernance de MAPA-MAB SGAM

Chaque entreprise affiliée est représentée avec voix délibérative par son Président, à défaut un de ses administrateurs dûment mandaté.

Les membres du conseil d'administration de la SGAM et son Directeur Général sont membres de l'assemblée avec voix consultative. Les Directeurs Généraux et Directeurs Généraux Délégués des entreprises affiliées sont aussi membres de l'assemblée générale avec voix consultative.

Le nombre total de voix attribuées à chacune des entreprises affiliées est égal à deux, soit une voix par représentant.

L'administration de la SGAM est confiée à un conseil d'administration comportant

quatre membres au moins et dix-huit au plus, représentant les entreprises affiliées à la SGAM. Cette dernière ne peut en aucun cas être administrée par des administrateurs non issus des conseils d'administration des entreprises affiliées.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale ordinaire de la SGAM parmi les membres des conseils d'administration des entreprises affiliées. Si une entreprise affiliée est exclue, les administrateurs issus de cette entreprise sont réputés démissionnaires d'office.

Les administrateurs sont nommés pour trois ans et sont rééligibles. Ils sont révocables à tout moment par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration élit le Président et le Vice-président du conseil d'administration parmi ses membres Présidents des entreprises affiliées, et au moins un secrétaire et un secrétaire adjoint parmi ses autres membres. Ces fonctions durent un an et leurs titulaires sont rééligibles.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du Président ou, par délégation de celui-ci, du Directeur Général, aussi souvent que les intérêts de la SGAM le réclament.

Le conseil ne délibère que s'il réunit au moins la moitié de ses membres. Les délibérations sont prises à la majorité absolue des voix des membres du conseil.

Les délibérations et décisions du conseil d'administration sont consignées sur un registre spécial tenu au siège social. Les procès-verbaux retranscrits sur ce registre sont signés du Président et d'un administrateur.

Le Directeur Général assiste aux réunions du conseil d'administration avec voix consultative.

B.1.2''' Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle MAPA-MAB SGAM

Par son conseil d'administration, la SGAM exerce effectivement une influence dominante sur les entreprises du groupe y compris sur les entreprises affiliées.

Lorsque le besoin s'en fait sentir pour une des entreprises affiliées ou une entreprise du groupe, le conseil d'administration décide de la mise en œuvre de la solidarité financière dans les conditions définies au sein de la convention d'affiliation. À la demande d'une entreprise affiliée, lorsque la SGAM a mis en œuvre les mécanismes de solidarité en faveur de cette entreprise dans le respect de ses statuts, le conseil d'administration s'assure de la réalisation du plan de redressement. Il peut formuler des recommandations au conseil d'administration de l'entreprise affiliée bénéficiant des mécanismes de solidarité. Le conseil d'administration de l'entreprise affiliée destinataire de ces recommandations les porte à son ordre du jour, puis rend compte de sa position au conseil d'administration de la SGAM.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'assemblée générale et dans la limite de l'objet social, le conseil d'administration se saisit de toute question

intéressant la bonne marche de la SGAM et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le conseil d'administration dispose d'un droit d'information privilégiée sur toute décision des entreprises affiliées de nature à affecter durablement leur situation financière. À ce titre, le conseil d'administration, ou toute personne ou structure mandatée par lui à cet effet, dispose de tout pouvoir d'investigation et d'audit sur les éléments comptables, financiers et juridiques des entreprises affiliées. Les Responsables des fonctions-clés sont entendus au moins une fois par an par le conseil.

Le conseil d'administration désigne un Directeur Général, lequel assume ses fonctions sous le contrôle et dans le cadre des orientations arrêtées par le conseil d'administration.

B.1.3''' Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités de MAPA-MAB SGAM

Le conseil d'administration détermine les orientations d'activité de la SGAM et veille à leur mise en œuvre, nomme son Directeur Général et son Directeur Général Délégué, sur proposition du Directeur Général et fixe leur rémunération.

Le Président du conseil d'administration organise et dirige les travaux du conseil dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la SGAM et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Il rend compte à l'assemblée d'approbation des comptes des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la SGAM.

Le conseil d'administration veille au respect des droits et obligations nés des conventions d'affiliation.

Le Directeur Général et le Directeur Général Délégué sont chargés de l'exécution des actes de la SGAM, ainsi que de toutes les décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

Ils peuvent déléguer une partie de leurs pouvoirs à des collaborateurs ou représentants de la SGAM chaque fois qu'ils le jugeront nécessaire, que ce soit pour la gestion courante, les besoins du service ainsi que pour des missions ponctuelles et déterminées.

B.1.4''' Organisation de la gouvernance des risques de MAPA-MAB SGAM

La gestion des risques, compte tenu de la taille de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, est réalisée par les équipes de la MAPA et couvre donc le périmètre MAPA-MAB SGAM.

Le **comité de gestion des risques** a pour missions :

- de surveiller les risques opérationnels n'entrant pas dans le calcul du SCR qui entraîneraient des pertes résultant de procédures internes, de membres de personnel ou de systèmes inadéquats ou défectueux, ou d'événements extérieurs

- conformément à l'article 13 de la Directive Solvabilité II ;
- d'examiner la cartographie des risques majeurs et son évolution ;
 - de suivre la mise en œuvre des plans d'actions issus du plan global de maîtrise des risques (PMR) en fonction des ressources disponibles ;
 - de déterminer les points de vigilance incontournables ;
 - de s'assurer de la cohérence des dispositifs de management des risques avec d'autres démarches managériales ;
 - de valider les politiques écrites ;
 - de valider le plan de conformité.

B.1.5 Politiques et principes de rémunération de MAPA-MAB SGAM

Il n'y a pas de salariés au sein de MAPA-MAB SGAM.

Les statuts prévoient que le Directeur Général et le Directeur Général Délégué ne peuvent être rémunérés que par un traitement fixe et par des avantages accessoires ayant le caractère soit d'aide et d'assistance à eux-mêmes ou aux membres de leur famille, soit de contribution à la constitution de pensions de retraite en leur faveur. Leur rémunération est fixée par le conseil d'administration. Ces avantages ne peuvent en aucun cas consister en allocations variables avec l'activité de la SGAM. Les administrateurs peuvent recevoir le remboursement, sur justificatifs, des débours effectifs exposés par eux pour le compte de la SGAM. Les administrateurs de la SGAM peuvent également recevoir une indemnité dans les limites fixées par l'assemblée générale et la réglementation en vigueur.

B.1.6 Les quatre fonctions-clés définies par Solvabilité II

Les fonctions-clés des quatre entités, même si elles peuvent être représentées par un individu différent ont pour missions d'informer et d'alerter le conseil d'administration ; en voici la présentation de chacune d'entre elles ci-après.

Fonction-clé Actuariat

La mission de la fonction-clé Actuariat s'articule autour de six thèmes qui sont :

- informer et alerter le conseil d'administration au moins une fois par an sur les travaux conduits durant l'année, indiquer clairement les éventuelles défaillances et émettre des recommandations sur la manière de remédier aux défaillances identifiées ;
- fiabiliser, qualifier, préconiser et améliorer la qualité des données¹ ;
- coordonner, garantir, superviser et évaluer les calculs des meilleures estimations ;
- aviser, évaluer et analyser la politique de réassurance et la politique de souscription ;
- contribuer au système de gestion des risques.

¹ Il s'agit ici des données en entrée des modèles utilisés pour les calculs Solvabilité II : le parcours de la donnée dès l'entrée dans les outils de gestion n'est pas étudié.

Fonction-clé Conformité

La responsable de la fonction-clé Conformité, pour évaluer l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique, élabore un plan de conformité qui présente les activités de la fonction Conformité de l'année à venir et est déterminé en fonction des activités générant un risque de non conformité.

Aussi des processus sont mis en place et les résultats partagés par les managers en charge des domaines d'activité. Ces processus sont les suivants :

- processus de veille réglementaire et d'évaluation de l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations et l'activité du groupe ;
- processus de vérification de la conformité aux dispositions législatives, réglementaires et administratives, notamment lors du lancement d'un nouveau produit, où la conformité du produit est étudiée, de sa conception à sa distribution et à son suivi ;
- processus de respect des exigences en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et des principes de protection des données personnelles des sociétaires.

Pour évaluer l'adéquation des mesures adoptées et pour prévenir tout risque de non-conformité, un plan de conformité est mis en place chaque année.

Fonction-clé Audit Interne

Le responsable de la fonction-clé Audit Interne organise sa mission telle que présentée ci-après. Un plan d'audit annuel listant l'ensemble des missions d'audit est élaboré à partir de l'identification des risques provenant de la cartographie des risques et compte tenu de l'ensemble des activités et du système de gouvernance de MAPA-MAB SGAM.

Des missions hors plan d'audit, se rattachant à des risques identifiés ou émergents, peuvent également être commanditées en cours d'exercice.

Un organisme indépendant est nommé pour chaque mission. Cependant s'il trouve les compétences et l'indépendance en interne, il peut être attribué ponctuellement à un ou plusieurs salariés (compétents et indépendants) la réalisation de la mission.

Fonction-clé Gestion des Risques

La responsable de la fonction-clé Gestion des Risques couvre le système de gestion des risques qui comprend cinq phases soit :

1. La définition de l'appétence au risque et la déclinaison en tolérances et limites ;
2. Les décisions et politiques stratégiques en matière de gestion des risques ;
3. L'identification, la mesure, la gestion, le contrôle et l'information des risques ;
4. Le calcul du besoin global de solvabilité ;
5. Le rapport ORSA.

B.2 Exigences générales de compétence de honorabilité

Informations sur la compétence et l'honorabilité pour la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-MAB VIE et MAPA-MAB SGAM

Le conseil d'administration dans sa collégialité, toute personne nommée Président, Vice-président, Secrétaire, Administrateur, Directeur Général, Directeur Général Délégué ou responsable d'une fonction-clé définie dans la Directive Solvabilité II, doit satisfaire pendant toute la durée respectivement de son mandat ou de sa fonction aux exigences de réputation et d'intégrité, de qualification, et d'expérience professionnelle prévues à l'article 42 de la Directive 2009/138/CE garantissant notamment de sa part une réalisation et/ou une participation saine et prudente des missions et opérations qui lui sont confiées.

Ainsi les sociétés du groupe et la SGAM veillent à ce que toutes les personnes qui dirigent effectivement toute entreprise ou qui occupent des fonctions-clés et le conseil d'administration dans sa collégialité, satisfassent en permanence aux exigences suivantes :

- leurs qualifications, connaissances et expériences professionnelles sont propres à permettre une gestion saine et prudente (compétence) ;
- leur réputation et leur intégrité sont de bon niveau (honorabilité).

Les personnes présentées à l'assemblée générale ordinaire pour être nommées une première fois membre du conseil d'administration doivent avoir des fonctions non salariées au sein d'un syndicat ou d'un organisme professionnel des métiers de bouche, ou des commerçants en bestiaux ou des fleuristes. Leur dossier est étudié par le conseil d'administration. Il doit comprendre leur parcours professionnel et syndical, la nature et la date des contrats souscrits à la mutuelle, un extrait de casier judiciaire et la vérification d'absence de déclaration de faillite. L'assemblée générale réunie à titre ordinaire se prononce à la majorité des voix exprimées sur la résolution de nomination qui figure ensuite au procès-verbal. Les diligences réglementaires sont accomplies régulièrement.

Les membres du bureau sont nommés par le conseil d'administration qui délibère à la majorité simple.

Le Directeur Général est nommé par le conseil d'administration qui vérifie ses qualifications, ses connaissances et son expérience professionnelle de telle sorte qu'il exerce une gestion saine et prudente. Le conseil d'administration s'assure aussi de la réputation et l'intégrité de la personne à nommer notamment par une absence de déclaration en faillite et un casier judiciaire vierge.

Pour les fonctions-clés et le Directeur Général Délégué, les personnes proposées par le Directeur Général au conseil d'administration doivent avoir des compétences reconnues dans le domaine de la fonction-clé concernée. Le Directeur Général doit s'assurer de leur compétence en vérifiant leur parcours professionnel et au besoin syndical pour la fonction d'Audit Interne. Pour toutes les fonctions-clés, le Directeur Général vérifiera le casier judiciaire, l'absence de déclaration de faillite, la formation académique et les diplômes obtenus. Il vérifiera aussi le niveau d'expérience. Après nomination par le conseil d'administration, les diligences réglementaires sont

accomplies régulièrement.

B.3 Système de gestion des risques de MAPA-MAB SGAM

B.3.1 Place du système de gestion des risques dans l'organisation

Compte tenu de la taille et de l'organisation de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et de celle de MAPA-MAB VIE, la gestion des risques est centralisée au niveau de la MAPA. La gestion des risques de la MAPA couvre donc celle de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et celle de MAPA-MAB VIE.

La gestion des risques vise à identifier les principaux événements et situations susceptibles d'affecter de manière significative le résultat et (ou) l'activité des mutuelles et de la société anonyme.

Le système d'évaluation des risques est encadré par une politique des risques qui pose les bases de la gestion des risques au sein du groupe.

Le processus d'évaluation des risques se décompose en cinq étapes :

- la définition de l'appétence au risque et la déclinaison en tolérances et limites ;
- l'identification, mesure et hiérarchisation et l'analyse du risque ;
- les décisions et politiques stratégiques en matière de gestion des risques (cf B.3.4) ;
- le calcul du besoin global de solvabilité (cf B.3.2) ;
- le rapport « ORSA », dans son ensemble, matérialise le processus ORSA et la cinquième et dernière phase du système de gestion des risques ; il est présenté une fois par an au conseil d'administration pour validation.

- L'appétence au risque est le niveau de risque global que les membres affiliés sont prêts à prendre, elle se traduit par des niveaux plus fins de tolérance aux risques. Les limites sont quant à elles opérationnelles et permettent de rester dans son cadre de tolérance et donc d'appétence.

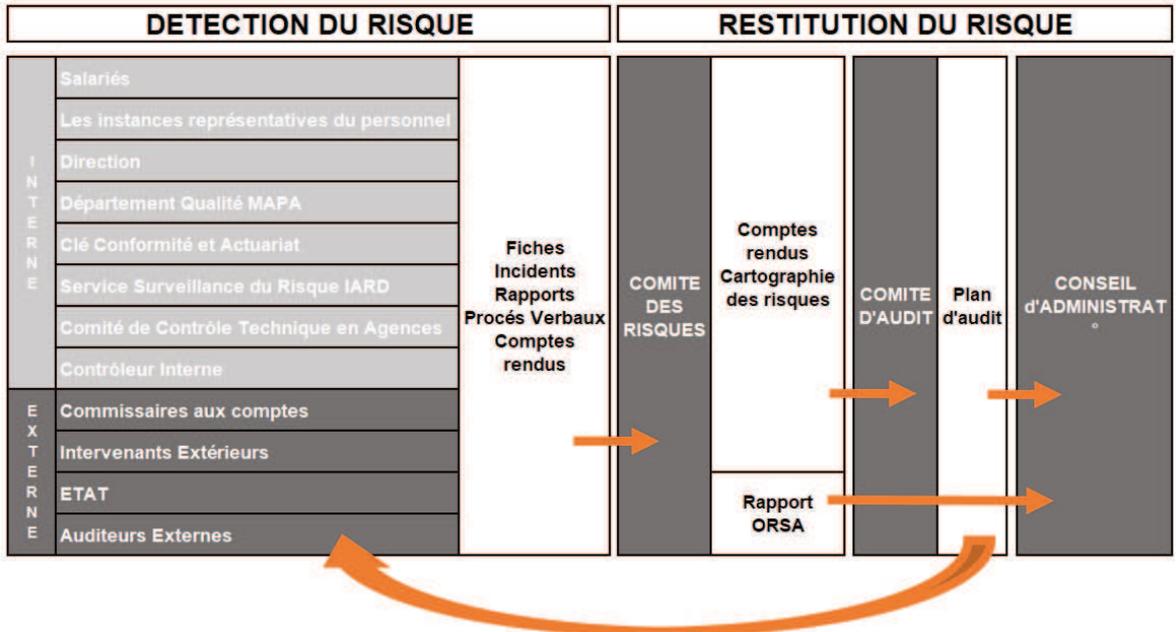
La confrontation entre l'appétence de la SGAM et son profil de risque conduit à une déclinaison de cette appétence par catégorie de risques. Cette déclinaison se traduit opérationnellement par des arbitrages et des limites et constitue le cadre de la prise de risque.

L'appétence aux risques de MAPA-MAB SGAM s'exerce dans un cadre de maintien de sa solvabilité et de son activité, elle est portée par le conseil d'administration sous l'impulsion de la Direction Générale.

- L'identification, la mesure et la hiérarchisation et l'analyse du risque s'appuient essentiellement sur :

- ➔ le dispositif d'évaluation des risques et de contrôle interne ;
- ➔ la prise en compte des recommandations de l'Audit Interne ;
- ➔ la prise en compte et le suivi de la gestion des incidents ;
- ➔ la prise en compte des alertes du service « surveillance du risque IARD » ;
- ➔ la prise en compte de la gestion des réclamations ;
- ➔ les processus stratégiques et de pilotage du groupe ;
- ➔ des synthèses régulières sur ces points présentées au conseil d'administration.

- Le schéma ci-après représente les acteurs de l'identification du risque et les acteurs de la surveillance du risque. Les premiers alimentant les seconds de rapports, fiches incidents, comptes rendus via un pivot. Le Contrôleur Interne et Gestion des risques qui les recueille, les analyse, alimente sa cartographie des risques puis les synthétise pour en informer le comité des risques, le comité d'audit puis enfin le conseil d'administration.



L'évaluation est effectuée une fois par an, sauf événement majeur jugé par la fonction-clé Gestion des risques qui demandera dans ce cas une nouvelle évaluation. Cette évaluation est contrôlée et validée par la fonction-clé Gestion des risques pour garantir la pertinence des résultats obtenus.

B.3.2 Risques significatifs et prise en compte dans besoin global de solvabilité

Le profil de risque regroupe l'ensemble des risques auxquels le Groupe est exposé. Chaque risque est évalué suivant une échelle d'impact. Une fois hiérarchisé, le risque est positionné sur une cartographie en fonction de sa fréquence et de sa gravité au regard de la stratégie. Le profil de risque repose alors sur la réalisation de cette cartographie des risques et sur l'ensemble des mesures de protection que prend le groupe face à ces risques majeurs.

Ainsi cet exercice permet d'une part, de prendre les décisions et politiques stratégiques en matière de gestion des risques et, d'autre part, de construire des scénarios de stress qui font l'objet d'une modélisation dont les résultats sont décrits dans le rapport ORSA.

En 2021, il n'y a pas de risques significatifs qui ne soient pas sous maîtrise de la solvabilité de MAPA-MAB SGAM.

B.3.3 Risques non pris en compte dans les calculs

En effet, la question se pose sur la prise en compte intégrale des risques propres à la

SGAM dans les calculs de la formule standard. C'est pour cela que tout risque identifié comme propre au Groupe, qui n'est ni pris en compte dans la formule standard ni atténué par un plan de maîtrise, peut nécessiter un besoin additionnel de solvabilité.

Les risques non pris en compte dans les calculs sont donc ceux pour lesquels il n'y a pas de plan de maîtrise. En 2021, il n'y en a pas d'identifiés.

B.3.4 Intégration du système de gestion des risques dans la prise de décision

De la cartographie risque sont traités en priorité les risques majeurs et des décisions stratégiques sont ainsi prises pour les atténuer.

Par les informations à disposition (rapport ORSA, synthèse des missions d'audit, rapports des commissaires aux comptes, procès-verbaux du comité des risques, indicateurs...), le conseil d'administration est en mesure de valider le plan d'audit, de modifier si nécessaire les niveaux de risques (appétence, tolérance ou limite) et d'orienter/d'approuver les actions prévues par la Direction Générale pour atténuer les risques identifiés.

B.3.5 Informations sur les stratégies, objectifs et communication pour chaque risque

L'activité d'assurance consiste à prendre en charge, totalement ou partiellement, et contre paiement d'une cotisation, les risques auxquels l'assuré ne souhaite pas être exposé.

Ce faisant, l'assureur s'expose lui-même à des risques, qu'il lui convient de gérer en conformité avec la réglementation, ses valeurs et dans le respect de son cadre d'appétence aux risques.

Cette gestion des risques passe ainsi par une première étape d'identification des risques auxquels s'expose l'entreprise et qui découlent des orientations stratégiques qu'elle souhaite prendre.

Le rapport ORSA intègre une évaluation du profil de risque de l'entreprise. Cette évaluation est abordée sur un format de cartographie des risques, dont l'objectif est d'identifier et calibrer les principaux risques encourus par MAPA-MAB SGAM, ayant potentiellement des impacts importants pour cette dernière, tant quantitatifs (pertes financières, baisse de la marge de solvabilité,...) que qualitatifs (difficultés à atteindre les objectifs stratégiques, image,...).

La cartographie des risques est mise à jour au moins une fois par an. Cependant, il est prévu qu'elle fasse l'objet d'une révision lors de la constatation d'une déviation significative du profil de risque (générant par exemple la réalisation d'un exercice ORSA ponctuel). Cet exercice a été réalisé à partir d'entretiens avec des membres du comité de direction et une synthèse de la cartographie des risques opérationnels.

Les risques sont regroupés selon les catégories suivantes :

- Risques stratégiques :

Ce sont d'abord les risques issus directement des objectifs stratégiques de l'entreprise dont le suivi permettra de s'assurer de la bonne tenue des orientations prises.

Ils se composent également des risques émergents, des risques liés à l'environnement socio-économique et politique ainsi qu'à des défaillances de pilotage au plus haut niveau de l'organisation.

Les risques suivants peuvent être cités :

- environnement interne : pilotage, gouvernance ;
- environnement externe : changement politique, économique, réglementaire², concurrence.

Face à ces risques, la SGAM a mis en œuvre des leviers de maîtrise ou de réduction des risques, dont :

- mise en place d'un processus stratégique et de pilotage de MAPA-MAB SGAM ;
- cellule de veille réglementaire ;
- veille sur l'évolution des besoins et de la concurrence ;
- concertation avec les instances professionnelles.

• Risques financiers :

Il s'agit des risques résultant directement ou indirectement de changements dans le niveau ou la volatilité des valeurs de marché des actifs et des instruments financiers. Ils sont liés à la gestion financière, aux caractéristiques des actifs financiers ainsi qu'aux modes de gestion.

On peut citer les risques suivants :

- action ;
- taux ;
- spread ;
- immobilier ;
- change ;
- concentration.

Face à ces risques, MAPA-MAB SGAM a mis en œuvre des leviers de maîtrise ou de réduction des risques, dont :

- définition de l'allocation stratégique ;
- suivi de la gestion financière ;
- gestion actif-passif.

Le tout a été reporté dans des politiques écrites.

Les scénarios de stress permettent de vérifier la résilience des portefeuilles d'actifs dans des conditions extrêmes tels des chocs actions ou immobiliers.

• Risques techniques :

Ce sont les risques qui découlent des activités de MAPA-MAB SGAM, et qui englobent notamment les risques liés aux activités techniques d'assurance. Il s'agit du risque que les niveaux de prestations et de pertes ultimes dérivent du niveau attendu à cause d'erreurs dans l'évaluation des risques, de changements dans l'environnement de risque ou d'écarts réel-attendu.

Les risques suivants peuvent être cités :

- souscription ;
- provisionnement ;

² Évolution de la réglementation (loi Hamon ou Accord National Interprofessionnel).
Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière 2021

- mortalité/longévité ;
- incapacité/invalidité ;
- rachat ;
- catastrophe.

Face à ces risques, MAPA-MAB SGAM a mis en œuvre des leviers de maîtrise ou de réduction des risques, dont :

- politique tarifaire ;
- veille réglementaire pour anticiper les évolutions susceptibles d'atteindre la rentabilité technique de la mutuelle ;
- couverture en réassurance révisée annuellement ou ponctuellement afin de s'adapter aux évolutions des besoins ;
- rappel de cotisations auprès des sociétaires ;
- politiques écrites de souscription et de provisionnement.

• Risques opérationnels :

Un risque est défini comme la possibilité qu'un événement survienne et ait un impact défavorable sur la réalisation des objectifs.

Le risque opérationnel englobe notamment :

- des procédures internes défaillantes ou inadéquates ;
- des erreurs ou des fautes du fait de l'homme comme les négligences ou les fraudes ;
- des événements extérieurs tels que les incendies ou les inondations.

Face à ces risques MAPA-MAB SGAM a mis en place des règles et des contrôles à différents niveaux hiérarchiques et organisationnels, et un processus de gestion des incidents.

B.3.6 Respect de l'obligation relative au principe de la "personne prudente"

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE déterminent les parts de leurs investissements consacrées aux immobilisations corporelles, aux placements (obligations et actions) et à leur trésorerie pour répondre au mieux à leurs besoins de solvabilité.

Les ordres de placement sont de la responsabilité de la Directrice Administrative et Financière en concertation avec le Directeur Général pour la gestion courante du portefeuille, et avec l'accord de celui-ci pour les opérations concernant les placements nouveaux.

Le Responsable de la comptabilité générale a une délégation de pouvoirs en ce qui concerne la gestion de la trésorerie, toujours en concertation avec la Directrice Administrative et Financière ou le Directeur Général.

La politique du risque d'investissement des mutuelles et de MAPA-MAB VIE est de prendre les mesures nécessaires, sans utiliser de produits dérivés³ :

³ Un dérivé est un actif ou un passif financier dont la valeur dépend (ou dérive) de celle d'autres actifs, passifs ou indices (« l'actif sous-jacent »). Les dérivés sont des contrats financiers qui englobent une large gamme d'instruments, tels que les contrats à terme, les contrats d'option, les bons de souscription, les contrats d'échange et composites.

- pour que les investissements respectent le principe de la « personne prudente » énoncé à l'article 132 de la Directive 2009/138/CE ;
- pour garantir que les investissements tiennent compte de la nature de son activité, de ses limites approuvées de tolérance au risque, de sa position de solvabilité et de son exposition au risque à long terme ;
- pour évaluer en interne le risque de crédit présenté par les contreparties aux investissements, y compris lorsque ces contreparties sont des administrations centrales.

Enfin, la politique du risque d'investissement prévoit, lorsque cela est approprié pour assurer une gestion efficace des risques, les limites quantitatives internes applicables aux actifs et aux expositions.

B.3.7 Évaluations de crédit

La MAPA et la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie ont délégué en grande majorité la gestion de leurs portefeuilles de valeurs mobilières à OFI AM. Cette société dont la MAPA est actionnaire, est une société de gestion agréée par l'AMF.

Avec 2/3 de ses encours gérés sous mandat (46 Mds€), une équipe complémentaire de 13 gérants-analystes et un savoir-faire développé depuis plus de 20 ans en gestion dédiée, le Groupe OFI est devenu un acteur de référence auprès des investisseurs institutionnels soumis aux codes de la Mutualité, des Assurances et de la Sécurité Sociale. La diversité de leurs mandants leur permet d'appréhender de nombreuses problématiques individuelles et d'en faire bénéficier leurs clients.

L'objectif de l'analyste crédit est de qualifier le risque crédit à un horizon de cinq ans. L'analyse prend en compte notamment une vision des perspectives sectorielles, les fondamentaux de l'émetteur et l'évolution de son endettement. Cette étude se fait sur la base d'une analyse qualitative renforcée par des données quantitatives. Le risque de défaut est ainsi qualifié d'élevé, modéré ou faible. Les émetteurs sont notés selon une méthode interne.

Ces éléments permettent de suivre la qualité et le risque du portefeuille obligataire.

Les limites et les reportings font référence à des notations externes. Quand un émetteur est noté par plusieurs agences (Moody's, S&P et/ou Fitch), la seconde meilleure note est retenue.

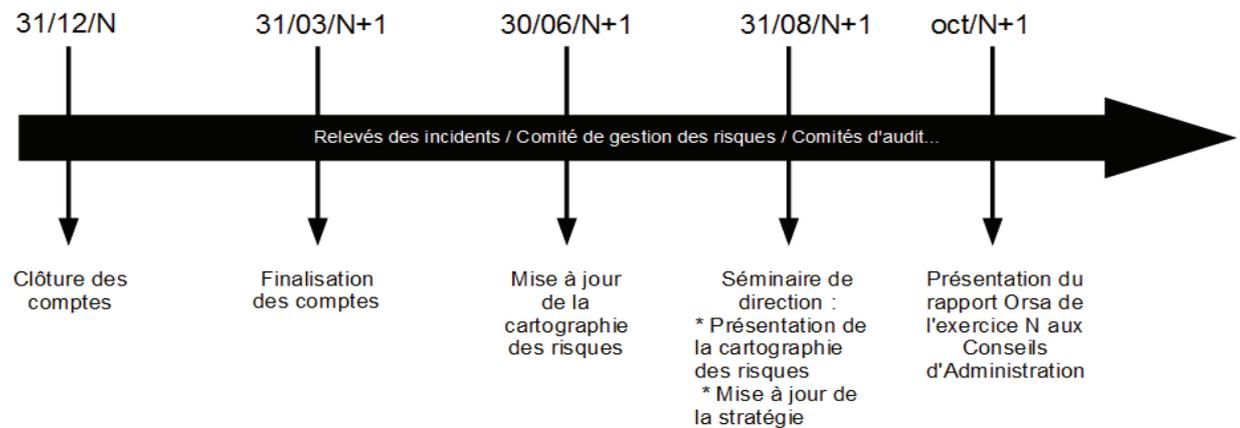
Comme indiqué dans notre politique de gestion du risque d'investissement, l'évaluation de crédit n'est pas le seul critère qui permet de sélectionner un investissement.

Pour le choix des réassureurs, le groupe travaille avec deux courtiers qui conseillent et informent régulièrement sur la santé financière des réassureurs. Le suivi de leur notation est effectué en continu. Le groupe demande le nantissement des créances pour la grande majorité des réassureurs

B.3.8 Réalisation du dernier rapport ORSA de MAPA-MAB SGAM

L'ORSA est un processus annuel constitué de rendez-vous récurrents par des réunions

des comité de direction, comité de gestion des risques, comité d'audit comme l'indique le tableau au paragraphe B.3.1. Cette présentation synthétique du calendrier d'exécution de l'ORSA montre les dates majeures du processus.



Des alertes peuvent être données à tout moment, en particulier par le comité de Gestion des risques qui, lui-même alerté par le Contrôleur Interne et de Gestion, pourrait se réunir exceptionnellement et envisager ainsi la réalisation d'un exercice ORSA ponctuel.

B.3.9 Intégration de la gestion des risques dans le groupe MAPA-MAB SGAM.

En plus du schéma B.3.1 qui illustre bien la manière dont le système de gestion des risques est intégré à la structure organisationnelle et aux prises de décisions du groupe, les organigrammes complètent cette description.

Ainsi les contributeurs à la gestion des risques et au contrôle interne sont au nombre de trois, la Directrice Administrative et Financière, responsable de la fonction-clé Gestion des risques des quatre entités, le contrôleur interne et de gestion des risques et le chargé de la surveillance du risque. La gestion des risques et le contrôle interne concernant bien tous les salariés par ailleurs.

La Directrice Administrative et Financière de la MAPA étant la responsable de la fonction-clé Gestion des risques de la MAPA, de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et de MAPA-MAB VIE, c'est elle qui fait le lien entre la gestion des risques organisée à la MAPA et celle de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie. Compte tenu de l'effectif de cette dernière soit 16 personnes, il n'y a pas d'autre contributeur à la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie si ce n'est tous les salariés qui ont, comme pour la MAPA, un rôle d'alerte par le biais des fiches incidents. Pour MAPA-MAB VIE, l'activité étant sous-traitée à la MAPA, c'est le système de gestion des risques de cette dernière qui s'impose.

B.3.10 Autres informations

Aucun élément particulier n'est à signaler.

B.4 Système de contrôle interne

B.4.1 Description du système de contrôle interne

Le système de contrôle interne de chacune des quatre entités (MAPA, Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-MAB VIE et MAPA-MAB SGAM) vise à contrôler et à maîtriser des activités mises en œuvre de façon continue par le comité de direction ainsi que par l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise. La finalité étant :

- la protection du patrimoine et des actifs de l'entreprise ;
- la réalisation et l'optimisation des opérations conduites par les entités, conformément à ses politiques et ses stratégies, notamment par l'utilisation économe et efficiente de ses ressources et par la maîtrise adéquate des risques encourus ;
- la fiabilité et l'intégrité des informations comptables, financières et de gestion permettant, notamment, de donner une image fidèle et sincère de la mutuelle ;
- la conformité aux lois et réglementations en vigueur, ainsi qu'aux règles et procédures internes.

B.4.2 Informations sur les procédures clés du système de contrôle interne

Pour atteindre ces objectifs, la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-MAB VIE et de fait MAPA-MAB SGAM, ont mis en place un Système de Contrôle Interne (SCI), qui repose sur un grand nombre d'écrits tels que règlements, notes internes, circulaires, processus et procédures qui limitent les pouvoirs de chacun à son strict champ de compétence et de responsabilités. Ce système d'identification, d'analyse et de gestion des risques vise à recenser, analyser et à traiter les principaux risques pouvant affecter la réalisation des objectifs de la mutuelle. Ce système s'appuie sur 3 lignes de contrôle :

- 1^{ère} ligne de contrôle : le contrôle permanent assuré par le management opérationnel via des contrôles automatiques et/ou manuels au processus ;
- 2^{ème} ligne de contrôle : le contrôle périodique assuré par le Service de Contrôle interne et de gestion des risques, le Service de surveillance du risque, la Conformité et la Qualité qui vérifient que les risques ont été identifiés et gérés par les Directions selon les règles et procédures prévues ;
- 3^{ème} ligne de contrôle : les audits internes assurés par du personnel compétent en interne ou par des prestataires externes.

Parallèlement à ces contrôles permanents, un processus d'alerte d'incidents permet d'identifier et d'inventorier les faiblesses, défauts et carences notables du contrôle interne du groupe dans une base d'incidents. S'ensuivent des plans d'actions approuvés ou des recommandations destinées à améliorer les procédures de contrôle et de travail.

Plus spécifiquement, un contrôle de 2^{ème} niveau est fait au Service de surveillance du risque qui porte principalement sur la qualité de souscription des produits distribués par le groupe via le réseau de la MAPA selon une méthode et un programme de travail standards. La gestion électronique des documents en 2020 a permis de cibler différemment ces contrôles de second niveau.

Enfin, dans le cadre de leurs missions, les commissaires aux comptes, tous les ans, de façon indépendante, testent l'efficacité du contrôle interne.

B.5 Fonction audit interne

B.5.1 Principes majeurs de la politique d'audit interne

L'Audit Interne de chacune des quatre entités constitue un levier de performance et d'amélioration des processus. Il permet notamment de s'assurer qu'en fonction des principaux risques, compris comme l'ensemble des événements ou facteurs susceptibles d'empêcher l'atteinte des objectifs du groupe dans son ensemble et dans son individualité, des procédures de contrôles internes sont mises en place, qu'elles sont pertinentes et correctement appliquées.

B.5.2 Description des audits internes

En l'absence de Service d'Audit Interne propre, un organisme indépendant est affecté à chaque mission. Cependant il peut être affecté ponctuellement un ou plusieurs salariés, compétents et indépendants, à la réalisation de mission d'audit interne.

B.5.3 Plan d'audit

Un plan d'audit annuel listant l'ensemble des missions d'audit est élaboré à partir de l'identification des risques provenant de la cartographie des risques et compte tenu de l'ensemble des activités et du système de gouvernance de la MAPA, de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie ou de MAPA-MAB VIE.

Des missions hors plan d'audit, se rattachant à des risques identifiés ou émergents, peuvent également être commanditées en cours d'exercice, elles viennent alors enrichir le plan d'audit.

Le suivi du plan d'audit et des recommandations sont effectués en comité d'audit et synthétisés en conseil d'administration.

B.6 Fonction actuarielle

La fonction-clé Actuariat a été mise en place en 2016.

Les missions de cette fonction-clé sont les suivantes :

- informer et alerter le conseil d'administration au moins une fois par an sur les travaux conduits durant l'année, indiquer clairement les éventuelles défaillances et émettre des recommandations sur la manière de remédier aux défaillances identifiées ;
- fiabiliser, qualifier, préconiser et améliorer la qualité des données⁴ ;
- coordonner, garantir, superviser et évaluer les calculs des meilleures

⁴ Il s'agit ici des données en entrée des modèles utilisés pour les calculs Solvabilité II : le parcours de la donnée dès l'entrée dans les outils de gestion n'est pas étudiée.

- estimations ;
- aviser, évaluer et analyser la politique de réassurance et la politique de souscription ;
- contribuer au système de gestion des risques.

Le rapport actuariel est élaboré chaque année par le responsable de la fonction-clé Actuariat de la MAPA, de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, de MAPA-MAB VIE et MAPA-MAB SGAM, chef du Service Actuariat de la MAPA et actuaire diplômé de l'Institut de Science Financière et d'Assurances.

Les différentes analyses présentées dans ce rapport s'appuient notamment sur :

- des auditions réalisées auprès des responsables de branches pour les politiques de souscription ;
- les travaux du Service Actuariat pour l'analyse des provisions, de la qualité des données, et la structure de réassurance ;
- l'audition des membres de la Direction Administrative et Financière pour les processus de choix des contreparties, allocations de parts, et descriptifs des montants recouvrables auprès des réassureurs ;
- les travaux de la fonction-clé Gestion des risques.

B.7 Sous-traitance

Conformément à leur politique, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, la MAPA et MAPA-MAB VIE pour tous nouveaux sous-traitants :

- réalisent un examen approfondi pour vérifier que le prestataire est doté des compétences et de tout agrément légal nécessaire pour exercer les fonctions ou activités requises de manière satisfaisante, compte tenu de leurs objectifs et de leurs besoins ;
- veillent à ce que le prestataire ait pris toute mesure nécessaire pour qu'aucun conflit d'intérêts manifeste ou potentiel ne compromette la satisfaction de leurs besoins ;
- veillent à ce que la sous-traitance n'entraîne la violation d'aucun texte de loi, en particulier des règles relatives à la protection des données ;
- veillent à ce que le prestataire soit soumis aux mêmes dispositions, en matière de sûreté et de confidentialité des informations que celles qui s'appliquent aux entités du groupe ;
- veillent à ce que les conditions générales de l'accord de sous-traitance soient clairement expliquées au comité des risques, et avalisées par le conseil d'administration lorsqu'il s'agit d'une sous-traitance importante ou critique.

Le processus de sélection d'un prestataire doit suivre l'ensemble des points listés ci-dessus, toute exception devant être justifiée.

Conformément à l'article R354-7 du Code des Assurances, sont considérées comme des activités ou fonctions opérationnelles importantes ou critiques les activités et fonctions suivantes :

- les fonctions-clés actuarielle, gestion des risques, vérification de la conformité, audit interne ;

- les activités/fonctions dont l'interruption compromettrait la faculté de l'organisme à assurer la continuité de ses services, au regard des éléments suivants :
 - coût de l'activité externalisée ;
 - impact financier, opérationnel, de réputation en cas de prestation du prestataire hors délai ou de sa défaillance ;
 - substituabilité du prestataire ;
 - capacité de l'organisme à satisfaire aux exigences réglementaires en cas de problème avec le prestataire ;
 - pertes potentielles pour les assurés, souscripteurs ou bénéficiaires de contrats ou les entreprises réassurées en cas de défaillance du prestataire.

Pour déterminer l'importance de l'activité, les mutuelles ont listé l'ensemble des activités externalisées et leur ont appliqué pour chacune d'entre elles un nombre de points en fonction de l'échelle suivante :

Le coût de l'activité externalisée en K€		L'impact financier, opérationnel et sur la réputation de l'entreprise de l'incapacité du prestataire de service d'accomplir sa prestation dans les délais impartis en K€		La difficulté de trouver un autre prestataire ou de reprendre l'activité en direct ;		La capacité de l'entreprise à satisfaire aux exigences réglementaires en cas de problèmes avec le prestataire ;		Les pertes potentielles pour les assurés, souscripteurs ou bénéficiaires de contrats ou les entreprises réassurées en cas de défaillance du prestataire	
coût de l'activité	points	impact financier	points	difficulté de trouver un autre	points	capacité de l'entreprise à satisfaire	points	pertes potentielles pour les assurés	points
0-500	0	0-500	0	facile	0	satisfaisant	0	inexistante	0
501-1000	10	501-1000	10	moyen	10	moyennement satisfaisant	10	faible	20
>1001	20	1001-3000	20	difficile	20	insatisfaisant	20	moyenne	40
		>3001	30	très difficile	30			forte	60

Les activités qui ont de 121 à 180 points sont considérées comme importantes ou critiques, celles entre 81 et 120 points comme « moyennement importantes », celles entre 41 et 80 points sont « peu importantes » et celles inférieures à 41 points ne sont « pas importantes ».

Les sociétés du groupe ne recensent pas, au 31/12/2021, d'activités considérées comme « importantes ou critiques », elle compte néanmoins 10 prestataires considérés comme « moyennement importants ».

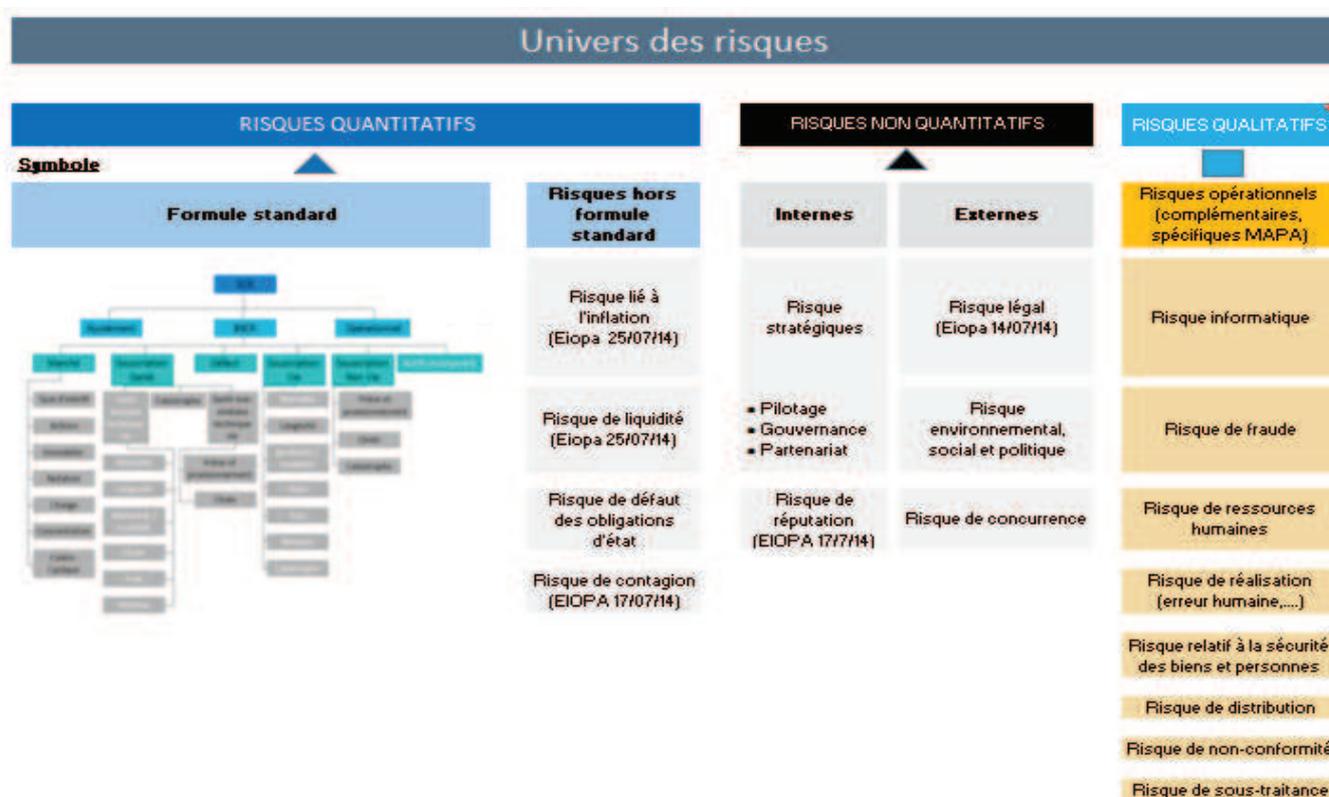
En revanche, la MAPA, vis-à-vis de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et de MAPA-MAB VIE, rentre dans cette catégorie d'activité considérée comme « importante ou critique ».

B.8 Autres informations

Aucun élément particulier n'est à signaler.

Partie C – Profil de risques

Le tableau ci-dessous permet d'avoir un inventaire des différents types de risques auxquels peuvent être confrontées les mutuelles. Ils sont de deux types : les risques qui peuvent être quantifiés et ceux qui ne peuvent pas l'être. Parmi les risques quantifiables, on retrouve tous les risques présents dans la formule standard.



C.2 Risque de marché

Le profil de risque de marché de MAPA-MAB SGAM ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières dans la mesure où :

- la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-MAB VIE et la SGAM se sont données des limites de répartition du portefeuille de placement ;
- dans cette limite, l'entité opte pour une diversification des supports d'investissement en termes de stratégie de placements et de gestionnaires. L'arbitrage est décidé lors des comités financiers avec OFI AM selon les perspectives financières et économiques ;
- la grande majorité de leurs placements actions sont de type 1⁵, soit 94% pour la MAPA, 87% pour la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, 100% pour MAPA-MAB VIE et 93% pour la SGAM ;
- les mutuelles et la société anonyme ne traitent pas en devises et leurs placements sont exclusivement en euro ;
- le nombre de réassureurs par traité doit être suffisant pour éviter tout risque de concentration.

C.3 Risque de crédit

Le profil de risque de crédit de la MAPA, de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie

⁵ tel que défini à l'article 168 du règlement délégué 2015/35 de la commission du 10 octobre 2014

et de MAPA-MAB VIE ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières dans la mesure où il est demandé chaque année aux réassureurs d'ajuster leurs nantissements en fonction de leurs engagements.

C.4 Risque de liquidité

Le profil de risque de liquidité des mutuelles et de la société anonyme ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières dans la mesure où :

- les mutuelles ne souscrivent pas de risques à long terme ;
- ni la MAPA, ni la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, ni MAPA-MAB VIE n'ont d'engagements à long terme significatifs ;
- la trésorerie disponible sur les comptes bancaires, OPCVM et comptes sur livret, permet de faire face aux besoins quotidiens de trésorerie sur une année ;
- un suivi de trésorerie avec prévision des flux à venir sur une période d'un an est maintenu régulièrement à jour ;
- l'appartenance à un groupe permet des facilités de trésorerie sous forme de prêts entre membres en cas de nécessité absolue.

C.5 Risque opérationnel

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures, de personnes, de systèmes ou de la résultante d'événements extérieurs. Ces risques englobent les risques relatifs aux systèmes d'information, les risques de fraude, les risques liés aux ressources humaines, les risques de réalisation (processus, erreur humaine, ...), les risques relatifs à la sécurité des biens et des personnes, les risques de distribution, le risque de non respect de la réglementation et les risques liés à la sous-traitance.

La gestion du risque opérationnel repose sur :

- l'identification des risques opérationnels (cf B.3.1) ;
- l'évaluation des risques opérationnels bruts et résiduels (cf C.7) ;
- le traitement des risques opérationnels : les risques résiduels susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs sont priorisés puis analysés de façon à déterminer le mode de gestion appropriée ;
- le suivi des risques opérationnels par les contrôles de niveaux 1 et 2 (cf B.4.2).

Les collaborateurs réalisent les activités de contrôles permanents afin de mieux maîtriser les risques opérationnels générés par leurs activités quotidiennes. Il s'agit du premier niveau de contrôle.

Le responsable du Contrôle interne et de la Gestion des risques opère des contrôles de niveau 2.

Par ailleurs, la MAPA comme la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie disposent d'un système de déclaration et de gestion des incidents qui permet au comité de gestion des risques d'être informé des risques avérés des mutuelles.

Les évaluations quantitatives de ce type de risque sont réalisées au travers de la réalisation de scénarios de stress (cf. partie C.7.4) et par l'évaluation des SCR et MCR (cf. partie E.2).

Le profil de risque opérationnel de la SGAM ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières dans la mesure où :

- le groupe a son propre réseau salarié de distribution ;
- il a son propre système informatique ;
- il n'a pas de dépendance majeure avec un tiers, il sous-traite très peu ;
- sa taille permet à la Direction de rester proche des opérationnels avec 6 niveaux hiérarchiques. L'ensemble des salariés rencontre la Direction au moins une fois par an.

C.6 Autres risques importants

Les autres risques ou risques **quantitatifs** sont :

C.6.1 Risque de longévité ou actif-passif

Le profil de risque de longévité ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières dans la mesure où le nombre de sinistres induisant des indemnisations sous forme de rentes est très limité, et représente moins de 10% des provisions techniques comptables. Cela concerne :

- les rentes liées à des contrats de santé (Invalidité) ;
- les rentes liées à des contrats d'assurance vie (décès toutes causes avec le versement de rentes au conjoint ou aux enfants des assurés) ;
- les rentes que la MAPA doit supporter au titre de la garantie responsabilité civile automobile.

C.6.2 Risque de défaut

Le profil de risque de crédit de MAPA-MAB SGAM ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières dans la mesure où :

- il est demandé chaque année aux réassureurs d'ajuster leurs nantissements en fonction de leurs engagements ;
- les mutuelles ont fait le choix de travailler avec plusieurs banques françaises toutes notées A ;
- le choix des réassureurs se fait aussi d'après leur qualité définie par la référence des notations de la société Standard and Poor's. Le minimum de la note exigée pour qu'un réassureur participe à un traité est BBB+ pour les branches courtes et A- pour les branches longues. Des exceptions peuvent être envisagées à condition qu'elles soient suffisamment justifiées. Pour les réassureurs non notés, il est utilisé le tableau sur la probabilité de défaut de l'article 199 du règlement délégué (UE) 2015/35. Les ratios de solvabilité des réassureurs non cotés doivent être ainsi supérieurs ou égaux à 175% hors sociétés du groupe.

C.6.3 Risque lié à l'inflation

Pour l'inflation, les mutuelles considèrent ne pas avoir un besoin en capital sur ce risque qui est maîtrisé par deux éléments. Le premier vient de la nature du portefeuille d'assurance dont les délais de paiements de sinistres sont courts. Le deuxième élément

vient de la gestion des placements avec une maturité moyenne des placements relativement faible à 4,17 années pour 2021, et permet ainsi de réinvestir assez rapidement sur des taux qui évoluent avec l'inflation. Il est vrai que le risque d'inflation est réel avec un taux d'inflation envisagé par la Banque de France à 3,7% en 2022, à cause en particulier de sa composante énergétique. Ce risque sera évalué dans l'ORSA 2021 où les frais généraux et les sinistres à venir vont subir une augmentation liée à cette inflation.

C.6.4 Risque de contagion

La SGAM n'entretient pas de relation avec un autre groupe d'assurance ou de réassurance que le sien pour lequel une faillite rejaillirait sur ses fonds propres. La plupart des partenariats en cours n'ont pas de poids prépondérant dans l'activité globale du groupe. Ils ne donnent pas lieu à d'éventuelles solidarités financières ou cautions.

C.6.5 Risque de défaut des obligations

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE ne détiennent pas d'obligations d'État, le groupe n'est donc pas exposé au risque de défaut des obligations d'État.

Les autres risques ou risques non quantitatifs sont d'abord les risques stratégiques issus directement des objectifs stratégiques de l'entreprise dont le suivi permettra de s'assurer de la bonne tenue des orientations prises. Ils se composent également des risques liés à l'environnement socio-économique et politique, du risque légal et enfin du risque de concurrence.

C.6.6 Risques stratégiques

Les risques stratégiques couvrent différents domaines de MAPA-MAB SGAM à savoir :

- le risque de gouvernance dont les moyens de maîtrise s'appuient sur la définition de rôles et responsabilités des instances de gouvernance mais également sur la définition d'un processus décisionnel et de politiques écrites et enfin sur l'organisation de délégations de pouvoirs ;
- le risque de pilotage suivi au travers de reportings réglementaires ou internes et par les évaluations ORSA et dont la maîtrise est suivie dans le cadre du processus « piloter MAPA-MAB SGAM » ;
- le risque de partenariats encadré par l'existence de conventions de partenariats.

C.6.7 Risques de changement économique, politique et réglementaire

Les risques de changement économique, politique et réglementaire se traduisent par une incertitude liée à des décisions externes à l'entreprise mais ayant un impact sur cette dernière, soit parce qu'ils affectent directement le fonctionnement du marché tels qu'ont été la loi Hamon et l'Accord National Interprofessionnel (ANI), soit parce qu'ils nécessitent un investissement important de mise en conformité (Solvabilité II, la Directive sur la Distribution d'Assurance (DDA), le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Ce risque est appréhendé au travers du suivi des activités au regard des évolutions réglementaires et par le suivi du plan de conformité. Les éléments concourant à la maîtrise de ce risque sont la veille réglementaire et le lobbying du groupe dans les syndicats professionnels. Les conséquences de l'ANI sont donc prises en compte dans les investissements et le jeu concurrentiel actuel du groupe qui bénéficie de l'amortisseur du déclin progressif de l'effet des clauses de désignation des accords de branches, et qui prépare la rénovation de ses offres de santé collective. Cela ne crée pas pour autant de besoin de capital de solvabilité spécifique. De même la DDA oblige le groupe à faire des efforts supplémentaires en matière de distribution d'assurance mais cela rentre dans le processus d'amélioration continue du service au client dans lequel s'inscrit déjà la SGAM ; idem avec les problématiques liées au RGPD. La MAPA a pour ce faire embauché en 2018 un Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information en charge entre autres du respect de la législation en matière de données personnelles et accompagnement des différents départements dans le cadre du RGPD.

Une fois le risque connu, il devient un risque «opérationnel» et donc quantifiable.

C.6.8 Risque de concurrence

Le risque de concurrence couvre la dégradation du positionnement de la SGAM en matière de contrats, de services, de tarifs et plus généralement de performance par rapport à des concurrents assureurs, banquiers, ou à de nouveaux entrants sur le marché. Ce risque est suivi au travers de l'indicateur de parts de marché et du suivi des objectifs et des indicateurs de production, par un plan de développement annuel et des plans d'actions correctifs en cas de performances inférieures aux objectifs.

C.6.9 Risque de réputation ou de notoriété

En ce qui concerne le risque de réputation ou de notoriété, il est vrai que le groupe dispose d'une bonne notoriété vis-à-vis de sa clientèle cible. Chaque année, elle consacre une part de son budget de frais généraux à la communication notamment avec des campagnes publicitaires radiophoniques et sa présence sur internet. Sa proximité avec les fédérations professionnelles induit de bonnes relations. Il n'y a donc pas de besoin particulier de capital de solvabilité pour ce risque dont la maîtrise est prise en compte dans le budget des frais généraux.

C.7 Autres éléments importants sur le suivi des risques

C.7.1 Exposition au Risque

À noter que la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE ne sont ni exposées à des risques découlant de positions hors bilan ni à des transferts de risques liés à des véhicules de titrisation.

Mesures utilisées :

La méthode de mesure et de hiérarchisation du risque se fait d'après 3 échelles différentes, l'échelle d'impact, l'échelle de fréquences et l'échelle de maîtrise.

1

Echelle d'impact

	1-Limité	2-Significatif	3-Critique	4-Catastrophique
Objectif stratégique	- Peu de conséquence avec un retour au nominal simple et rapide	- Conséquences indésirables mais n'affectant qu'un secteur de l'entreprise, avec un retour nominal dans un temps relativement court.	- Conséquences lourdes pour l'entreprise, les objectifs ne seront pas atteints et le retour au nominal sera complexe	- Conséquences entraînant la destruction importante des ressources de l'entreprise, entraînant un retour nominal complexe.
Chiffre d'affaires-activité	Impact faible ou nul	Impact de 1% à 2%	Impact de 3% à 10%	Impact > 11%
Réglementation	- Litige modéré ou conclu à l'amiable - Observation des autorités de tutelle ACPR	- Responsabilité civile avérée devant les tribunaux (montant élevé) - Avertissement de l'ACPR	- Mise ne cause pénale - Blâme de l'ACPR	- Condamnation pénale - Retrait d'agrément
Impact sur fonds propres	FINANCIER < 100 000 €	FINANCIER [100 000 € - 1 M €]	FINANCIER [1 M € - 5 M €]	FINANCIER > 5M €
Augmentation des frais généraux	< 32%	Entre 32% et 35%	Entre 36% et 37%	> 37%
Réputation	- Lettre à la presse locale/spécialisée du secteur	- Série d'articles à la presse locale/spécialisée du secteur	- Couverture négative limitée dans le temps par les médias nationaux	- Action groupe ou au niveau des fédérations des métiers de bouche
Humain	- Augmentation légère de AT ou absentéisme - Incident impliquant un usager	- Augmentation significative et durable des AT et(ou) de l'absentéisme - Aincidents multiples des sociétaires en agence	- Accident grave avec ITT - Augmentation grave et durable de l'absentéisme.	- Décès d'un collaborateurs - Décès multiples de collaborateurs.

2

Echelle de fréquence ou probabilité de survenance

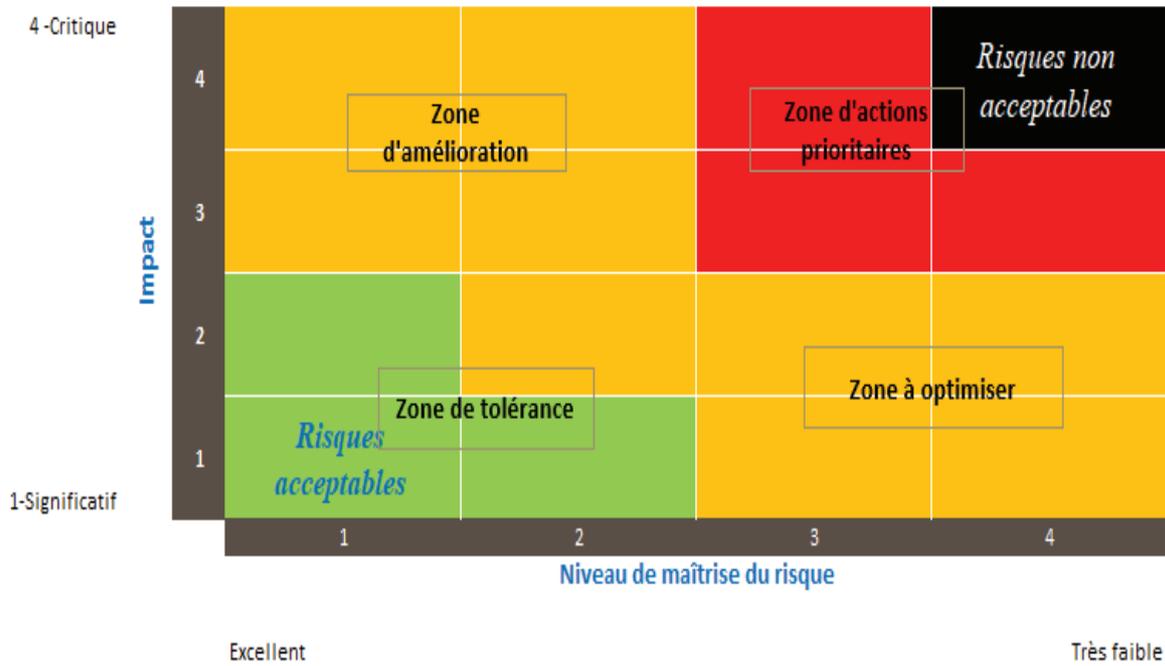
	1.Rare	2-Peu probable	3-Possible	4-Fréquent
Définition	Evènement risquant de se produire à un moment donné	Evènement devant se produire à un moment donné	Evènement probable dans la plupart des cas	Evènement attendu dans la plupart des cas
	< 5 ans	< 3 ans	< 12 mois	Immédiat

3

Echelle de maîtrise

	1- Faible	2- Partiel	3-Avancé	4. Maximun
Définition	- Risque émergent encore mal reconnu - Aucune mesure n'a été effectivement pris en compte	- Le risque est identifié et pris en compte dans la conduite des opérations. - Des mesures existent et sont mise en œuvre sans toutefois permettre de traiter de façon globale et/ou pertinente.	- Des mesures formalisées et testées permettent de traiter le risque de façon approprié - Ces mesures sont toutefois susceptibles, à la marge, d'être améliorées par d'autres dispositifs	- Le traitement du risque est totalement intégré dans la conduite des opérations - Toutes les mesures possibles en l'état des connaissances disponibles ont été prises (formalisées/testées) - Davantage de traitement n'est pas économiquement justifié.

Cartographie des risques en terme d'impact / fréquence et de niveau de maîtrise



Matrice échelle des risques

Echelle de niveau de risque

4	4	8	12	16
3	3	6	9	12
2	2	4	6	8
1	1	2	3	4
	1	2	3	4

Il en ressort une cartographie des risques.

Description des risques exposés :

Les risques majeurs auxquels MAPA-MAB SGAM est exposée et leurs évolutions sur l'année se résument par le graphe suivant :



Comme présenté dans le paragraphe B.3.8, la mise à jour de la cartographie des risques de l'exercice N-1 se faisant au 30 juin de l'année N+1, la description des risques majeurs exposés ci-dessus sont ceux mis à jour en juin 2021.

C.7.2 Concentration des risques

Les expositions liées à la réassurance, aux obligations, aux actions et aux comptes courants sont jugées importantes lorsqu'elles dépassent 3% du montant des fonds propres Solvabilité II de MAPA-MAB SGAM, soit 4 417 K€ (4 327 K€ en 2020). Elles sont considérées comme critiques lorsque celles-ci dépassent les 10% du montant des fonds propres Solvabilité II de MAPA-MAB SGAM, soit 14 723 K€.

Les concentrations de risques importantes représentent :

- 26% du montant total des contreparties de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie ;
- 34% du montant total des contreparties de la MAPA ;
- 3% du montant total des contreparties de la MAPA-MAB VIE ;
- 33% du montant total des contreparties de MAPA-MAB SGAM.

À l'échelle de la SGAM il n'y a pas de concentration critique supérieure à 10%.

C.7.3 Atténuation des risques

Les décisions de gestion

La détermination de risques majeurs a entraîné des prises de décisions et des plans d'action de maîtrise du risque suivis en comité de gestion des risques en particulier. Les responsables étant entendus régulièrement sur l'avancement de ces plans.

La réassurance

La volonté de la Direction Générale à pouvoir limiter la perte annuelle de souscription sur le périmètre réassuré Auto, RC, Incendie, Tempête, Cat Nat (hors CCR) l'a incitée à modifier en 2015 sa structure de réassurance pour l'exercice 2016.

D'une réassurance par branche, la MAPA est passée à une réassurance mutualisant les risques cités ci-dessus regroupant donc à la fois des branches courtes et des branches longues.

Autre méthode d'atténuation du risque

Pour améliorer sa qualité, ses coûts et ses délais et diminuer ses risques opérationnels, la MAPA s'est lancée en fin d'année 2015 dans une démarche EFQM. Ainsi, le comité de direction, après avoir inventorié les processus propres à MAPA-MAB SGAM (cartographie des processus), a identifié ceux qui contribuaient le plus à la stratégie du groupe. Cette méthode, adaptée au groupe MAPA-MAB SGAM permet l'amélioration continue.

C.7.4 Résultats et analyses des tests de résistance

Les résultats ci-dessous sont ceux élaborés pour le rapport ORSA 2020, les tests sont en cours et non disponibles pour l'ORSA 2021 conformément au calendrier d'exécution de l'ORSA présenté au paragraphe B.3.8.

Description, méthodes, hypothèses et résultats des tests de résistance pour la MAPA

- (1) Suite à une cyberattaque, le chiffre d'affaires est impacté de 1 pt en 2021, 0,5 pt en 2022 et un retour à la normale en 2023. Un budget publicité de 200K€ est alloué en 2021 afin de relancer le chiffres d'affaires ;
- (2) Baisse supplémentaire de l'activité en matière assurable suite à la crise sanitaire engendrant :

- une augmentation par rapport à 2020 de la fréquence des sinistres en IJ et en longue maladie de 2021 à 2022 (IJ : +20% en 2021, +10% en 2022 et LM : +10% en 2021, +10% en 2022) ;

-- taxe COVID pérenne de 1,3% de 2021 à 2023.

De plus, une revalorisation tarifaire plus importante est effectuée sur les garanties IJ et RLMI (Rente Longue Maladie et Invalidité) en 2022 (+3%) ;

- (3) Baisse de 50% de la valeur de l'ensemble des actions en 2021 par rapport à 2020, et reprise lente, avec la valeur des actions qui atteint 70% et 85% de la valeur 2020, respectivement en 2022 et 2023 ;
- (4) Baisse de 40% de la valeur de l'immobilier en 2021 par rapport à 2020, et reprise lente, avec la valeur de l'immobilier qui atteint 70% et 90% de la valeur 2020, respectivement en 2022 et 2023 ;
- (5) Combinaison des scénarios (4) et (5).

Les cinq scénarios sont défavorables pour la MAPA :

- les scénarios (3), (4) et (5) représentent les risques les plus importants à court terme, mais la reprise des marchés financiers ou de l'immobilier entraîne également le regain de la MAPA en termes de solvabilité ;

- les scénarios (1) et (2) représentent des chocs dont la MAPA ressentirait les effets sur une période plus longue, amenant ainsi le ratio de solvabilité à 169% en 2023 sur le scénario 2.

Le scénario central est donc toujours meilleur que les scénarios adverses.

Description, méthodes, hypothèses et résultats des tests de résistance pour la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie

- (1) Suite à une cyberattaque, le chiffre d'affaires est impacté de 1 pt en 2021, 0,5 pt en 2022 et un retour à la normale en 2023. Un budget publicité au même titre que la MAPA est alloué pour 2021 ;
- (2) Baisse supplémentaire de l'activité en matière assurable suite à la crise sanitaire engendrant :

- une augmentation par rapport à 2020 de la fréquence des sinistres en IJ et en longue maladie de 2021 à 2022 (IJ : +20% en 2021, +10% en 2022 et LM : +10% en 2021, +10% en 2022) ;

- taxe COVID pérenne de 1,3% de 2021 à 2023.

De plus, une revalorisation tarifaire plus importante est effectuée sur les garanties IJ et RLMI en 2022 (+3%) ;

- (3) Baisse de 50% de la valeur de l'ensemble des actions en 2021 par rapport à 2020, et reprise lente, avec la valeur des actions qui atteint 70% et 85% de la valeur 2020, respectivement en 2022 et 2023 ;
- (4) Baisse de 40% de la valeur de l'immobilier en 2021 par rapport à 2020, et reprise lente, avec la valeur de l'immobilier qui atteint 70% et 90% de la valeur 2020, respectivement en 2022 et 2023 ;
- (5) Combinaison des scénarios (4) et (5).

Les cinq scénarios sont défavorables pour la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie :

- les scénarios (3), (4) et (5) représentent les risques les plus importants à court terme, mais la reprise des marchés financiers ou de l'immobilier entraîne également le regain de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie en termes de solvabilité ;
- le scénario (2) représente des chocs dont la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie ressentirait les effets sur une période plus longue, amenant ainsi le ratio de solvabilité à 424% en 2023 ;
- le scénario (1) représente des chocs dont la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie ne ressentirait que très faiblement les effets avec des ratios de solvabilité très proches du scénario central ;
- le scénario central est donc toujours meilleur que les scénarios adverses.

Description, méthodes, hypothèses et résultats des tests de résistance pour MAPA-MAB VIE

- (1) Suite à une cyberattaque, le chiffre d'affaires est impacté de 1 pt en 2021, 0,5 pt en 2022 et un retour à la normale en 2023. Un budget publicité au même titre que la MAPA est alloué pour 2021 ;
- (2) Baisse de 50% de la valeur de l'ensemble des actions en 2021 par rapport à 2020, et reprise lente, avec la valeur des actions qui atteint 70% et 85% de la valeur 2020, respectivement en 2022 et 2023 ;

- (3) Baisse de 40% de la valeur de l'immobilier en 2021 par rapport à 2020, et reprise lente, avec la valeur de l'immobilier qui atteint 70% et 90% de la valeur 2020, respectivement en 2022 et 2023 ;
- (4) Baisse supplémentaire de l'activité en matière assurable suite à la crise sanitaire engendrant une augmentation par rapport à 2020 de la mortalité entre 2021 et 2023 (surmortalité de 5% pour les sociétaires âgés de moins de 60 ans et 15% pour les plus de 60 ans) ;
- (5) Combinaison des scénarios (2) et (3).

Les cinq scénarios sont défavorables pour MAPA-MAB VIE :

- les scénarios (2), (3) et (5) représentent les risques dont MAPA-MAB VIE ne ressentirait pas les effets du fait de la faible part des placements immobiliers et actions sur l'ensemble des placements ;
- les scénarios (1) et (4) représentent des chocs dont MAPA-MAB VIE ressentirait les effets sur une période plus longue, amenant ainsi le ratio de solvabilité à 475% en 2023.

Le scénario central est donc toujours meilleur que les scénarios adverses.

Description, méthodes, hypothèses et résultats des tests de résistance pour MAPA-MAB SGAM

- (1) Suite à une cyberattaque, le chiffre d'affaires est impacté de 1 pt en 2021, 0,5 pt en 2022 et un retour à la normale en 2023. Un budget publicité de 200K€ est alloué en 2021 afin de relancer le chiffres d'affaires ;
- (2) Baisse supplémentaire de l'activité en matière assurable suite à la crise sanitaire engendrant :

- une augmentation par rapport à 2020 de la fréquence des sinistres en IJ et en longue maladie de 2021 à 2022 (IJ : +20% en 2021, +10% en 2022 et LM : +10% en 2021, +10% en 2022) ;
- taxe COVID pérenne de 1,3% de 2021 à 2023 ;
- une augmentation par rapport à 2020 de la mortalité entre 2021 et 2023 (surmortalité de 5% pour les sociétaires âgés de moins de 60 ans et 15% pour les plus de 60 ans).

De plus, une revalorisation tarifaire plus importante est effectuée sur les garanties IJ et RLMI en 2022 (+3%) ;

- (3) Baisse de 50% de la valeur de l'ensemble des actions en 2021 par rapport à 2020, et reprise lente, avec la valeur des actions qui atteint 70% et 85% de la valeur 2020, respectivement en 2022 et 2023 ;
- (4) Baisse de 40% de la valeur de l'immobilier en 2021 par rapport à 2020, et reprise lente, avec la valeur de l'immobilier qui atteint 70% et 90% de la valeur 2020, respectivement en 2022 et 2023 ;
- (5) Combinaison des scénarios (3) et (4).

Les scénarios (3), (4) et (5) représentent les risques les plus importants à court terme. Mais comme pour la MAPA et la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, la reprise des marchés financiers ou de l'immobilier engendre un regain de MAPA-MAB SGAM en

termes de solvabilité.

Les scénarios (1) et (2) représentent des chocs dont MAPA-MAB SGAM ressentirait les effets sur une période plus longue comme pour la MAPA et la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie.

Le scénario central est donc toujours meilleur que les scénarios adverses.

C.7.5 Autre information importante

Il n'y a pas d'autre information importante relative au profil de risque de MAPA-MAB SGAM à exposer.

Partie D - Valorisation à des fins de solvabilité

Les comptes annuels ou états financiers sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur résultant du règlement comptable de l'ANC N°2015-11, modifié par l'ANC N°2016-12 du 12 décembre 2016.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

D.1 Actifs

D.1.1 Placements

Tableau récapitulatif des placements au 31/12/2021 (en K€) :

	MAPA		Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie		MAPA-MAB VIE		MAPA-MAB SGAM	
	Norme Solvabilité II	Norme Française	Norme Solvabilité II	Norme Française	Norme Solvabilité II	Norme Française	Norme Solvabilité II	Norme Française
Immobilisations corporelles pour usage propre	18 644	15 317	4 810	1 198	0	0	23 455	16 515
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	203 019	186 516	60 843	46 063	1 978	2 001	259 946	228 684
Immobilier (autre que pour usage propre)	6 104	4 132	22 118	8 591	301	301	28 522	13 024
Participations	16 540	4 563	3 641	3 022	0	0	14 181	1 585
Actions	0	0	0	0	0	0	0	0
Actions cotées	0	0	0	0	0	0	0	0
Actions non cotées	0	0	0	0	0	0	0	0
Obligations	84 849	92 683	17 902	17 613	0	0	112 751	110 296
Produits structurés	30 055	31 834	4 752	5 008	681	700	35 488	37 542
Fonds d'investissement	55 471	53 304	12 431	11 829	996	1 000	68 898	66 132
Produits dérivés	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	0	0	0	0	0	0	105	105
Autres placements	0	0	0	0	0	0	0	0
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	0	0	0	0	0	0	0	0

La valorisation des immobilisations et placements de MAPA-MAB SGAM correspond à la somme des valorisations de ces éléments à la MAPA, à la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et à MAPA-MAB VIE.

- **Les placements immobiliers**

La valorisation à des fins de solvabilité se fait d'après des expertises immobilières qui sont effectuées suivant un plan quinquennal par des experts agréés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Entre deux expertises, les biens font l'objet d'une actualisation annuelle par ces mêmes experts ; lesquels font par ailleurs l'objet d'une rotation tous les cinq ans.

Les placements immobiliers sont ventilés entre :

- les immeubles d'exploitation : les sièges sociaux de la MAPA et de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et les agences de la MAPA dont elle est propriétaire en majorité ;
- les immeubles hors exploitation, soit des immeubles de placements.

La différence entre la valorisation à des fins de solvabilité et celle dans les états financiers correspond d'une part, aux amortissements enregistrés dans les états financiers conformément aux règles comptables et, d'autre part, à la différence, positive ou négative, entre la valeur d'achat et la valeur d'expertise. Ainsi plus les biens sont acquis depuis longtemps, plus la différence est importante, cas de l'immobilier hors exploitation pour la MAPA et la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie notamment :

- **Les titres de participations**

Ils résultent d'une prise de participation de longue date sur des partenaires utiles à l'activité de l'entreprise. La valorisation à des fins de solvabilité repose sur une évaluation du titre suivant les derniers comptes publiés. La valorisation suit la méthode suivante :

- l'actif net comptable est calculé comme suit :
 - + capitaux propres du dernier bilan publié
 - les actifs incorporels du dernier bilan publié ;
- la valorisation à des fins de solvabilité est calculée à partir de l'actif net comptable :

$$\frac{\text{Actif net comptable}}{\text{Nombre d'actions totales}} \times \text{Nombre d'actions mutuelle}$$

- les participations sur les partenaires de la MAPA, considérées comme stratégiques, sont un des importants contributeurs de plus-values. En effet, les prises de participations ont été faites à la création de ces sociétés il y a plus de 25 ans et, comme la valorisation dans les états financiers correspond au prix d'achat, la différence de valeur est importante.

La Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie ne possède qu'un titre de participation significatif acquis au cours de l'année 2019 : celui de MAPA-MAB VIE, société appartenant exclusivement à la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et à la MAPA, avec qui elle forme un groupe dont la société de tête est une SGAM à laquelle elles sont affiliées.

- **Les obligations et fonds d'investissements**

Les obligations et fonds d'investissements sont évalués à leur valeur nette dans les états financiers et sont valorisés en prix de marché (autrement dit en valeur de réalisation) à des fins de solvabilité. La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-MAB VIE et MAPA-MAB SGAM n'ont pas d'obligation souveraine, peu attractive ou non dénuée de risque. Ces trois mutuelles ne détiennent en outre pas d'action en direct mais uniquement par le biais de fonds d'investissements.

D.1.2 Autres actifs

Tableau récapitulatif des autres actifs au 31/12/2021 (en K€) :

	MAPA		Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie		MAPA-MAB VIE		MAPA-MAB SGAM	
	Norme Solvabilité II	Norme Française	Norme Solvabilité II	Norme Française	Norme Solvabilité II	Norme Française	Norme Solvabilité II	Norme Française
Prêts et prêts hypothécaires	0	0	0	0	0	0	0	0
Avances sur polices	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépôts auprès des cédantes	97	97	8	8	0	0	0	0
Ecart d'acquisition	0	0	0	0	0	0	0	0
Frais d'acquisition reportés	0	0	0	0	0	0	0	0
Actifs incorporels	0	9 426	0	0	0	881	0	10 307
Excédent de régime de retraite	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances nées d'opération d'assurance	5 689	5 763	76	76	0	0	1 120	1 120
Créances nées d'opération de réassurance	29 881	46 382	10 355	10 658	-5	0	34 080	51 239
Autres créances (hors assurance)	5 649	5 649	663	663	0	0	5 324	5 324
Actions auto-détenues	0	0	0	0	0	0	0	0
Instruments de fonds propres appelés et non payés	0	0	0	0	0	0	0	0
Impôts différés actifs	2 675	0	0	0	0	0	0	0
Trésorerie et équivalent trésorerie	9 355	9 325	5 762	5 755	4 057	4 057	19 288	19 250
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	8 704	10 372	250	556	1	12	8 955	10 939

- **Les créances sur les réassureurs**

Se référer au chapitre D.2 de ce rapport.

- **Les impôts différés à l'actif**

Se référer au chapitre D.3 de ce rapport.

- **Les actifs autres que les créances sur les réassureurs**

De manière générale, les autres actifs ont été repris à leur valeur dans les états financiers, dans la mesure où ils correspondent à des créances rapidement recouvrables, à l'exception des surcotes issues d'obligations détenues en direct, des coupons courus des obligations d'entreprise, et des actifs incorporels qui ont été valorisés à 0 € à des fins de Solvabilité II pour les quatre sociétés.

D.2 Provisions techniques

Principes généraux sur les provisions techniques

Les provisions techniques au 31/12/2021 correspondent à la meilleure estimation des provisions constituées pour faire face aux sinistres non encore réglés (meilleure estimation des provisions pour sinistres), ajoutée à la meilleure estimation de la charge relative aux contrats que la société va enregistrer dans l'année 2022 (meilleure estimation des provisions pour primes). Une marge pour risque est ensuite ajoutée à ces deux estimations. Cette marge représente le coût d'immobilisation des capitaux associé aux engagements d'assurance pris au-delà de la première année.

Les provisions techniques ont donc été valorisées à des fins de solvabilité suivant les principes évoqués à l'article 77 de la Directive 2009/138/CE du parlement européen et du conseil, c'est-à-dire en décomposant la valeur du passif entre meilleure estimation (sinistres + primes) et marge de risque. Aucune déduction transitoire n'a été appliquée aux provisions techniques, et aucun changement important des hypothèses pertinentes utilisées dans le calcul n'a été effectué par rapport à la précédente période de référence.

Le montant de ces provisions correspond en outre au montant pour lequel l'ensemble des engagements pris par la société aurait pu être transféré à une autre société

d'assurance au 31/12/2021. Les meilleures estimations des provisions sont par conséquent actualisées selon la courbe des taux sans risque au 31/12/2021, disponible sur le site de l'autorité européenne des assurances et des pensions, en anglais European Insurance and Occupational Pensions Authority (EIOPA). Aucun ajustement égalisateur ou mesure transitoire n'est appliqué sur cette courbe des taux sans risque.

D.2.1 Provisions techniques brutes et cédées – Méthodes, hypothèses et valorisations

Tableau récapitulatif des provisions techniques au 31/12/2021 (en K€) :

	MAPA			Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie			MAPA-MAB VIE			MAPA-MAB SGAM						
	Provisions techniques brutes	Provisions cédées en réassurance	Marge de risque	Provisions techniques nettes (Solvabilité II)	Provisions techniques brutes	Provisions cédées en réassurance	Marge de risque	Provisions techniques nettes (Solvabilité II)	Provisions techniques brutes	Provisions cédées en réassurance	Marge de risque	Provisions techniques nettes (Solvabilité II)	Provisions techniques brutes	Provisions cédées en réassurance	Marge de risque	Provisions techniques nettes (Solvabilité II)
18 & 13 - Frais médicaux	11625	614	1236	12248	15217	9364	301	5555					17658	1029	1571	18199
2 & 14 - Protection du revenu	4304	305	586	4585	1482	-1178	66	2746					5786	305	733	6214
3 & 15 - Indemnisation des travailleurs	0	0	0	0	0	0	0	0					0	0	0	0
25 - Accept NP Santé	0	0	0	0	0	0	0	0					0	0	0	0
Total santé similaire à la non-vie	15 930	919	1 821	16 832	16 699	8 786	387	8 300					23 444	1 334	2 303	24 413
4 & 16 - Automobile - Responsabilité civile	53836	30251	1627	25212	0	0	0	0					53836	30251	1519	25104
5 & 17 - Automobile - Autres garanties	6164	-1366	1127	8657	0	0	0	0					6164	-1366	1084	8614
6 & 8 - Assurance maritime, aérienne et transport	-23	-5	8	-10	0	0	0	0					-23	-5	7	-11
7 & 9 - Incendie et autres dommages aux biens	50960	-1341	2988	55289	0	0	0	0					50960	-1341	2875	55177
8 & 20 - Responsabilité civile générale	4718	1424	344	3638	3786	492	116	3409					8504	1916	504	7091
9 & 21 - Crédit et cautionnement	0	0	0	0	0	0	0	0					0	0	0	0
10 & 22 - Protection juridique	-825	0	105	-720	-466	-354	32	-80					-1291	-354	146	-791
11 & 23 - Assistance	1367	0	100	1466	0	0	0	0					1367	0	96	1463
12 & 24 - Pertes pécuniaires diverses	0	0	0	0	0	0	0	0					0	0	0	0
26 - Accept NP PC	0	0	0	0	0	0	0	0					0	0	0	0
27 - Accept NP Maritime aviation transport	0	0	0	0	0	0	0	0					0	0	0	0
28 - Accept NP Dommages	0	0	0	0	0	0	0	0					0	0	0	0
Total non-vie (hors santé)	116 197	28 962	6 298	93 532	3 320	138	148	3 330					119 517	29 101	6 231	96 647
29 - Santé	0	0	0	0	0	0	0	0					0	0	0	0
33 & 35 - Rentes issues de contrats non-vie - Santé	1046	0	9	1055	1323	0	7	1330					2369	0	24	2392
Total santé similaire à la vie	1046	0	9	1055	1323	0	7	1330					2 369	0	24	2 392
30 - Participation aux bénéfices	0	0	0	0	0	0	0	0					0	0	0	0
32 - Assurance Vie - Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	152	-5	56	214	152	-5	3	161
34 & 36 - Rentes issues de contrats non-vie (hors santé)	4207	0	36	4243	0	0	0	0	0	0	0	0	4207	0	66	4273
Total vie (hors santé)	4 207	0	36	4 243	0	0	0	0	152	-5	56	214	4 359	-5	69	4 433
31 - Assurance indexée et en Unités de Compte	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Unités de Compte	0	0	0	0												
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	137 379	29 881	8 164	115 662	21 342	8 924	542	12 960	152	-5	56	214	149 689	30 430	8 627	127 866

- **La meilleure estimation des provisions pour sinistres**

La meilleure estimation des provisions pour sinistres correspond à la valeur actuelle probable des flux futurs de sinistres, frais et recours sur lesquels la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-MAB VIE et MAPA-MAB SGAM sont engagées. Il s'agit ici d'estimer la valeur moyenne des flux futurs liés aux engagements actuels des mutuelles.

Le calcul est réalisé en deux étapes :

- le calcul de la meilleure estimation des provisions pour les sinistres bruts de réassurance (A) ;
- le calcul de la meilleure estimation des provisions pour les sinistres cédés à la réassurance (B) ;
- la définition de la meilleure estimation des provisions pour les sinistres nets de réassurance en réalisant l'opération A-B.

Les frais liés à la gestion des sinistres et les sinistres déjà survenus mais non encore déclarés par l'assuré (appelés tardifs) sont pris en compte dans cette meilleure estimation.

- **La meilleure estimation des provisions pour les sinistres bruts de**

réassurance :

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE proposent à leurs sociétaires des contrats d'assurance pour les garanties responsabilité civile automobile, responsabilité civile générale, rentes automobile, assistance, protection juridique, assurances maritimes aériennes et transports, santé, Prévoyance, catastrophes naturelles, décès/invalidité accidentels, invalidité, décès toutes causes et dommages aux biens liés à l'habitation, le commerce, et l'automobile.

La MAPA et la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie exercent de plus une activité de réassurance en acceptant des sinistres cédés en assurance de personnes principalement.

Trois types de sinistres sont dans ce cadre distingués :

- les sinistres graves : ces sinistres, supérieurs à un seuil déterminé par la mutuelle, impliquent un règlement complet des indemnisations long dans le temps ;
- les sinistres dits attritionnels : ces sinistres, inférieurs à ce seuil, sont pour la plupart réglés entièrement dans les cinq années suivant leur survenance ;
- les sinistres engendrant des rentes, qu'elles découlent de contrats Non-Vie (responsabilité civile automobile, incapacité ou invalidité), ou de contrats Vie (décès toutes causes avec versement de rentes). Les provisions liées aux sinistres responsabilité civile automobile et Décès toutes causes sont intégrées dans la partie « Provisions techniques brutes – Vie ». Les provisions liées aux sinistres incapacité sont intégrées dans la partie « Provisions techniques brutes – Santé non SLT (similaires à la non-vie) ». Et les provisions liées aux sinistres invalidité sont intégrées dans la partie « Provisions techniques brutes – Santé SLT (similaires à la vie) ».

Une fois les sinistres associés à un de ces trois types, ils sont rassemblés par groupe de risques homogènes pour pouvoir procéder à l'évaluation de la meilleure estimation des provisions pour sinistres :

- les sinistres graves : cette meilleure estimation est calculée à partir de triangles de provisions techniques, dont la méthode statistique consiste à reproduire la cadence de liquidation des sinistres, en fonction des observations historiques ;
- les sinistres attritionnels : cette meilleure estimation est calculée à partir de triangles de règlements nets de recours majorés des frais de gestion, par le biais de l'utilisation d'une méthode classique déterministe ;
- les rentes automobiles : le calcul de la meilleure estimation des rentes automobiles consiste à projeter les rentes comptables estimées suivant la table de mortalité (TD 88-90) et la courbe de taux sans risque préconisée par l'EIOPA au 31/12/2021 ;
- les rentes incapacité : le calcul de la meilleure estimation des rentes incapacité consiste à projeter les provisions mathématiques estimées suivant les tables de maintien en incapacité, de passage en invalidité et la courbe de taux sans risque préconisée par l'EIOPA au 31/12/2021 ;
- les rentes invalidité : le calcul de la meilleure estimation des rentes incapacité consiste à projeter les provisions mathématiques estimées suivant la table de maintien en invalidité et la courbe de taux sans risque préconisée par l'EIOPA au 31/12/2021 ;
- les rentes décès toutes causes : le calcul de la meilleure estimation des rentes

décès toutes causes consiste à projeter les provisions mathématiques estimées suivant la table TH TF 00-02 et la courbe de taux sans risque préconisée par l'EIOPA au 31/12/2021.

Pour les risques autres que frais de soins, la meilleure estimation des provisions pour sinistres de MAPA-MAB SGAM correspond à la somme des meilleures estimations calculées pour la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE.

Pour les risques frais de soins, des liens de réassurance existent entre la MAPA et la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie. Ainsi, des retraitements sont effectués pour ne garder que le montant total accepté par le groupe MAPA-MAB SGAM, en retirant du calcul les éléments d'acceptations inter mutuelles MAPA et Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie.

- **La meilleure estimation des provisions pour les sinistres cédés à la réassurance :**

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE sont réassurées pour les risques responsabilité civile, automobile, incendie/tempête, catastrophes naturelles, décès toutes causes, et décès/invalidité accidentels. Les trois sociétés peuvent, à ce titre, céder des provisions techniques aux réassureurs.

Selon la branche d'activité réassurée, l'évaluation de la meilleure estimation est réalisée soit par les courtiers de réassurance (méthode similaire à celle employée pour la meilleure estimation de la provision pour sinistres graves), soit directement par la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE, avec des méthodes classiques d'étude des triangles de règlement des sinistres ou avec une actualisation fonction de la courbe des taux lorsque l'historique n'est pas suffisant.

De même que pour la meilleure estimation des provisions pour sinistres bruts de réassurance, la meilleure estimation des provisions pour sinistres cédés à la réassurance de MAPA-MAB SGAM correspond à la somme des meilleures estimations calculées pour la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE dans le cas des risques autres que frais de soins.

Pour les risques frais de soins, des liens de réassurance existent entre la MAPA et la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie. Ainsi, des retraitements sont effectués pour ne garder que le montant total cédé par le groupe MAPA-MAB SGAM, en retirant du calcul les éléments d'acceptations inter mutuelles MAPA et Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie.

En raison de la taille du portefeuille de MAPA-MAB SGAM, de la MAPA, de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et de MAPA-MAB VIE, l'évolution des coûts sinistres peut être impactée par un événement exceptionnel qui pourrait fausser l'estimation des provisions techniques. Des ajustements ont donc lieu lorsque nécessaire afin de prendre en compte cette volatilité.

- **La meilleure estimation des provisions pour primes**

La meilleure estimation des provisions de primes est calculée comme étant la différence entre les coûts des futurs sinistres et les encaissements liés aux cotisations futures. Il s'agit de la meilleure estimation de la charge relative aux contrats que la

société va souscrire l'année à venir.

Les contrats courant du 1er janvier au 31 décembre, la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB SGAM considèrent que les contrats enregistrés en début d'année 2021 pourront être pris comme référents pour le calcul de cette meilleure estimation. Pour ce qui est de MAPA-MAB VIE, nouvellement créée, les éléments utilisés pour cette meilleure estimation découlent d'étude sur le développement prévisionnel de la société.

Le calcul est réalisé en deux étapes :

- le calcul de la meilleure estimation des provisions pour primes brutes de réassurance (A) ;
- le calcul de la meilleure estimation des provisions pour primes cédées à la réassurance (B) ;
- la définition de la meilleure estimation des provisions pour primes nettes de réassurance en réalisant l'opération (A) - (B).

Les frais liés à l'administration, la gestion des contrats, et la gestion des sinistres sont pris en compte dans cette meilleure estimation.

- **La meilleure estimation des provisions pour primes brutes de réassurance :**

L'évaluation de cette meilleure estimation pour la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE est réalisée en mettant en relation les éléments suivants :

- les cotisations futures : les cotisations 2022 déjà connues au 31/01/2021 ;
- une estimation du ratio de sinistralité de la mutuelle pour l'année 2022 ;
- l'application de la courbe des taux constatés au 31/12/2021.

Pour les risques autres que frais de soins, protection juridique et responsabilité civile générale, cette meilleure estimation constituée MAPA-MAB SGAM correspond à la somme des meilleures estimations calculées pour la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE.

Pour les risques frais de soins, protection juridique et responsabilité civile générale, des liens de réassurance existent entre la MAPA et la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie. Ainsi, des retraitements sont effectués pour ne garder que le montant total accepté par le groupe MAPA-MAB SGAM, en retirant du calcul les transactions intra-groupe.

- **La meilleure estimation des provisions pour primes cédées à la réassurance :**

La valorisation de la meilleure estimation des primes futures versées correspond aux engagements des réassureurs qui seront pris au titre des sinistres qui surviendront entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021. En d'autres termes, cette meilleure estimation de primes futures est calculée comme étant la différence entre les gains sur des futurs sinistres cédés et les coûts des futures cotisations cédées aux réassureurs. Il s'agit donc de la meilleure estimation de la charge cédée relative aux contrats que la société va souscrire l'année à venir.

La méthode statistique appliquée est similaire à celle présentée pour le calcul de la meilleure estimation des provisions pour primes brutes de réassurance.

- **La marge de risque**

La marge de risque représente le coût d’immobilisation des fonds propres (risques de souscription, de défaut de contrepartie et opérationnel) associé aux engagements d’assurance (nets de réassurance) au-delà de la première année.

La méthode retenue pour le calcul de la marge de risque consiste à approximer par sous-modules de risques les futurs Capitaux de Solvabilité Requis (souscription, défaut de réassurance, et opérationnel). La marge de risque globale est répartie par ligne d'activité au prorata de son poids dans le Capital de Solvabilité Requis global.

D.2.2 Différence entre l'évaluation des provisions techniques normes françaises et Solvabilité II

Passage des provisions techniques normes françaises (comptables) aux meilleures estimations (Solvabilité II) au 31/12/2021 (en k€) :

	MAPA		Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie		MAPA-MAB VIE		MAPA-MAB SGAM	
	Provisions pour sinistres à payer nettes de réassurance (normes comptables)	Provisions techniques nettes (Solvabilité II)	Provisions pour sinistres à payer nettes de réassurance (normes comptables)	Provisions techniques nettes (Solvabilité II)	Provisions pour sinistres à payer nettes de réassurance (normes comptables)	Provisions techniques nettes (Solvabilité II)	Provisions pour sinistres à payer nettes de réassurance (normes comptables)	Provisions techniques nettes (Solvabilité II)
Santé similaire à la non-vie	20 996	16 832	9 745	8 300	0	0	39 027	24 413
Non-vie (hors santé)	108 626	93 532	4 667	3 330	0	0	105 007	96 647
Santé similaire à la vie	0	1 055	0	1 330	0	0	0	2 392
Vie (hors santé)	0	4 243	0	0	584	214	584	4 433
Unités de Compte	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	129 622	115 662	14 413	12 960	584	214	144 618	127 886

Comme présentée dans le paragraphe D.2.1, la meilleure estimation des provisions techniques à des fins de Solvabilité est composée des éléments suivants :

- la meilleure estimation des provisions pour sinistres bruts ;
- la meilleure estimation des provisions pour sinistres cédés ;
- la meilleure estimation des provisions pour primes futures ;
- la marge de risque.

La valorisation à des fins de Solvabilité fait en outre état de la valeur moyenne actualisée des flux de trésorerie futurs pondérée par leur probabilité de réalisation.

Dans les états financiers (normes comptables), les provisions techniques sont valorisées dossier par dossier, par les services de gestion correspondant à la branche d'activité concernée, excepté pour les sinistres « Compléments Frais Médicaux » qui font l'objet d'une évaluation sur la base des règlements de l'année concernant les sinistres passés.

Les sinistres survenus en fin d'exercice et non encore déclarés font l'objet d'une provision pour tardifs. Cette estimation est basée sur la cadence des règlements précédemment constatée.

Les principales différences entre ces deux méthodes de valorisation sont donc expliquées par le calcul additionnel de la marge de risque, et l'application d'une actualisation des provisions selon la courbe des taux transmise par l'EIOPA pour la valorisation à des fins de Solvabilité.

D.2.3 Effet d'une annulation de la correction pour volatilité sur les provisions techniques

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-MAB VIE et MAPA-MAB SGAM n'appliquent pas de correction pour volatilité sur les provisions techniques, puisque l'ensemble des calculs est fait selon les paramètres et hypothèses de la formule standard.

D.3 Autres passifs

Valorisation au 31/12/N, normes françaises et normes Solvabilité II

Passage des autres passifs normes françaises aux meilleures estimations (Solvabilité II) au 31/12/2021 (en k€) :

	MAPA		Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie		MAPA-MAB VIE		MAPA-MAB SGAM	
	Norme Solvabilité II	Norme Française	Norme Solvabilité II	Norme Française	Norme Solvabilité II	Norme Française	Norme Solvabilité II	Norme Française
Autres provisions techniques	0	0	0	0	0	0	0	0
Passifs éventuels	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions autres que les provisions techniques	197	197	0	0	0	0	197	197
Provisions pour retraite et autres avantages	0	0	0	0	0	0	0	0
Dettes pour dépôt espèces des réassureurs	947	947	743	743	0	0	1 690	1 690
Produits dérivés	0	0	0	0	0	0	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	8 548	8 548	1 503	1 503	0	0	10 051	10 051
Dettes financières autres que celles envers les établissements de cr.	25 893	25 893	4 960	4 960	589	589	30 468	30 468
Dettes nées d'opérations d'assurance	364	364	2 284	2 284	0	0	582	582
Dettes nées d'opérations de réassurance	0	0	0	0	0	0	0	0
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0	0	0
Dettes subordonnées exclues des fonds propres de base	0	0	0	0	0	0	0	0
Dettes subordonnées incluses dans les fonds propres de base	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	2	664	1	159	0	0	2	823
Manquent les éléments suivants								
Impôts différés passifs	0	0	3 147	0	0	0	761	0
Engagements sociaux	2 720	1 590	151	0	0	0	2 871	2 871

- **Les engagements sociaux**

Les engagements sociaux pris envers les salariés ont été évalués pour MAPA-MAB SGAM à 2 871 K€ (soit la somme des engagements sociaux de la MAPA et de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie). Ce montant représente la provision pour les Indemnités de Fin de Carrière, la Médaille du Travail et les Congés Anniversaire qui seront versés aux salariés. Cette évaluation est effectuée selon les principes des normes comptables internationales, les montants obtenus sont donc identiques selon la valorisation dans les états financiers (norme française) ou à des fins de solvabilité.

- La comptabilisation des engagements sociaux en valeur nette comptable dans les états financiers est réalisée différemment selon les sociétés :
 - pour la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, l'ensemble des engagements sociaux est renseigné dans la partie hors bilan comptable, soit en annexe des états financiers ;
 - pour MAPA-MAB SGAM, les engagements sociaux sont intégrés

- directement au bilan comptable ;
- pour la MAPA, la Médaille du Travail et les Congés Anniversaire sont renseignés dans la partie hors bilan comptable, soit en annexe des états financiers ; et la part de provision restant à charge de la MAPA, liée aux Indemnités de Fin de Carrière, est intégrée au bilan comptable.

En valorisation à des fins de Solvabilité, les engagements sociaux de la MAPA, de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et de MAPA-MAB SGAM sont en revanche systématiquement renseignés au bilan Solvabilité II.

Enfin, il n'y a pas d'engagements sociaux pour la société MAPA-MAB VIE.

- **Les impôts différés**

Les impôts différés du bilan Solvabilité II représentent la différence de valorisation de chaque poste du bilan entre la norme française (base fiscale : valorisation dans les états financiers) et la norme Solvabilité II (base prudentielle), sur la base d'un taux d'impôt de 25,83%. En effet, conformément à la loi n° 2019-759 du 24 juillet 2019 modifiant la trajectoire de baisse du taux de l'IS, le taux d'IS pour 2022 prévu est de 25% auquel il faut ajouter le taux effectif de la contribution sociale de 0,83%, soit 25,83%. Lorsqu'un déficit fiscal est constaté, il est ajouté au montant des impôts différés du bilan Solvabilité II, sur la base du même taux d'impôt.

Les impôts différés sont ici constatés :

- au passif pour la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB SGAM, la valorisation à des fins de solvabilité donne ainsi lieu à une diminution des fonds propres prudentiels. L'impôt différé passif correspond ici à la provision constituée pour pallier les projections de bénéfices imposables ;
- à l'actif, pour la MAPA et MAPA-MAB VIE, la valorisation à des fins de solvabilité donne ainsi lieu à une augmentation des fonds propres prudentiels.

Dans les états financiers aucun impôt différé n'est calculé.

- **Les dettes et provisions autres que techniques**

Les autres éléments du passif ont été repris à leur valeur comptable pour les trois sociétés, dans la mesure où ils correspondent à des dettes rapidement recouvrables : Seuls les autres comptes de régularisation, correspondant aux décotes issues d'obligations détenues en direct, ont été renseignés à 0.

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-MAB VIE et MAPA-MAB SGAM n'ont pas recours à des méthodes de valorisation alternatives.

D.5 Autres informations

Aucune autre information n'est à ajouter.

Partie E – Gestion du capital

E.1 Fonds propres

Le résultat de l'exercice influence directement le montant des fonds propres du bilan comptable, et donc ceux du bilan prudentiel. Ainsi, les résultats enregistrés au 31/12/2021 à la MAPA, à la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et à la MAPA-MAB VIE se retrouvent dans l'évolution des fonds propres prudentiels de la MAPA, de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, de MAPA-MAB VIE et de MAPA-MAB SGAM.

E.1.1 Composition des fonds propres Solvabilité II

Dans les états financiers, les fonds propres de MAPA-MAB SGAM sont constitués :

*de fonds initiaux soit :

- les fonds d'établissement de la MAPA et de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie qui sont le cumul d'année en année des droits d'adhésion payables par tout nouveau sociétaire ;
- le fonds d'établissement de la SGAM ;

*de réserves de réconciliation provenant des comptes sociaux soit :

- la réserve de sécurité ou réserve spéciale de plus-value à long terme ;
- la réserve pour dépréciation des valeurs mobilières ;
- la réserve de garantie ;
- les autres réserves ou réserves pour éventualités diverses ;
- le résultat de l'exercice appelé dans les statuts «excédents de recettes ou de dépenses ».

Les fonds propres économiques correspondent aux fonds propres comptables ajoutés à l'écart de valorisation comptable et prudentielle des autres postes du bilan. La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et la SGAM sont des mutuelles sans actionnaire, qui ne distribuent par conséquent pas de dividende. Dans l'hypothèse où MAPA-MAB VIE distribuerait des dividendes, ils viendraient en augmentation des fonds propres de la MAPA et de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie.

Les articles 36 et 38 des statuts de la MAPA et de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie stipulent :

« L'assemblée générale peut constituer d'autres réserves justifiées par la réglementation en vigueur ou par les circonstances.

Ces réserves sont alimentées sur décision de l'assemblée générale par les excédents de recettes non distribuées aux sociétaires.

En cas d'excédents de dépenses, l'assemblée générale décide la part des excédents de dépenses qui doit en priorité être déduite de la réserve pour éventualités et si nécessaire des autres réserves. .../...

Il ne peut être procédé à des répartitions d'excédents de recettes qu'après constitution des réserves et provisions prescrites par les lois et règlements en vigueur, après amortissement intégral des dépenses d'établissement et après que les dispositions réglementaires concernant la marge de solvabilité et la solvabilité ajustée aient été satisfaites.

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale détermine la part des excédents de recettes affecté aux réserves et fixe le montant des ristournes aux sociétaires ainsi que les modalités de répartition et de distribution.

Pour des motifs justifiés, le conseil d'administration peut toutefois décider, en cours d'exercice, de réductions de cotisations ratifiées par l'assemblée générale suivante dans les mêmes conditions de répartition et de distribution que pour les ristournes. ».

Différence entre les fonds propres normes françaises et les fonds propres Solvabilité II (en K€) :

	MAPA		Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie		MAPA-MAB VIE		MAPA-MAB SGAM	
	2 021	2 020	2 021	2 020	2 021	2 020	2 021	2 020
Actions ordinaires					6 000	6 000		
Primes d'émission								
Fonds initial	13 447	13 298	682	673			14 229	14 071
Comptes mutualistes subordonnés								
Fonds excédentaires								
Actions de préférence								
Primes d'émission relatives à des actions de préférence								
Réserve de réconciliation provenant des comptes sociaux	61 193	69 543	30 572	30 208	-221	-656	90 262	97 683
CAPITAUX PROPRES NORMES FRANCAISES	74 640	82 841	31 254	30 881	5 779	5 344	104 490	111 754
Réserve de réconciliation Solvabilité II	22 185	19 804	16 843	15 836	-546	-517	42 740	32 491
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0	0	0
Déductions pour participations financières	0	0	0	0	0	0	0	0
Capital social	13 447	13 298	682	673	6 000	6 000	14 229	14 071
Report à nouveau	-8 350	-1 665	364	-301	435	-656	-7 421	-2 469
Autres réserves statutaires	69 543	71 208	30 208	30 509	0	0	97 683	100 152
TOTAL FONDS PROPRES DE BASE SII	99 499	102 644	48 097	46 717	5 233	4 827	147 230	144 244
FONDS PROPRES AUXILIAIRES SII	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL FONDS PROPRES DISPONIBLES SII	99 499	102 644	48 097	46 717	5 233	4 827	147 230	144 244

Le passage de la valorisation dans les états financiers (valorisation comptable) à la valorisation à des fins de solvabilité (valorisation prudentielle) s'effectue de la façon suivante :

- le fond initial comptable correspond au capital social prudentiel ;
- la réserve de réconciliation comptable est répartie selon la norme prudentielle dans le report à nouveau et les autres réserves statutaires ;
- la réserve de réconciliation prudentielle correspond aux ajustements réalisés sur les actifs et passifs suite à leur valorisation prudentielle. Elle correspond en d'autres termes à la différence de valorisation constatée entre actifs et passifs prudentiels et comptables.

L'écart entre la somme des fonds propres Solvabilité II de la MAPA, de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, et de MAPA-MAB VIE et le montant des fonds propres Solvabilité II de la SGAM s'explique par :

- la différence de comptabilisation des engagements sociaux :
 - x hors bilan pour la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie ;
 - x partiellement hors bilan pour la MAPA ;
 - x au passif du bilan pour MAPA-MAB SGAM ;
- la méthode de calcul des meilleures estimations des provisions techniques nettes des sinistres santé, protection juridique et responsabilité civile générale. En effet, ces lignes d'activité étant communes à la MAPA et à la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, un retraitement a été appliqué pour obtenir les résultats de MAPA-MAB SGAM : le volume de MAPA-MAB SGAM est donc inférieur à la somme de la MAPA et de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie ;

- les propres fonds propres de MAPA-MAB SGAM.

La diminution des fonds propres Solvabilité II de la MAPA est essentiellement due à son résultat défavorable visible sur le report à nouveau, ainsi qu'à une augmentation des actifs incorporels qui font baisser la réserve de réconciliation.

Aucun changement important sur les niveaux de fonds propres n'est survenu au cours de la période de référence.

E.1.2 Qualité des fonds propres

Les fonds propres disponibles sous Solvabilité II sont, pour la majeure partie, inscrits en fonds propres de base niveau 1 tels que définis à l'article 71 du chapitre IV du RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2015/35 et sont donc pour la totalité disponibles pour couvrir à la fois le Capital de Solvabilité Requis et le Minimum de Capital Requis. La Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-MAB VIE et MAPA-MAB SGAM n'ont ni de fonds propres de niveaux 2 et 3, ni de fonds propres auxiliaires, ni de fonds propres faisant l'objet des mesures transitoires.

En revanche, la MAPA possède des fonds propres de niveau 3, correspondant aux impôts différés à l'actif de leur bilan prudentiel. Ces derniers, ne sont pas éligibles dans le calcul du ratio de couverture du Minimum de Capital Requis (MCR).

	MAPA		Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie		MAPA-MAB VIE		MAPA-MAB SGAM	
	2 021	2 020	2 021	2 020	2 021	2 020	2 021	2 020
NIVEAU 1	96 825	101 343	48 097	46 717	5 233	4 385	147 230	144 244
Fonds propres de base non restreints	96 825	101 343	48 097	46 717	5 233	4 385	147 230	144 244
Fonds propres de base restreints	0	0	0	0	0	0	0	0
Dont soumis aux transitoires	0	0	0	0	0	0	0	0
NIVEAU 2	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds propres de base	0	0	0	0	0	0	0	0
Dont soumis aux transitoires								
Fonds propres auxiliaires	0	0	0	0	0	0	0	0
NIVEAU 3	2 675	1 301	-	-	-	441	-	-
Fonds propres de base	2 675	1 301	0	0	0	441	0	0
Fonds propres auxiliaires	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL FONDS PROPRES DE BASE	99 499	102 644	48 097	46 717	5 233	4 827	147 230	144 244
TOTAL FONDS PROPRES AUXILIAIRES	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL FONDS PROPRES DISPONIBLES SII	99 499	102 644	48 097	46 717	5 233	4 827	147 230	144 244

E.1.3 Effets d'une annulation de la correction pour volatilité sur les fonds propres

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-MAB VIE ainsi que MAPA-MAB SGAM n'appliquent pas de mesure de correction pour la volatilité sur les fonds propres.

E.2 Capital de Solvabilité Requis et Minimum de Capital Requis (SCR / MCR)

Les capitaux de solvabilité requis de la MAPA, de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, de MAPA-MAB VIE ainsi que de MAPA-MAB SGAM sont calculés à l'aide de la formule standard, sans appliquer de mesure transitoire.

E.2.1 Hypothèses et approximations retenues pour le calcul du SCR

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-MAB VIE ainsi que MAPA-MAB SGAM n'ont pas fait usage de la faculté prévue à l'article 51, paragraphe 2, troisième alinéa de la Directive 2009/138/CE : la publication du capital de solvabilité requis n'est donc pas assortie d'une indication selon laquelle son montant définitif reste subordonné à une évaluation relevant du contrôle.

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-MAB VIE ainsi que MAPA-MAB SGAM n'appliquent en outre pas de paramètre spécifique à l'entreprise (ou USP : Undertaking Specific Parameter), et l'ensemble des calculs est fait selon les paramètres et hypothèses de la formule standard, conformément aux spécifications techniques décrites issues du règlement délégué du 17 janvier 2015 : aucune hypothèse alternative n'est donc utilisée pour le calcul du SCR et du MCR.

Le Capital de Solvabilité Requis est égal à la somme du Capital de Solvabilité Requis de base (composé des sous-modules de risques marché, défaut de contrepartie, souscription vie, santé, et non vie ; associés à des effets de diversification), de la Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés, et du Capital de Solvabilité Requis lié au risque Opérationnel.

- Capital de Solvabilité Requis lié au risque de Marché :

Les hypothèses et méthodes retenues pour le calcul du risque de marché sont conformes à la formule standard, avec les éléments simplifiés de calculs suivants :

- les données des actifs ont été traitées en complète transparence à l'exception marginale de quelques fonds dont la transparisation n'était pas disponible. Ces derniers ont été choqués en risque actions. Leur poids est inférieur à 5% du total du portefeuille de placements ;
 - les titres de participation ont été considérés comme des actions stratégiques ;
 - les échéances des titres sont déterminées selon la durée modifiée (si elle est disponible), ou la sensibilité de crédit. Dans le cas où ni l'une ni l'autre n'étaient disponibles, la durée a été calculée de manière simplifiée avec la date d'échéance arrondie à l'entier supérieur ;
 - par prudence et simplification, lorsqu'une évaluation du crédit n'est pas disponible, il est considéré que les débiteurs n'ont pas fourni de sûreté conforme ;
 - les biens immobiliers d'un même bâtiment sont considérés comme une seule et même entité, lorsque l'information sur l'adresse est par exemple disponible ;
 - lorsque la note de certains titres n'est pas disponible, une note prudente leur est attribuée par défaut.
- Capital de Solvabilité Requis lié au risque de Défaut de contreparties et au risque Opérationnel :

Ces capitaux sont calculés conformément aux spécifications techniques issues du règlement délégué du 17 janvier 2015, aucune simplification n'a été retenue.

- Capital de Solvabilité Requis lié au risque de souscription :

Ce capital est calculé conformément aux spécifications techniques issues du règlement délégué du 17 janvier 2015. Une simplification a été retenue pour le risque Catastrophe Santé : la taille de ce risque étant minime, les impacts liés à cette simplification sont non significatifs.

Les estimations de cotisations pour l'exercice à venir sont dans ce cadre réalisées selon la même méthode que celle présentée dans le cadre du calcul de la meilleure estimation des provisions de primes futures. Le volume de primes considérées pour l'estimation est basé sur 14 mois.

- Capital de Solvabilité Requis lié au risque d'Actifs Incorporels :

Pour l'ensemble des entités, MAPA, Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB SGAM, la valeur des actifs incorporels étant nulle dans le bilan Solvabilité II, le Capital de Solvabilité Requis des actifs incorporels est de 0 K€.

- Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés :

Il est possible de diminuer le Capital de Solvabilité Requis final de l'impôt différé passif généré par une perte exceptionnelle égale au maximum à 25,83% de la somme du Capital de Solvabilité Requis de base et du Capital de Solvabilité Requis lié au risque Opérationnel.

C'est le montant minimum qui a été retenu pour la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie afin de réduire au minimum le Capital de Solvabilité Requis.

Un levier de réduction du SCR peut donc encore être utilisé si le ratio de couverture était trop faible puisqu'une méthode prudente a été appliquée.

Pour la MAPA ou MAPA-MAB VIE, aucune réduction n'a été appliquée sur le Capital de Solvabilité Requis puisqu'il n'y a pas d'impôt différé passif pour ces deux sociétés.

E.2.2 Hypothèses et approximations retenues pour le calcul du MCR

- MAPA et MAPA-MAB SGAM

Le Capital Minimum de Solvabilité (MCR) est calculé selon les cotisations et provisions enregistrées pour chacune des quatre sociétés. Ce capital doit être compris entre un plancher égal à 25% du SCR, et un plafond égal à 45% du SCR.

Ceci, à condition que le plancher soit supérieur au seuil plancher absolu défini dans l'article 248 paragraphe 1, point b) du règlement délégué du 17 janvier 2015.

Le MCR, est bien compris dans cet intervalle, pour la MAPA et MAPA-MAB SGAM.

- Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE

En revanche, le MCR de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et de MAPA-MAB VIE est égal au plancher absolu.

La Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie étant une société d'assurance non mixte, dont le montant des cotisations Santé est supérieur à 10% du total de ses cotisations brutes émises, et distribuant des produits de responsabilité civile générale, le montant du seuil plancher absolu est de 3 700 K€ (confer article 129, paragraphe 1, point d) de la Directive 2009/138/CE).

MAPA-MAB VIE étant une société d'assurance vie, le montant du seuil plancher absolu

est de 3 700 K€ (confer article 129, paragraphe 1, point d) de la Directive 2009/138/CE).

E.2.3 Valorisation du SCR et MCR

Les exigences et couverture de capital 2021 (en K€) sont les suivantes :

	MAPA Exigence en capital 2020	Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie Exigence en capital 2020	MAPA-MAB VIE Exigence en capital 2020	MAPA-MAB SGAM Exigence en capital 2020
	2 021	2 021	2 021	2 021
Risque de marché	32 348	11 452	266	42 468
Risque de contrepartie	4 524	918	281	4 682
Risque de souscription vie	284	0	474	572
Risque de souscription santé	11 772	3 647	0	15 482
Risque de souscription non vie	33 932	1 648	0	34 807
Effets de diversification entre modules de risques	-24 926	-3 999	-285	-29 737
Risque lié aux actifs incorporels	0	0	0	0
SCR DE BASE	57 934	13 666	735	68 274
Risque opérationnel	5 408	1 169	96	6 208
Capacité d'absorption des pertes des impôts différ	0	3 147	0	761
MCR	20 840	3 700	3 700	22 462
TAUX COUVERTURE MCR	465%	1300%	141%	641%
SCR NET TOTAL	63 342	11 689	832	73 722
TAUX COUVERTURE SCR	157%	411%	629%	200%

Le ratio de couverture du capital de solvabilité requis (SCR) de MAPA-MAB SGAM est confortable, malgré une situation désavantageuse des marchés financiers. MAPA-MAB SGAM reste solide financièrement puisque son ratio de couverture reste supérieur à 200%.

E.2.4 Effet d'une annulation pour correction de la volatilité sur les SCR et MCR

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-MAB VIE et MAPA-MAB SGAM n'utilisent pas de mesure de correction de la volatilité pour le calcul des SCR et MCR. E.3 Utilisation du sous-module "risque sur actions" fondé sur la durée dans le calcul du SCR.

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-MAB VIE ainsi que MAPA-MAB SGAM n'utilisent pas le sous-module fondé sur la durée dans le calcul du SCR Actions.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-MAB VIE ainsi que MAPA-MAB SGAM n'utilisent pas de modèle interne.

E.5 Non-respect du MCR et non-respect du SCR

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-MAB VIE ainsi que MAPA-MAB SGAM ont respecté les exigences de minimum de capital requis et de capital de solvabilité requis sur la période de référence. En effet, les taux de couverture de ces capitaux requis par les fonds propres Solvabilité II éligibles sont supérieurs à 100 % au 1^{er}/01/2021, au 30/03/2021, au 30/06/2021, au 30/09/2021 et au 31/12/2021.

E.6 Autres informations

Aucune autre information n'est à ajouter.

Partie F - Glossaire

ACPR	Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
AEAPP	Autorité Européenne des Assurances et des Pensions Professionnelles
AMF	Autorité des Marchés Financiers
AMSB	Organe d'administration, de gestion ou de contrôle (en anglais, Administrative Management or Supervisory Board)
BGS	Besoin Global de Solvabilité
CET	Compte Épargne Temps
COSO	Référentiel de contrôle interne défini par le Committee of sponsoring organisation of the treadway
EIOPA	Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (en anglais, European Insurance and Occupational Pensions Authority)
EFQM	Fondation européenne pour la gestion de la qualité (en anglais, European Foundation for Quality Management)
FCPR	Fonds Communs de Placement à Risques
GED	Gestion Électronique des Documents
GIE	Groupement d'Intérêt Économique
IARD	Incendie Accident Risques Divers
IFACI	Institut Français des Auditeurs et Contrôleurs Internes
IFRS	Normes internationales financières (en anglais, International Financial Reporting Standards)
MAPA	Mutuelle d'Assurance des Professions Alimentaires
MCR	Capital de solvabilité minimum (en anglais, Minimum Capital Requirement)
OPC	Organisme de Placement Collectif
OPGA	Opération de gestion d'assurance
ORSA	Évaluation interne des risques et de la solvabilité (en anglais, Own Risk Solvency Assessment)
RC	Responsabilité Civile
RCBF	Risques Civils de la Boulangerie et Boulangerie-Pâtisserie Française
SCI	Société Civile Immobilière
SCPI	Société Civile de Placements Immobiliers
SCR	Capital de Solvabilité Requis
SGAM	Société de Groupe d'Assurance Mutuelle
SICAV	Société d'Investissement à Capital Variable
PMR	Plan de Maîtrise des Risques
USP	Paramètres spécifiques de l'entreprise (en anglais, Undertaking Specific Parameters)

Partie G - Annexes – états quantitatifs annuels

Les éléments mentionnés dans cette partie viennent compléter les informations présentées dans ce rapport. Ces états sont présentés sous forme de tableaux, et résumés des éléments du bilan, de la sinistralité et des cotisations encaissées par ligne d'activité. Ces états résumés de plus les éléments relatifs au Capital de Solvabilité Requis.

Pour la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE, les états suivants sont présentés :

État S.02.01 : Bilan

État S.05.01 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

État S.05.02 : Primes, sinistres et dépenses par pays

[Non concerné pour la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE, elles n'ont aucune activité se situant hors France Métropolitaine]

État S.12.01 : Provisions techniques vie et santé SLT

[Non concerné pour la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie qui n'a aucune provision technique vie et santé SLT]

État S.17.01 : Provisions techniques non-vie

[Non concerné pour MAPA-MAB VIE qui n'a aucune provision technique non-vie]

État S.19.01 : Sinistres en non-vie

[Non concerné pour MAPA-MAB VIE qui n'a aucun sinistre non-vie]

État S.22.01 : Impacts des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

[Non concerné pour la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE qui n'utilisent aucune mesure transitoire]

État S.23.01 : Fonds propres

État S.25.01 : Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

État S.28.01 : Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement

État S.28.02 : Minimum de capital requis – Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

[Non concerné pour la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE qui possèdent exclusivement des activités d'assurance ou de réassurance non-vie ou exclusivement des activités d'assurance ou de réassurance vie]

Pour MAPA-MAB SGAM, les états suivants sont présentés :

État S.02.01 : Bilan

État S.05.01 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

État S.05.02 : Primes, sinistres et dépenses par pays

[Non concerné : MAPA-MAB SGAM n'a aucune activité se situant hors France Métropolitaine]

État S.22.01 : Impacts des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

[Non concerné : MAPA-MAB SGAM n'utilise aucune mesure transitoire]

État S.23.01 : Fonds propres

État S.25.01 : Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

État S.32.01 : Entités composant le Groupe

		Valeur Solvabilité
		II
		C0010
Actifs		
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	-
Actifs d'impôts différés	R0040	2 674 779
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	18 644 414
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	203 114 310
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	6 103 832
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	16 540 349
Actions	R0100	
Actions – cotées	R0110	
Actions – non cotées	R0120	
Obligations	R0130	124 903 791
Obligations d'État	R0140	-
Obligations d'entreprise	R0150	94 848 997
Titres structurés	R0160	30 054 794
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	55 471 497
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	94 841
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	29 881 248
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	29 881 248
Non-vie hors santé	R0290	28 962 450
Santé similaire à la non-vie	R0300	918 797
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	1 912
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	1 044 373
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	4 644 793
Autres créances (hors assurance)	R0380	5 649 037
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	9 355 365
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	8 704 111
Total de l'actif	R0500	283 714 340

Passifs		Valeur Solvabilité
		II C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	140 245 887
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	122 494 794
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	-
Meilleure estimation	R0540	116 196 919
Marge de risque	R0550	6 297 875
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	17 751 093
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	-
Meilleure estimation	R0580	15 929 633
Marge de risque	R0590	1 821 460
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	5 297 705
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	1 054 533
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	1 045 788
Marge de risque	R0640	8 745
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	4 243 172
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	4 206 955
Marge de risque	R0680	36 217
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	197 387
Provisions pour retraite	R0760	2 720 449
Dépôts des réassureurs	R0770	947 064
Passifs d'impôts différés	R0780	-
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	8 547 864
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	363 507
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	-
Autres dettes (hors assurance)	R0840	25 893 220
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	1 806
Total du passif	R0900	184 214 889
Excédent d'actif sur passif	R1000	99 499 452

MAPA
S.05.01.02
Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110	30 375 091	8 633 290		19 305 161	28 834 658	109 391	62 459 471	3 784 903	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	20 900 934								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	7 719 392	219 159		1 081 291	1 615 043	5 253	6 727 208	229 669	
Net	R0200	43 556 634	8 414 131		18 223 870	27 219 615	104 138	55 732 263	3 555 234	
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210	30 375 091	8 633 290		19 305 161	28 834 658	109 391	62 459 471	3 784 903	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	20 900 934	-		-	-	-	-	-	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	7 719 392	219 159		1 081 291	1 615 043	5 253	6 727 208	229 669	
Net	R0300	43 556 634	8 414 131		18 223 870	27 219 615	104 138	55 732 263	3 555 234	
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	23 119 963	5 636 432		17 262 084	21 344 378	30 861	39 331 824	1 197 039	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	18 762 477	-		-	-	-	-	-	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	6 122 333	319 064		4 002 703	2 065 680	-	4 661 254	573 116	
Net	R0400	35 760 106	5 317 368		21 264 788	19 278 698	30 861	34 670 570	623 923	
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410	-	-		1 579 201	-	-	-	0	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440									
Net	R0500	-	-		1 579 201	-	-	-	0	
Dépenses engagées	R0550	9 409 379	2 869 752		7 298 689	10 632 515	46 509	21 416 011	1 218 318	
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

MAPA
S.05.01.02
Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes préjudiciaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110	1 976 364	2 631 834						158 110 164
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120								20 900 934
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								-
Part des réassureurs	R0140								17 597 015
Net	R0200	1 976 364	2 631 834						161 414 083
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210	1 976 364	2 631 834						158 110 164
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	-	-						20 900 934
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								-
Part des réassureurs	R0240	-	-						17 597 015
Net	R0300	1 976 364	2 631 834						161 414 083
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310	1 006 177	2 044 069						110 972 826
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	-	-						18 762 477
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								-
Part des réassureurs	R0340	-	-						9 738 743
Net	R0400	1 006 177	2 044 069						119 996 559
Variation des autres provisions techniques									
Brut – assurance directe	R0410	0	-						1 579 201
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								
Part des réassureurs	R0440								
Net	R0500	0	-						1 579 201
Dépenses engagées	R0550	676 667	1 868 883						55 436 723
Autres dépenses	R1200								
Total des dépenses	R1300								55 436 723

MAPA
S.05.01.02
Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises									
Brut	R1410				1 241 071				1 241 071
Part des réassureurs	R1420				-				-
Net	R1500				1 241 071				1 241 071
Primes acquises									
Brut	R1510				1 241 071				1 241 071
Part des réassureurs	R1520				-				-
Net	R1600				1 241 071				1 241 071
Charge des sinistres									
Brut	R1610				528 749				528 749
Part des réassureurs	R1620				-				-
Net	R1700				528 749				528 749
Variation des autres provisions techniques									
Brut	R1710				-				-
Part des réassureurs	R1720								
Net	R1800								
Dépenses engagées	R1900				395 272				395 272
Autres dépenses	R2500								
Total des dépenses	R2600								395 272

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		C0020	C0030	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	C0060				Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	C0090			
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010														
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020														
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque															
Meilleure estimation															
Meilleure estimation brute	R0030						4 206 955		4 206 955				1 045 788		1 045 788
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080														
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0090						4 206 955		4 206 955				1 045 788		1 045 788
Marge de risque	R0100						36 217		36 217				8 745		8 745
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques															
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110														
Meilleure estimation	R0120														
Marge de risque	R0130														
Provisions techniques – Total	R0200						4 243 172		4 243 172				1 054 533		1 054 533

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Provisions pour primes							
Brut	R0060	4 918 661	2 278 074		2 986 245	1 967 579	40 580
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	45 713	188 835		1 475 011	1 366 207	5 276
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	4 964 374	2 089 239		1 511 234	3 333 786	35 304
Provisions pour sinistres							
Brut	R0160	6 706 688	6 582 358		56 822 499	4 196 195	17 274
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	659 277	494 068		31 726 142	-	-
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	6 047 411	6 088 290		25 096 356	4 196 195	17 274
Total meilleure estimation – brut	R0260	11 625 349	4 304 284		53 836 254	6 163 774	23 306
Total meilleure estimation – net	R0270	11 011 785	3 999 051		23 585 122	7 529 981	18 030
Marge de risque	R0280	1 235 799	585 661		1 626 696	1 127 020	7 534
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290						
Meilleure estimation	R0300						
Marge de risque	R0310						
Provisions techniques – Total							
Provisions techniques – Total	R0320	12 861 149	4 889 945		55 462 950	7 290 794	15 772
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	613 564	305 233		30 251 131	1 366 207	5 276
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	12 247 584	4 584 712		25 211 819	8 657 001	10 496

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Provisions pour primes							
Brut	R0060	403 336	1 537 032		1 276 386	1 141 154	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	- 6 558 354	- 332 826				
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	6 961 690	1 204 207		1 276 386	1 141 154	
Provisions pour sinistres							
Brut	R0160	50 557 089	6 255 078		451 389	225 569	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	5 217 407	1 756 575				
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	45 339 683	4 498 503		451 389	225 569	
Total meilleure estimation – brut	R0260	50 960 425	4 718 045		824 996	1 366 723	
Total meilleure estimation – net	R0270	52 301 372	3 294 296		824 996	1 366 723	
Marge de risque	R0280	2 987 666	344 077		105 118	99 763	
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290						
Meilleure estimation	R0300						
Marge de risque	R0310						
Provisions techniques – Total							
Provisions techniques – Total	R0320	53 948 091	5 062 123		719 878	1 466 486	
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	- 1 340 947	1 423 749				
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	55 289 038	3 638 374		719 878	1 466 486	

		Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0140	C0150	C0160	C0170	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060					312 414
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140					- 9 972 221
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150					10 284 635
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160					131 814 138
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240					39 853 469
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250					91 960 670
Total meilleure estimation – brut	R0260					132 126 552
Total meilleure estimation – net	R0270					102 245 304
Marge de risque	R0280					8 119 335
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques – Total						
Provisions techniques – Total	R0320					140 245 887
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330					29 881 248
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340					110 364 640

MAPA

S.19.01.21

Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020	Année d'accident
Monnaie	Z0030	EUR
Conversions monétaires	Z0040	Non applicable

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

Année	Année de développement											Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)			
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +			C0170	C0180	
Précédentes	R0100															
N-9	R0160	77 109 818	24 964 673	4 579 117	1 548 256	1 093 802	85 985	740 271	99 767	323 347	897 860					
N-8	R0170	75 610 691	26 881 029	4 451 089	2 882 487	51 171	1 774 784	655 196	100 315	676 619						
N-7	R0180	81 113 400	26 680 149	4 115 711	934 709	1 100 000	- 166 220	66 094	929 527							
N-6	R0190	78 485 443	24 388 186	3 929 472	2 925 121	747 915	802 193	- 1 479 093								
N-5	R0200	78 044 994	23 349 776	3 680 063	770 024	937 357	1 149 981									
N-4	R0210	75 448 625	23 382 813	3 926 615	4 086 339	864 041										
N-3	R0220	80 677 108	24 741 743	3 967 814	2 254 849											
N-2	R0230	79 719 818	28 476 098	4 352 927												
N-1	R0240	74 000 936	26 473 206													
N	R0250	81 013 784														
Total	R0660											123 073 074				1 076 357 165

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

(valeur absolue)

Année	Année de développement											Fin d'année (données actualisées)	C0360			
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +			C0300	C0360	
Précédentes	R0100															
N-9	R0160		12 550 626	8 056 677	6 167 054	4 516 309	4 200 664	3 638 834	3 412 229	1 801 887	1 369 569					
N-8	R0170	43 957 733	15 121 953	10 203 513	6 083 942	6 096 814	3 880 090	3 348 270	3 341 907	3 227 777						
N-7	R0180	45 997 383	11 233 798	6 657 742	5 702 632	5 365 054	5 384 897	5 287 855	4 220 116							
N-6	R0190	40 936 534	12 832 253	7 794 930	6 377 539	3 006 241	1 568 483	1 142 081								
N-5	R0200	36 578 061	10 502 811	7 878 666	5 884 844	3 098 115	1 476 737									
N-4	R0210	42 709 189	17 148 852	13 327 575	8 357 702	7 119 824										
N-3	R0220	37 530 725	15 295 974	11 217 930	13 623 257											
N-2	R0230	38 722 216	12 779 698	13 238 189												
N-1	R0240	39 890 275	14 702 381													
N	R0250	53 972 852														
Total	R0260															131 814 138

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	-	-		-	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	-	-		-	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	74 639 534	74 639 534		-	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	-		-	-	-
Fonds excédentaires	R0070	-	-			
Actions de préférence	R0090	-		-	-	-
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	-		-	-	-
Réserve de réconciliation	R0130	22 185 139	22 185 139			
Passifs subordonnés	R0140	-		-	-	-
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	2 674 779				2 674 779
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	-	-	-	-	-
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	-				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	99 499 452	96 824 673	-	-	2 674 779
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	99 499 452	96 824 673	-	-	2 674 779
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	96 824 673	96 824 673	-	-	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	99 499 452	96 824 673	-		2 674 779
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	96 824 673	96 824 673	-		
Capital de solvabilité requis	R0580	63 341 844				
Minimum de capital requis	R0600	20 839 726				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	157%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	465%				

		C0060	
Réserve de réconciliation			
Excédent d'actif sur passif	R0700	99 499 452	
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710		
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720		
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	77 314 313	
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	-	
Réserve de réconciliation	R0760	22 185 139	
Bénéfices attendus			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780		
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790		

Article 112	Z0010	
-------------	-----------------------	--

		Capital de solvabilité requis brut	USP	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	32 348 137		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	4 524 119		
Risque de souscription en vie	R0030	283 556		
Risque de souscription en santé	R0040	11 772 125		
Risque de souscription en non-vie	R0050	33 932 380		
Diversification	R0060	- 24 926 039		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	-		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	57 934 279		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	5 407 565
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	-
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	63 341 844
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	-
Capital de solvabilité requis	R0220	63 341 844
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

MAPA

S.28.01.01

Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010
RésultatMCR _{NL}	R0010	20 729 419

Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
---	---

		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	11 011 785	44 634 470
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	3 999 051	8 577 366
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	-	-
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	23 585 122	18 223 870
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	7 529 981	27 219 615
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	-	104 138
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	52 301 372	55 502 594
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	3 294 296	3 784 903
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	-	-
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	-	1 976 364
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	1 366 723	2 631 834
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
RésultatMCR _L	R0200	110 308

Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
---	--

		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	5 252 743	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	20 839 726
Capital de solvabilité requis	R0310	63 341 844
Plafond du MCR	R0320	28 503 830
Plancher du MCR	R0330	15 835 461
MCR combiné	R0340	20 839 726
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700 000
		C0070
Minimum de capital requis	R0400	20 839 726

MAPA
S.05.02.01
Primes, sinistres et dépenses par pays

	R0010	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises								
Brut – assurance directe	R0110							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140							
Net	R0200							
Primes acquises								
Brut – assurance directe	R0210							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240							
Net	R0300							
Charge des sinistres								
Brut – assurance directe	R0310							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340							
Net	R0400							
Variation des autres provisions techniques								
Brut – assurance directe	R0410							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440							
Net	R0500							
Dépenses engagées	R0550							
Autres dépenses	R1200							
Total des dépenses	R1300							

MAPA
S.05.02.01
Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
	R1400							
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises								
Brut	R1410							
Part des réassureurs	R1420							
Net	R1500							
Primes acquises								
Brut	R1510							
Part des réassureurs	R1520							
Net	R1600							
Charge des sinistres								
Brut	R1610							
Part des réassureurs	R1620							
Net	R1700							
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710							
Part des réassureurs	R1720							
Net	R1800							
Dépenses engagées	R1900							
Autres dépenses	R2500							
Total des dépenses	R2600							

MAPA

S.22.01.21

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010					
Fonds propres de base	R0020					
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050					
Capital de solvabilité requis	R0090					
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100					
Minimum de capital requis	R0110					

	R0010	Activités en non-vie	Activités en vie	Activités en non-vie		Activités en vie	
		Résultat MCR _(NL,NL)	Résultat MCR _(NL,NL)				
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie		C0010	C0020				
				Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
				C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020						
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030						
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040						
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050						
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060						
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070						
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080						
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090						
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100						
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110						
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120						
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130						
Réassurance santé non proportionnelle	R0140						
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150						
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160						
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170						
	R0200	Activités en non-vie	Activités en vie	Activités en non-vie		Activités en vie	
		Résultat MCR _(L,NL)	Résultat MCR _(L,L)				
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie		C0070	C0080				
				Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
				C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210						
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220						
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230						
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240						
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250						

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	
Capital de solvabilité requis	R0310	
Plafond du MCR	R0320	
Plancher du MCR	R0330	
MCR combiné	R0340	
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	
		C0130
Minimum de capital requis	R0400	

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie C0140	Activités en vie C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500		
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510		
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520		
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530		
Montant notionnel du MCR combiné	R0540		
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550		
Montant notionnel du MCR	R0560		

Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie
S.02.01.02
Bilan

		Valeur Solvabilité
		II
		C0010
Actifs		
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	-
Actifs d'impôts différés	R0040	-
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	4 810 462
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	60 851 407
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	22 117 684
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	3 640 812
Actions	R0100	
Actions – cotées	R0110	
Actions – non cotées	R0120	
Obligations	R0130	22 654 284
Obligations d'État	R0140	-
Obligations d'entreprise	R0150	17 902 273
Titres structurés	R0160	4 752 012
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	12 430 700
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	7 927
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	9 358 703
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	8 924 203
Non-vie hors santé	R0290	138 343
Santé similaire à la non-vie	R0300	8 785 860
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	434 500
Santé similaire à la vie	R0320	434 500
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	265
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	75 734
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	996 466
Autres créances (hors assurance)	R0380	662 654
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	5 761 773
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	250 327
Total de l'actif	R0500	82 767 792

Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie
S.02.01.02
Bilan

		Valeur Solvabilité
		II
Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	20 553 848
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	3 467 937
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	-
Meilleure estimation	R0540	3 319 691
Marge de risque	R0550	148 246
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	17 085 910
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	-
Meilleure estimation	R0580	16 699 082
Marge de risque	R0590	386 828
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	1 330 405
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	1 330 405
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	1 323 081
Marge de risque	R0640	7 324
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	150 696
Dépôts des réassureurs	R0770	742 633
Passifs d'impôts différés	R0780	3 146 633
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	1 502 850
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	218 866
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	2 064 754
Autres dettes (hors assurance)	R0840	4 959 776
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	558
Total du passif	R0900	34 671 019
Excédent d'actif sur passif	R1000	48 096 772

Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie

S.05.01.02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages à aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110	24 227 781	3 322 640						1 429 561	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	7 596 237	-						-	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	17 574 066	1 595 122						471 695	
Net	R0200	14 249 951	1 727 518						957 865	
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210	24 227 781	3 322 640						1 429 561	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	7 596 237	-						-	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	17 574 066	1 595 122						471 695	
Net	R0300	14 249 951	1 727 518						957 865	
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	20 806 700	2 137 825						7 954	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	8 279 852	-						-	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	15 708 778	1 069 713						26 524	
Net	R0400	13 377 774	1 068 113						34 477	
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410	-	-						-	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440									
Net	R0500	-	-						-	
Dépenses engagées	R0550	3 032 442	627 976						239 639	
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie

S.05.01.02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes préjudiciaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110	1 420 769							30 400 750
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	-							7 596 237
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								-
Part des réassureurs	R0140	355 192							19 996 075
Net	R0200	1 065 577							18 000 912
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210	1 420 769							30 400 750
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	-							7 596 237
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								-
Part des réassureurs	R0240	355 192							19 996 075
Net	R0300	1 065 577							18 000 912
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310	725 983							23 678 462
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	-							8 279 852
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								-
Part des réassureurs	R0340	-							16 751 967
Net	R0400	725 983							15 206 347
Variation des autres provisions techniques									
Brut – assurance directe	R0410	-							-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420								-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								-
Part des réassureurs	R0440								-
Net	R0500	-							-
Dépenses engagées									
	R0550	270 437							4 170 494
Autres dépenses									
	R1300								4 170 494

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises									
Brut	R1410				971 528				971 528
Part des réassureurs	R1420				485 764				485 764
Net	R1500				485 764				485 764
Primes acquises									
Brut	R1510				971 528				971 528
Part des réassureurs	R1520				485 764				485 764
Net	R1600				485 764				485 764
Charge des sinistres									
Brut	R1610				436 437				436 437
Part des réassureurs	R1620				583 029				583 029
Net	R1700				146 592				146 592
Variation des autres provisions techniques									
Brut	R1710								
Part des réassureurs	R1720								
Net	R1800								
Dépenses engagées	R1900				385 331				385 331
Autres dépenses	R2500								
Total des dépenses	R2600								385 331

		Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)	
			C0030	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	C0060	Contrats sans options ni garanties				Contrats avec options ou garanties	C0170	Contrats sans options ni garanties				Contrats avec options ou garanties
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010																
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020																
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																	
Meilleure estimation																	
Meilleure estimation brute	R0030														1 323 081		1 323 081
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080														434 500		434 500
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie – total	R0090														888 581		888 581
Marge de risque	R0100														7 324		7 324
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110																
Meilleure estimation	R0120																
Marge de risque	R0130																
Provisions techniques – Total	R0200														1 330 405		1 330 405

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance des fraîs médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Provisions pour primes							
Brut	R0060	11 463 104	- 515 848				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	8 017 960	- 2 049 756				
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	3 445 144	1 533 908				
Provisions pour sinistres							
Brut	R0160	3 754 276	1 997 550				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	1 945 966	871 690				
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	1 808 310	1 125 860				
Total meilleure estimation – brut	R0260	15 217 380	1 481 702				
Total meilleure estimation – net	R0270	5 253 454	2 659 768				
Marge de risque	R0280	301 069	85 760				
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290						
Meilleure estimation	R0300						
Marge de risque	R0310						
Provisions techniques – Total							
Provisions techniques – Total	R0320	15 518 448	1 567 462				
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	9 963 926	- 1 178 066				
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	5 554 523	2 745 528				

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédits et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Provisions pour primes							
Brut	R0060	-	788 976	-	652 268		
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-	494 940	-	354 155		
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-	294 036	-	298 113		
Provisions pour sinistres							
Brut	R0160		4 574 496		186 439		
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240		987 439		-		
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250		3 587 057		186 439		
Total meilleure estimation – brut	R0260		3 785 520		465 829		
Total meilleure estimation – net	R0270		3 293 022		111 674		
Marge de risque	R0280		116 224		32 022		
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290						
Meilleure estimation	R0300						
Marge de risque	R0310						
Provisions techniques – Total							
Provisions techniques – Total	R0320		3 901 744		433 807		
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330		492 499		354 155		
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340		3 409 245		79 652		

		Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0140	C0150	C0160	C0170	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060					9 506 012
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140					5 119 109
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150					4 386 904
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160					10 512 761
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240					3 805 094
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250					6 707 666
Total meilleure estimation – brut	R0260					20 018 773
Total meilleure estimation – net	R0270					11 094 570
Marge de risque	R0280					535 074
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques – Total						
Provisions techniques – Total	R0320					20 553 847
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330					8 924 203
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340					11 629 644

Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie

S.19.01.21

Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020	Année d'accident
Monnaie	Z0030	EUR
Conversions monétaires	Z0040	Non applicable

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

Année		Année de développement										Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)						
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9			10 et +	C0170	C0180			
Précédentes	R0100														23 977		23 977		
N-9	R0160	20 127 456	3 466 170	242 813	149 858	79 587	23 834	24 552	449 429	109 990	13 848						13 848	24 687 537	
N-8	R0170	22 938 255	3 261 777	289 221	105 965	31 192	33 610	40 067	20 492	40 443								40 443	26 761 021
N-7	R0180	23 871 627	3 482 130	271 889	203 507	45 267	35 353	25 117	37 281									37 281	27 972 171
N-6	R0190	25 151 394	3 403 863	289 292	106 830	55 666	8 221	71 074										71 074	29 086 341
N-5	R0200	25 303 964	3 388 153	170 251	89 530	37 444	18 129											18 129	29 007 472
N-4	R0210	25 379 215	3 284 532	264 709	111 049	48 520												48 520	29 088 024
N-3	R0220	26 328 053	3 330 135	396 829	102 715													102 715	30 157 731
N-2	R0230	26 436 804	3 855 231	240 300														240 300	30 532 335
N-1	R0240	24 420 182	4 489 095															4 489 095	28 909 277
N	R0250	28 554 163																28 554 163	28 554 163
Total	R0660																	33 639 544	284 780 048

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

(valeur absolue)

Année		Année de développement										Fin d'année (données actualisées)			
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9		10 et +	C0360	
Précédentes	R0100														
N-9	R0160			342 751	240 719										
N-8	R0170		1 455 168	754 905	378 379										
N-7	R0180	21 293 137	1 280 718	611 959	373 428	272 727									
N-6	R0190	22 159 351	1 246 695	760 839	392 465	194 654									
N-5	R0200	21 512 692	1 269 707	774 380	349 994	217 737									
N-4	R0210	22 365 497	1 571 312	916 919	465 389	213 505									
N-3	R0220	6 741 999	1 558 706	917 095	427 559										
N-2	R0230	6 295 288	1 416 396	850 458											
N-1	R0240	6 918 969	2 000 535												
N	R0250	6 967 487													
Total	R0260														10 512 761

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	-	-		-	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	-	-		-	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	31 253 543	31 253 543		-	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	-		-	-	-
Fonds excédentaires	R0070	-	-			
Actions de préférence	R0090	-		-	-	-
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	-		-	-	-
Réserve de réconciliation	R0130	16 843 229	16 843 229			
Passifs subordonnés	R0140	-		-	-	-
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	-				-
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	-	-	-	-	-
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	-				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	48 096 772	48 096 772	-	-	-
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	48 096 772	48 096 772	-	-	-
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	48 096 772	48 096 772	-	-	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	48 096 772	48 096 772	-		-
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	48 096 772	48 096 772	-		
Capital de solvabilité requis	R0580	11 688 598				
Minimum de capital requis	R0600	3 700 000				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	411%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	1300%				

		C0060	
Réserve de réconciliation			
Excédent d'actif sur passif	R0700	48 096 772	
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710		
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720		
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	31 253 543	
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	-	
Réserve de réconciliation	R0760	16 843 229	
Bénéfices attendus			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780		
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790		

Article 112	Z0010	
-------------	-----------------------	--

		Capital de solvabilité requis brut	USP	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	11 451 830		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	918 397		
Risque de souscription en vie	R0030	-		
Risque de souscription en santé	R0040	3 646 663		
Risque de souscription en non-vie	R0050	1 647 916		
Diversification	R0060	- 3 998 621		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	-		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	13 666 184		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	1 169 047
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	- 3 146 633
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	-
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	11 688 598
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	-
Capital de solvabilité requis	R0220	11 688 598
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie
S.28.01.01
Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement
ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010
RésultatMCR _{NL}	R0010	1 980 276

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	5 253 454	14 458 703
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	2 659 768	2 004 530
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	3 293 022	957 865
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	-	1 065 577
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
RésultatMCR _L	R0200	18 660

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	888 581	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	1 998 936
Capital de solvabilité requis	R0310	11 688 598
Plafond du MCR	R0320	5 259 869
Plancher du MCR	R0330	2 922 149
MCR combiné	R0340	2 922 149
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700 000
		C0070
Minimum de capital requis	R0400	3 700 000

Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie
S.05.02.01
Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
		R0010	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
Primes émises								
Brut – assurance directe	R0110							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140							
Net	R0200							
Primes acquises								
Brut – assurance directe	R0210							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240							
Net	R0300							
Charge des sinistres								
Brut – assurance directe	R0310							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340							
Net	R0400							
Variation des autres provisions techniques								
Brut – assurance directe	R0410							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440							
Net	R0500							
Dépenses engagées	R0550							
Autres dépenses	R1200							
Total des dépenses	R1300							

Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie
S.05.02.01
Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
	R1400							
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises								
Brut	R1410							
Part des réassureurs	R1420							
Net	R1500							
Primes acquises								
Brut	R1510							
Part des réassureurs	R1520							
Net	R1600							
Charge des sinistres								
Brut	R1610							
Part des réassureurs	R1620							
Net	R1700							
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710							
Part des réassureurs	R1720							
Net	R1800							
Dépenses engagées	R1900							
Autres dépenses	R2500							
Total des dépenses	R2600							

Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie

S.22.01.21

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010					
Fonds propres de base	R0020					
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050					
Capital de solvabilité requis	R0090					
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100					
Minimum de capital requis	R0110					

	R0010	Activités en non-vie	Activités en vie	Activités en non-vie		Activités en vie	
		Résultat MCR _(NL,NL)	Résultat MCR _(NL,NL)				
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie		C0010	C0020	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
				C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020						
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030						
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040						
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050						
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060						
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070						
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080						
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090						
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100						
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110						
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120						
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130						
Réassurance santé non proportionnelle	R0140						
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150						
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160						
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170						

	R0200	Activités en non-vie	Activités en vie	Activités en non-vie		Activités en vie	
		Résultat MCR _(L,NL)	Résultat MCR _(L,L)				
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie		C0070	C0080	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
				C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210						
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220						
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230						
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240						
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250						

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	
Capital de solvabilité requis	R0310	
Plafond du MCR	R0320	
Plancher du MCR	R0330	
MCR combiné	R0340	
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	
		C0130
Minimum de capital requis	R0400	

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie	Activités en	
	non-vie C0140	vie C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	
Montant notionnel du MCR	R0560	

		Valeur Solvabilité II C0010
Actifs		
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	1 978 087
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	300 776
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	
Actions	R0100	
Actions – cotées	R0110	
Actions – non cotées	R0120	
Obligations	R0130	681 471
Obligations d'État	R0140	
Obligations d'entreprise	R0150	
Titres structurés	R0160	681 471
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	995 840
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	- 5 060
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	- 5 060
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	- 5 060
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	-
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	4 057 314
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	1 029
Total de l'actif	R0500	6 031 369

MAPA-MAB VIE
S.02.01.02
Bilan

		Valeur Solvabilité
		II
Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	
Marge de risque	R0590	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	208 939
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	-
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	208 939
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	152 440
Marge de risque	R0680	56 499
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	274 447
Passifs subordonnés	R0850	314 901
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	314 901
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
Total du passif	R0900	798 286
Excédent d'actif sur passif	R1000	5 233 083

MAPA-MAB VIE

S.05.01.02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140									
Net	R0200									
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240									
Net	R0300									
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340									
Net	R0400									
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440									
Net	R0500									
Dépenses engagées	R0550									
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes présumées diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140								
Net	R0200								
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240								
Net	R0300								
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340								
Net	R0400								
Variation des autres provisions techniques									
Brut – assurance directe	R0410								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								
Part des réassureurs	R0440								
Net	R0500								
Dépenses engagées	R0550								
Autres dépenses	R1200								
Total des dépenses	R1300								

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises									
Brut	R1410			2 410 676					2 410 676
Part des réassureurs	R1420			5 000					5 000
Net	R1500			2 405 676					2 405 676
Primes acquises									
Brut	R1510			2 410 676					2 410 676
Part des réassureurs	R1520			5 000					5 000
Net	R1600			2 405 676					2 405 676
Charge des sinistres									
Brut	R1610			646 311					646 311
Part des réassureurs	R1620			-					-
Net	R1700			646 311					646 311
Variation des autres provisions techniques									
Brut	R1710			12 733					12 733
Part des réassureurs	R1720			-					-
Net	R1800			12 733					12 733
Dépenses engagées	R1900			1 352 380					1 352 380
Autres dépenses	R2500								
Total des dépenses	R2600								1 352 380

	Assurance avec participation aux bénéficiaires	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)	
		C0020	C0030	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	C0060				Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	C0090				C0100
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010															
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020															
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																
Meilleure estimation																
Meilleure estimation brute	R0030						152 440				152 440					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080						5 060				5 060					
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie – total	R0090						157 500				157 500					
Marge de risque	R0100						56 499				56 499					
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110															
Meilleure estimation	R0120															
Marge de risque	R0130															
Provisions techniques – Total	R0200						208 939				208 939					

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	-	-		-	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	-	-		-	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	5 778 780	5 778 780		-	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	-		-	-	-
Fonds excédentaires	R0070	-	-			
Actions de préférence	R0090	-		-	-	-
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	-		-	-	-
Réserve de réconciliation	R0130	- 545 696	- 545 696			
Passifs subordonnés	R0140	-		-	-	-
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	-				-
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	-	-	-	-	-
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	-				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	5 233 083	5 233 083	-	-	-
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	5 233 083	5 233 083	-	-	-
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	5 233 083	5 233 083	-	-	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	5 233 083	5 233 083	-		-
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	5 233 083	5 233 083	-		
Capital de solvabilité requis	R0580	831 861				
Minimum de capital requis	R0600	3 700 000				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	629%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	141%				

		C0060	
Réserve de réconciliation			
Excédent d'actif sur passif	R0700	5 233 083	
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710		
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720		
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	5 778 780	
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	-	
Réserve de réconciliation	R0760	- 545 696	
Bénéfices attendus			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780		
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790		

Article 112	Z0010	
-------------	-----------------------	--

		Capital de solvabilité requis brut	USP	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	266 230		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	280 537		
Risque de souscription en vie	R0030	473 738		
Risque de souscription en santé	R0040	-		
Risque de souscription en non-vie	R0050	-		
Diversification	R0060	- 285 071		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	-		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	735 434		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	96 427
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	-
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	831 861
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	-
Capital de solvabilité requis	R0220	831 861
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

MAPA-MAB VIE
S.28.01.01
Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010
RésultatMCR _{NL}	R0010	

Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
C0020	C0030

Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
RésultatMCR _L	R0200	270 248

Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
C0050	C0060

Engagements avec participation aux bénéficiaires – Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéficiaires – Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	157 500	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		381 344 148

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	270 248
Capital de solvabilité requis	R0310	831 861
Plafond du MCR	R0320	374 338
Plancher du MCR	R0330	207 965
MCR combiné	R0340	270 248
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700 000
		C0070
Minimum de capital requis	R0400	3 700 000

MAPA-MAB VIE
S.05.02.01
Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
	R0010							
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises								
Brut – assurance directe	R0110							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140							
Net	R0200							
Primes acquises								
Brut – assurance directe	R0210							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240							
Net	R0300							
Charge des sinistres								
Brut – assurance directe	R0310							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340							
Net	R0400							
Variation des autres provisions techniques								
Brut – assurance directe	R0410							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440							
Net	R0500							
Dépenses engagées	R0550							
Autres dépenses	R1200							
Total des dépenses	R1300							

MAPA-MAB VIE
S.05.02.01
Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
	R1400							
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises								
Brut	R1410							
Part des réassureurs	R1420							
Net	R1500							
Primes acquises								
Brut	R1510							
Part des réassureurs	R1520							
Net	R1600							
Charge des sinistres								
Brut	R1610							
Part des réassureurs	R1620							
Net	R1700							
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710							
Part des réassureurs	R1720							
Net	R1800							
Dépenses engagées	R1900							
Autres dépenses	R2500							
Total des dépenses	R2600							

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Provisions pour primes							
Brut	R0060						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140						
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150						
Provisions pour sinistres							
Brut	R0160						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240						
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250						
Total meilleure estimation – brut	R0260						
Total meilleure estimation – net	R0270						
Marge de risque	R0280						
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290						
Meilleure estimation	R0300						
Marge de risque	R0310						
Provisions techniques – Total							
Provisions techniques – Total	R0320						
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330						
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340						

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Provisions pour primes							
Brut	R0060						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140						
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150						
Provisions pour sinistres							
Brut	R0160						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240						
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250						
Total meilleure estimation – brut	R0260						
Total meilleure estimation – net	R0270						
Marge de risque	R0280						
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290						
Meilleure estimation	R0300						
Marge de risque	R0310						
Provisions techniques – Total							
Provisions techniques – Total	R0320						
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330						
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340						

		Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0140	C0150	C0160	C0170	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140					
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150					
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240					
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250					
Total meilleure estimation – brut	R0260					
Total meilleure estimation – net	R0270					
Marge de risque	R0280					
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques – Total						
Provisions techniques – Total	R0320					
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330					
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340					

MAPA-MAG VIE
S.19.01.21
Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020	Année d'accident
Monnaie	Z0030	EUR
Conversions monétaires	Z0040	Non applicable

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année		Année de développement										Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9			10 et +
Précédentes	R0100	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110		
N-9	R0160												R0100	
N-8	R0170												R0160	
N-7	R0180												R0170	
N-6	R0190												R0180	
N-5	R0200												R0190	
N-4	R0210												R0200	
N-3	R0220												R0210	
N-2	R0230												R0220	
N-1	R0240												R0230	
N	R0250												R0240	
													R0250	
													Total	R0660

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
(valeur absolue)

Année		Année de développement										Fin d'année (données actualisées)		
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9		10 et +	C0360
Précédentes	R0100	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300		
N-9	R0160												R0100	
N-8	R0170												R0160	
N-7	R0180												R0170	
N-6	R0190												R0180	
N-5	R0200												R0190	
N-4	R0210												R0200	
N-3	R0220												R0210	
N-2	R0230												R0220	
N-1	R0240												R0230	
N	R0250												R0240	
													R0250	
													Total	R0260

MAPA-MAB VIE
S.22.01.21

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010					
Fonds propres de base	R0020					
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050					
Capital de solvabilité requis	R0090					
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100					
Minimum de capital requis	R0110					

	R0010	Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR _(NL,NL)	Résultat MCR _(NL,NL)
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie		C0010	C0020

Activités en non-vie		Activités en vie	
Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente			
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente			
Réassurance santé non proportionnelle			
Réassurance accidents non proportionnelle			
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle			
Réassurance dommages non proportionnelle			

	R0200	Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR _(L,NL)	Résultat MCR _(L,L)
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie		C0070	C0080

Activités en non-vie		Activités en vie	
Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties			
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures			
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte			
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé			
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie			

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	
Capital de solvabilité requis	R0310	
Plafond du MCR	R0320	
Plancher du MCR	R0330	
MCR combiné	R0340	
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	
		C0130
Minimum de capital requis	R0400	

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie C0140	Activités en vie C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500		
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510		
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520		
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530		
Montant notionnel du MCR combiné	R0540		
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550		
Montant notionnel du MCR	R0560		

		Valeur Solvabilité
		II
		C0010
Actifs		
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	-
Actifs d'impôts différés	R0040	-
Excédent du régime de retraite	R0050	-
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	23 454 876
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	259 943 805
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	28 522 292
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	14 181 161
Actions	R0100	-
Actions – cotées	R0110	-
Actions – non cotées	R0120	-
Obligations	R0130	148 239 547
Obligations d'État	R0140	-
Obligations d'entreprise	R0150	112 751 270
Titres structurés	R0160	35 488 277
Titres garantis	R0170	-
Organismes de placement collectif	R0180	68 898 037
Produits dérivés	R0190	-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	102 768
Autres investissements	R0210	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	-
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	-
Avances sur police	R0240	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	-
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	30 429 920
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	30 434 980
Non-vie hors santé	R0290	29 100 794
Santé similaire à la non-vie	R0300	1 334 186
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	- 5 060
Santé similaire à la vie	R0320	-
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	- 5 060
Vie UC et indexés	R0340	-
Dépôts auprès des cédantes	R0350	2 176
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	1 120 107
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	3 650 140
Autres créances (hors assurance)	R0380	5 323 847
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	19 288 084
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	8 955 014
Total de l'actif	R0500	352 167 969

Passifs		Valeur Solvabilité
		II C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	151 494 756
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	125 747 587
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	-
Meilleure estimation	R0540	119 516 610
Marge de risque	R0550	6 230 977
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	25 747 168
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	-
Meilleure estimation	R0580	23 443 694
Marge de risque	R0590	2 303 474
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	6 820 750
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	2 392 483
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	-
Meilleure estimation	R0630	2 368 869
Marge de risque	R0640	23 613
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	4 428 267
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	-
Meilleure estimation	R0670	4 359 394
Marge de risque	R0680	68 873
Provisions techniques UC et indexés	R0690	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	-
Meilleure estimation	R0710	-
Marge de risque	R0720	-
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	-
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	197 387
Provisions pour retraite	R0760	2 871 145
Dépôts des réassureurs	R0770	1 689 698
Passifs d'impôts différés	R0780	761 074
Produits dérivés	R0790	-
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	10 050 764
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	-
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	582 373
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	-
Autres dettes (hors assurance)	R0840	30 467 629
Passifs subordonnés	R0850	-
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	-
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	-
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	2 364
Total du passif	R0900	204 937 939
Excédent d'actif sur passif	R1000	147 230 029